

LA POSTE
Société anonyme au capital de 5 620 325 816 euros
Siège social : 9 rue du colonel Pierre Avia,
75015 Paris
356 000 000 RCS Paris
(« La Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 22 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à 17 heures

Les actionnaires de la société La Poste, société anonyme au capital de 5 620 325 816 euros, dont le siège social est 9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 356 000 000 RCS Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

[...]

PREMIERE RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion rédigé par le Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de la Société, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 970 535 224 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion rédigé par le Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un résultat net part du Groupe bénéficiaire de 1 203 179 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION
(AFFECTATION DU RESULTAT)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit 970 535 224 euros, de la manière suivante :

(i) Détermination du bénéfice distribuable :

Réserves diverses	0 €
Report à nouveau	0 €
Résultat de l'exercice	970 535 224 €

Bénéfice distribuable	970 535 224 €
-----------------------	---------------

(ii) Dotation à la réserve légale : 48 526 761 €

(iii) Distribution du dividende : 421 000 000 €

Montant prélevé sur le compte « résultat de l'exercice » 421 000 000 €

Montant du dividende 421 000 000 €

Le dividende sera versé intégralement à l'État et à la Caisse des Dépôts et Consignations à proportion de leurs participations respectives au capital de la Société à la date de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'affectation du résultat 2022.

(iv) Affectation au compte report à nouveau : 501 008 463 €

A l'issue de ces opérations :

Le compte « réserve légale » s'élèvera à	190 168 158 €
Le compte « report à nouveau » s'élèvera à	501 008 463 €

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende	Dividende par action	Régime Fiscal
2019	950 000 000	0	0	N/A
2020	2 682 425 682	0	0	N/A
2021	2 682 425 682	724 150 000	0,27	N/A

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]



SEPTIEME RESOLUTION

(POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. WAHL', written over a horizontal line.

Philippe WAHL
Président-Directeur Général

Rapport des Commissaires aux comptes au Comité d'audit

La Poste

Exercice clos le 31 décembre 2022



RAPPORT

	Page
Rapport au Comité d'audit de La Poste	3
Executive Summary - sujets d'attention	4
Opinion d'audit et synthèse des anomalies non corrigées (comptes consolidés/comptes annuels)	5
Approche d'audit Groupe La Poste	6
Points clés de l'audit et autres points importants – comptes consolidés	8
Approche d'audit La Poste – comptes annuels	36
Points clés de l'audit La Poste – comptes annuels	37
Dispositions législatives, réglementaires ou statutaires	41
Contrôle interne	42



ANNEXES

	Page
Points clés de l'audit – comptes consolidés (risques identifiés et approche retenue)	44
Points clés de l'audit – comptes annuels (risques identifiés et approche retenue)	54
Calendrier d'intervention	58
Comptes consolidés – Etendue des travaux	59
Périmètre de consolidation et critères d'exclusion	60
Seuils de signification	61
Méthodes d'évaluation et autres pratiques comptables	63
Approche détaillée – comptes consolidés	64
Approche détaillée – comptes annuels	66
Communication avec le Comité d'audit	68
Communication avec le Conseil d'administration	70
Répartition des travaux entre les Commissaires aux comptes	71
Identification des associés d'audit principaux	73
Recours à des cabinets d'audit hors réseau ou à des experts externes pour les besoins de l'audit	74
Déclaration d'indépendance des Commissaires aux comptes	75
Services fiscaux et d'évaluation fournis par le réseau des Commissaires aux comptes	77
Table de correspondance	79

En application de l'article L.823-16 du code commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à notre mission sur les comptes de l'entité La Poste pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les principaux sujets que nous souhaitons porter à votre attention sont présentés en pages 4 à 42.

Il appartient à la Direction d'établir les comptes annuels et les comptes consolidés. Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Dans le cadre de notre mission de Commissaire aux comptes, il nous appartient d'exprimer une opinion sur les comptes ainsi établis, après avoir mis en œuvre un audit sur ces comptes. Notre audit des comptes annuels et des comptes consolidés n'exonère toutefois ni la Direction ni le Comité d'audit de leurs responsabilités.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes, dans un contexte complexe et évolutif de crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 qui crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice.

Ce rapport, qui a notamment vocation à porter à votre connaissance les éléments nous paraissant importants pour l'exercice des fonctions du Comité d'audit, n'est pas un rapport exprimant une opinion sur des éléments spécifiques des comptes annuels ou consolidés.

Le contenu de ce rapport est destiné au seul Comité d'audit et ne peut être transmis à des tiers autres que les autorités compétentes visées à l'article R.823-21-1 du code de commerce (H3C et, le cas échéant, AMF et ACPR), utilisé ou cité à d'autres fins.

Paris La Défense, le 16 mars 2023

Paris La Défense, le 16 mars 2023

KPMG Audit



Stéphanie Millet

Associée



Xavier de Coninck

Associé

Mazars



Gonzague Senlis

Associé



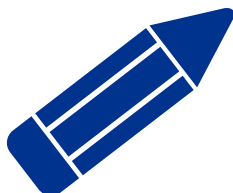
Charles de Boisriou

Associé



Points clés de l'audit – comptes consolidés Groupe La Poste

1	Valorisation des actifs du courrier	p. 8
2	Valorisation des écarts d'acquisition	p. 9
3	Valorisation des dispositifs d'aménagement de fin de carrière (La Poste)	p. 17
4	Provisionnement du risque de crédit	p. 19
5	Valorisation des provisions techniques liées aux activités d'assurances	p. 26
6	Valorisation des actifs financiers non cotés de niveau 3	p. 27

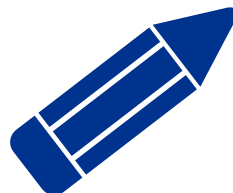


Points clés de l'audit – comptes sociaux La Poste

1	Valorisation des actifs du courrier	p. 37
2	Valorisation des titres de participation	p. 38
3	Valorisation des dispositifs d'aménagement de fin de carrière	p. 40

Autres points importants – Groupe La Poste

1	Autres points importants – Groupe La Poste	p. 32
2	Autres points importants – La Banque Postale	p. 28 – p. 30
3	Autres points importants – GeoPost	p. 31
3	Autres points importants – Poste Immo	p. 35



Opinion d'audit et synthèse des anomalies non corrigées (comptes consolidés / comptes annuels)

Ajustements et reclassements non comptabilisés

- Ajustement positif sur le résultat identifié au niveau de CNP Assurances, composant scopé de LBP :

Montants exprimés en M€	Bilan Actif	Bilan Passif	Compte de résultat
Marge de prudence	0	-26,25	26,25
Charges des prestations pour sinistres			35
Provisions techniques net de réassurance		-35	
Effet d'impôts		8,75	-8,75
Total au 31 décembre 2022	0	-26,25	26,25

Opinion sur les comptes consolidés

- Nous prévoyons d'émettre une opinion sans réserve et avec les justifications des appréciations (points clés de l'audit) suivantes :
 - valorisation des actifs du courrier ;
 - valorisation des écarts d'acquisition ;
 - valorisation des dispositifs d'aménagement de fin de carrière de La Poste ;
 - provisionnement du risque de crédit ;
 - évaluation des actifs financiers non cotés de niveau 3 ;
 - valorisation des provisions techniques liées aux activités d'assurance.

Opinion sur les comptes annuels

- Nous prévoyons d'émettre une opinion sans réserve et avec les justifications des appréciations (points clés de l'audit) suivantes :
 - valorisation des actifs du Courrier ;
 - valorisation des titres de participations ;
 - valorisation des dispositifs d'aménagement de fin de carrière de La Poste.

Approche mise en œuvre sur les comptes significatifs pour les comptes consolidés du Groupe

Comptes significatifs / Risques d'anomalies significatives dans les comptes	Tests de procédures (contrôle interne)	Contrôles de substance (sur les comptes eux-mêmes) *	Points clés de l'audit (PCA) Envisagés à ce stade
Immobilisations incorporelles (écarts d'acquisition)	✗	✓	✓
Valorisation des actifs du Courrier	✗	✓	✓
Avantages au personnel – dispositifs de fin de carrière	✓	✓	✓
Provisionnement du risque de crédit	✓	✓	✓
Evaluation des actifs financiers non cotés de niveau 3	✓	✓	✓
Provisions techniques liées aux activités d'assurance	✓	✓	✓

Légende

✓ Oui

✗ Non

► Pas de modifications significatives par rapport à l'approche suivie sur 2021

*

Lorsque des travaux de contrôle interne sont réalisés, l'étendue des travaux substantifs est adaptée. En l'absence de travaux portant sur le contrôle interne ou les systèmes d'information, les travaux substantifs sont plus étendus.

Approche mise en œuvre sur les comptes significatifs pour les comptes consolidés du Groupe

Comptes significatifs / Risques d'anomalies significatives dans les comptes	Tests de procédures (contrôle interne)	Contrôles de substance (sur les comptes eux-mêmes) *	Points clés de l'audit
Créances clients / Reconnaissance du chiffre d'affaires	✓	✓	✗
Droits d'utilisation / Dettes de loyer (IFRS 16)	✓	✓	✗
Charges de personnel	✓	✓	✗
Autres avantages au personnel	✗	✓	✗
Provisions pour risques et charges	✗	✓	✗
Trésorerie / Financement	✗	✓	✗
Mises en équivalence	✗	✓	✗
Crédits et Dépôts clientèle – Marge nette d'intérêts	✓	✓	✗
Commissions	✓	✓	✗
Provision Epargne Logement (PEL)	✗	✓	✗

Légende
 ✓ Oui
 ✗ Non

* Lorsque des travaux de contrôle interne sont réalisés, l'étendue des travaux substantifs est adaptée. En l'absence de travaux portant sur le contrôle interne ou les systèmes d'information, les travaux substantifs sont plus étendus.

Points clés de l'audit - Valorisation des actifs

Valorisation des actifs immobilisés de l'UGT Courrier

L'Essentiel

Le test de dépréciation des actifs de l'UGT Courrier s'appuie sur un plan d'affaires qui s'est fortement dégradé en 2022 essentiellement en raison :

- de la forte accélération de l'inflation subie sur l'exercice 2022 qui génère une forte augmentation des coûts sur l'horizon du BP
- de la baisse du chiffre d'affaires : poursuite de la baisse des volumes et absence du report total de l'augmentation des coûts sur les tarifs

Le test de perte de valeur de cette UGT conduit à déprécier la totalité des actifs immobilisés de cette UGT, soit un montant total de **940 millions** d'euros.

- Les données intégrées dans le calcul de la valeur recouvrable sont fondées sur les hypothèses suivantes (principales variations entre les PMT au 31/12/2021 et au 31/12/2022) :
 - Evolution à la baisse du trafic courrier : de -9,1% à -6,8% entre 2023 et 2027
 - Forte révision à la baisse du chiffre d'affaires import (volumes E-paq suite à la Directive Douane 21, aux changements de comportements des consommateurs et à l'arrêt de certaines zones économiques en Chine. Impact évalué à -125M€ en 2022, -213 M€ en 2023, -264 M€ en 2024 et à -321 M€ en 2025)
 - Les hausses tarifaires sur le SU ont été revues à la hausse par rapport au BP de déc. 2021 pour répercuter une partie de l'effet inflation dans les prix de vente : hausse de +5,6% à +3,3% entre 2023 et 2027
 - Forte inflation qui pèse fortement sur l'évolution des charges : impact estimé à -443 M€ en 2025
 - Evolution à la hausse du prix du gasoil
 - Actualisation de la masse salariale : avec une moyenne de +3,09% sur la durée du plan
 - Evolution à la hausse des coûts immobiliers : indexation des baux multipliée par 2 par rapport au plan 2021
- La dépréciation effectuée en 2022 pour 940 M€ se décompose ainsi : Immobilisations incorporelles : 228 M€, Immobilisations corporelles : 250 M€ et Droits d'utilisation : 462 M€.
- Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie suivie avec les normes IFRS et examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et les hypothèses clefs retenues.
- Nous sommes d'accord avec la dépréciation comptabilisée dans les comptes 2022.

Points clés de l'audit - Valorisation des écarts d'acquisition

Evolution des écarts d'acquisition du Groupe La Poste

Ecarts d'acquisitions à fin décembre 2022

UGT	31/12/2021	Acquisitions / Cessions	Perte de valeurs	Ecarts de conversion	Autres	31/12/2022	Variation
Secteur GeoPost	3 375	643	- 124	37	-	3 931	556
Secteur Services-Courrier-Colis	409	112	- 80	-	-	441	32
Secteur Grand Public et Numérique	539	15	-	-	-	554	15
Secteur La Banque Postale	141	36	-	-	- 35	142	1
Secteur Immobilier et Support	-	25	-	-	-	25	25
Total Goodwill	4 464	831	- 204	37	- 35	5 092	628

► Les principaux mouvements par secteur se détaillent comme suit :

- Secteur GeoPost (augmentation nette de 556 M€ sur l'exercice, avec impact des pertes de valeur et des écarts de conversion) :

- Acquisition pour 272 M£ de CitySprint en janvier 2022, premier opérateur de course et de livraison urgente de Grande Bretagne, ayant conduit à la comptabilisation d'un goodwill de 296 M€ ;
- Acquisition pour 297 M\$ (dont 107 M\$ de complément de prix) de Scalefast en juin 2022 (pôle Asendia), fournisseur de solutions e-commerces, ayant généré un goodwill de 278 M€ ;
- Prise de participation dans la société C chez Vous, ancienne filiale de Cdiscount, dédiée au transport des colis supérieurs à 30 kg, générant un goodwill de 63 M€ ;
- Dépréciation intégrale du goodwill de DPD Russie pour 124 M€ compte tenu de la crise Ukrainienne (entité traitée en IFRS 5 depuis le 30 juin 2022) ;
- Variation des écarts de conversion de 37 M€ dont 44 M€ relatifs à DPD Russie.

- Secteur Services-Courrier-Colis (augmentation nette de 32 M€)
 - Acquisition à 70% de la société Cybercité au cours du 1^{er} semestre 2022, générant un goodwill de 14 M€ (UGT Mediapost) ;
 - Acquisition à 86% de la société Happytal, spécialiste de la digitalisation du parcours hospitalier et de l'accompagnement des patients et des soignants, générant un goodwill de 68 M€ (UGT Santé) ;
 - Dépréciation de 80 M€ relative à l'UGT Mediapost.
- Secteur Grand Public Numérique (augmentation nette de 15 M€)
 - Acquisition à 100% de la société Heva par Inadvans (pôle Docaposte), entité spécialisée dans l'analyse des données de santé. Cette acquisition a été réalisée en avril 2022 et a généré un goodwill de 8 M€.

Points clés de l'audit - Valorisation des écarts d'acquisition

Evolution des écarts d'acquisition du Groupe La Poste

DPD Russie

- ▶ En raison de la crise ukrainienne, il a été décidé lors du Conseil d'Administration du 5 mai 2022 la cession de DPD Russie. Le Groupe a annoncé cette décision via un communiqué de presse paru le 11 mai 2022.
- ▶ Cette décision s'est concrétisée sur le second semestre 2022 par la signature de lettre d'engagement (début août) et le chargement de la dataroom (mi novembre). La date limite de réception des offres non engageantes a été fixée au 27 janvier 2023.
- ▶ A date, le Groupe a reçu 10 offres non engageantes, devant faire l'objet d'une revue approfondie étant donné la complexité du processus de cession. La sélection des candidats doit être effectuée d'ici fin février et doit déboucher sur la réception d'offres fermes à partir du mois d'avril 2023. Par ailleurs, le Groupe étudie également en parallèle la possibilité de mettre en place un management buy out.
- ▶ Par ailleurs, le Groupe a décidé, au regard des risques encourus sur la recouvrabilité des actifs de déprécier à 100 % les éléments d'écart d'acquisition (104 M€), d'actifs incorporels (21 M€), corporels (10 M€) et droits d'usages (14 M€), soit une valeur totale de dépréciation de 149 M€.
- ▶ Dans ce contexte, le Groupe a décidé de comptabiliser DPD Russie conformément à IFRS 5, en positionnant la totalité des actifs et passifs sur une seule ligne pour des montants respectifs de 42 M€ (Actifs circulants : 25 M€, Trésorerie : 25 M€) et 47 M€.
- ▶ Afin de pouvoir classer DPD Russie comme un actif détenu en vue d'être cédé, plusieurs critères IFRS sont à respecter :
 - La vente doit être hautement probable, la direction à un niveau approprié doit s'être engagée sur un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) : Critère validé
 - Un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé : Critère validé
 - De plus, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui soit raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle : Critère validé.
 - De plus, la vente doit être conclue dans un délai d'un an à compter de la date de sa classification : Critère validé.
- ▶ Conclusion
 - Nous sommes en accord avec les traitements comptables retenus par la société au 31 décembre 2022. Le processus de cession ainsi que la valeur de la société sont à suivre sur 2023.

Points clés de l'audit - Valorisation des écarts d'acquisition

Valorisation des écarts d'acquisition du Groupe La Poste

► Les principaux résultats des tests se présentent comme suit :

UGT (en M€)	VB au 31.12.22	Dépré au 31.12.22	GW net au 31.12.22	31.12.22			Rappel de la marge 31.12.21	Variation
				Actifs à tester	Valeur d'utilité	Headroom		
DPD Europe	2 991	(93)	2 898	4 999	13 412	8 413	9 741	(1 328)
DPD Russie	-	-	-					
Lenton Group	76	(25)	51	61	156	95	214	(119)
Resto In	34	(34)	-					
Jadlog	25	-	25	41	154	113	125	(12)
Stuart	12	-	12	48	52	4	136	(132)
DPD Laser	37	(32)	5					
Speedy	93	0	93					
CitySprint	296	0	296					
C Chez Vous	63	0	63					
Autres	12	0	12					
Sous-groupe GeoPost	3 640	(184)	3 456					
Asendia	480	0	480	99	834	735	1 117	(382)
Sous-groupe GeoPost y compris Asendia	4 120	(184)	3 936					
LBP Prévoyance	59	0	59	à confirmer	à confirmer	à confirmer		
Autres	88	(5)	83					
Sous-groupe LBP	147	(5)	142					
Numérique	583	(29)	554	48	526	478	357	121
Sous-groupe Numérique	583	(29)	554					
Mediapost	166	(86)	80	105	25	-80	53	(133)
Santé	275	0	275	275	399	124	218	(94)
EDE	67	0	67	113	165	52	4	48
Autres	13	0	13					
Sous-groupe Service Courrier-Colis	521	(86)	435					
Sous-groupe Immobilier	25	-	25					
TOTAL Groupe La Poste	5 396	(303)	5 092					

- Les résultats de ces tests mettent en évidence des headrooms sauf pour l'UGT Mediapost, dépréciée pour 80 M€ à fin décembre 2022.

Points clés de l'audit - Valorisation des écarts d'acquisition

Valorisation des écarts d'acquisition du Groupe La Poste

- ▶ Le périmètre des travaux réalisés sur la revue de la valorisation des écarts d'acquisition comprend principalement les UGT suivantes :
 - GeoPost : DPD Europe, Lenton Group, Stuart et Asendia ;
 - Secteur opérationnel SCC : Mediapost et Santé ;
 - Numérique ;
 - La Banque Postale : LBP Prévoyance.
- ▶ Le périmètre des travaux inclut également la revue des titres mis en équivalence notamment sur ceux intégrant un écart d'acquisition :
 - GeoPost : Aramex et Ninja Van.
- ▶ Commentaires généraux sur les impairment tests réalisés par le Groupe
 - Le Plan Moyen Terme a été révisé au 1er semestre 2022.
 - Les plans retenus dans le cadre de la mise en œuvre des impairment tests au 31 décembre 2022 ont ainsi été établis sur la base des hypothèses d'exploitation de l'atterrissage 2022, du budget 2023 et du plan révisé pour les années 2024-2027.
 - Par ailleurs, le PMT a été présenté à la Commission de Surveillance de la CDC le 09 septembre 2022.
 - Les WACC retenus par le Groupe pour les tests au 31 décembre 2022 sont inférieurs à ceux préconisés par nos experts. Les différences observées s'expliquant essentiellement par les hypothèses retenues au titre du rendement de marché et du coût de la dette. Nous nous sommes assurés que ces différences n'avaient pas d'impact sur les résultats des tests de dépréciation.
 - Les hypothèses de taux de croissance à l'infini n'ont pas évolué par rapport aux exercices précédents, soit 2%, sauf pour l'impairment test du Courrier dont le taux de croissance à l'infini est fixé à -5%.
 - Comme les années précédentes, le gearing retenu est de 40% et correspond au ratio cible tel que prévu pour la trajectoire financière issue du plan stratégique.

Points clés de l'audit - Valorisation des écarts d'acquisition

Valorisation des écarts d'acquisition du Groupe La Poste – périmètre Geopost

Aramex, Stuart et Lenton

- Valorisation au 31 décembre 2022 : Les analyses réalisées dans le cadre des impairment tests des titres mis en équivalence Aramex et Ninja Van et des UGTs Stuart et Lenton ont conduit le management de Geopost à ne pas déprécier ces investissements.

Périmètre (en M€)	Actif testé	dont Goodwill	Fair value retenue	Headroom
Lenton	61	51	156	95
Stuart	48	12	52	4
Aramex	495	321	510	14
Ninja van	322	173	943	621

► Commentaires généraux

- Nous avons procédé à la revue des estimations réalisées par le management de Geopost et les experts mandatés pour valoriser certains de ces investissements. Nous avons notamment revu les méthodes de valorisation retenues (DCF, comparables boursiers et transactions) et les paramètres financiers.
- Les plans d'affaires retenus reflètent les perspectives d'activité qui traduisent l'ambition du management de Geopost.

► Commentaires spécifiques

- Aramex : certaines des approches alternatives réalisées dans le cadre de la revue des impairment tests conduiraient à déprécier à hauteur de 50 M€ la participation dans Aramex en écartant la valorisation sur la base du cours de bourse spot. A contrario, le BP retenu par le management pour la valorisation n'inclut pas tous les leviers de croissance identifiés qui augmenteraient la juste valeur de cet investissement.
- Lenton : le plan d'affaires reflète des perspectives positives en lien avec la réouverture de la Chine et la reprise attendue de l'activité avec Cathay Pacific.
- Stuart : le headroom déterminé sur la base de comparables boursiers a significativement baissé compte tenu de la baisse de l'ordre de 60% du cours des sociétés retenues dans l'échantillon mais il reste positif. L'activité reste déficitaire à court terme.

► Conclusion

- Les méthodes de valorisation et paramètres financiers n'appellent pas de commentaire particulier de notre part.
- Les plans d'affaires retenus comportent un niveau de jugement élevé que les résultats futurs, notamment en 2023, devront confirmer.
- Sur cette base, l'absence de dépréciation de ces investissements au 31 décembre 2022 est acceptable.

Points clés de l'audit - Valorisation des écarts d'acquisition

Valorisation des écarts d'acquisition du Groupe La Poste – périmètre Geopost

Ninja Van – Singapour (société mise en équivalence)

► Contexte

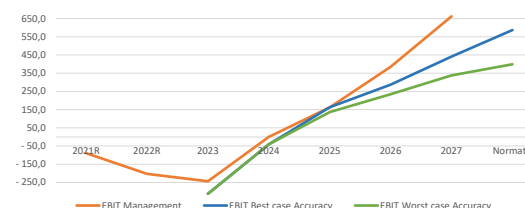
- Les titres mis en équivalence de Ninja Van présente une valeur de 322,2 M€ au 31 décembre 2022, dont un goodwill de 173,3 M€. La valeur des titres est en baisse de 87,5 M€ par rapport à la clôture 2021 en raison principalement de la comptabilisation de la quote-part de résultat déficitaire sur l'exercice (-111,0 M€).
- Le pourcentage de détention passe de 43,2% fin 2021 à 42,4% à la clôture 2022 à la suite de l'exercice de stocks options par le management.

► Valorisation des titres mis en équivalence à la clôture 2022 :

- Le management de GeoPost a mandaté Accuracy pour analyser la valeur de cette participation à la clôture 2022. Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la valeur sont les suivantes :
 - Revue du BP établi par le management ayant conduit à l'établissement de deux scénarios (best case and worst case) afin de tenir compte du décalage observé à fin septembre 2022 par rapport au plan d'affaires et d'une prudence dans les hypothèses de croissance retenues ;
 - Taux de WACC de 8,6%, sans prime de risque spécifique au regard de la prudence retenue dans les deux BP ;
 - Comparaison de la valeur obtenue par la méthode des DCF avec les autres méthodes analogiques (comparaisons boursières et transactions comparables)
- Les travaux réalisés par Accuracy mettent en évidence une valeur de la participation détenue pour un montant compris entre 785 M€ et 1 100 M€ soit un headroom entre 463 M€ et 778 M€.
- Ces travaux et leurs conclusions ont été revus par nos experts. Le suivi des performances sur l'année 2023 ainsi que l'analyse des éventuelles nouvelles levées de fonds feront l'objet d'une attention particulière pour la prochaine clôture.

en M€	2022	
	Best Case	Worst Case
Hypothèses		
Croissance à l'infini	1,5%	
WACC	8,6%	
Valeur comptable des actifs testés	322	
Valeur de la participation	1 100	785
Headroom	778	463

Analyse de l'EBIT projeté

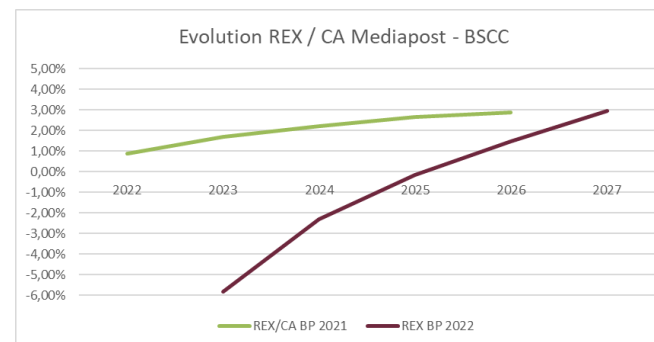


Points clés de l'audit - Valorisation des écarts d'acquisition

Valorisation des écarts d'acquisition du Groupe La Poste – périmètre BSCC

UGT Mediapost

- ▶ L'UGT Mediapost a été particulièrement touchée par la crise sanitaire en 2020 et 2021, notamment sur l'activité Imprimé Publicitaire (Pôle Mediapost) et Billetterie (Pôle Sogec). Le Business Plan de juin 2022 issu de la trajectoire validée en avril 2022 intégrait ainsi les hypothèses suivantes :
 - baisse des volumes IP de 30% sur 5 ans, avec un rythme linéaire sur les 5 années ;
 - compensé par une hausse du PMV.
- ▶ En fin d'année 2022, certains acteurs importants du marché, notamment des GSA, ont annoncé des baisses, voire l'arrêt des distributions d'imprimé publicitaire pour leurs campagnes promotionnelles. Le BP a été revu sur les aspects suivants :
 - accélération de l'hypothèse de la baisse des volumes IP, en conservant la cible de 30% mais avec un effet plus important sur les premières années du plan ;
 - accélération des plans de réduction des coûts (déjà en place) et de diversification vers les activités data, digitale et logistique
 - hypothèses de chiffre d'affaires et de résultat d'exploitation revues à la baisse sur l'ensemble des années du plan.
- ▶ Le BP de décembre 2022 ne prend pas en compte d'hypothèse de généralisation du OUI PUB, en phase d'expérimentation pour 3 ans à compter de septembre 2022 sur 14 zones. La décision sur une éventuelle généralisation interviendra à l'issue de la phase d'expérimentation.



- ▶ Les hypothèses de rentabilité ont ainsi été fortement dégradées pour 2023 et 2024 avec une amélioration progressive sur les dernières années du plan et en vision normative. A noter que la dégradation du BP a été principalement intégrée au niveau du résultat d'exploitation.
- ▶ Compte tenu de ce nouveau BP, le test met en évidence une perte de valeur de 80 M€, comptabilisée dans les comptes du Groupe à fin décembre 2022.

Hypothèses Mediapost		12.2022	12.2021
Goodwill		166	148
WACC		10,2%	8,0%
Valeur comptable des actifs testés		105	89
Valeur recouvrable		25	143
Headroom		0	54
Dépréciation à comptabiliser		-80	0
Part de la valeur terminale dans la VE		139%	79%

- ▶ L'UGT Mediapost reste sensible et fera donc l'objet d'un suivi particulier lors des prochaines clôtures, le taux de REX/CA retenu en valeur terminale étant sensiblement supérieur à celui observé en 2022 (2,97% versus -2,70%) ou celui de 2019, avant crise sanitaire (1,6%).

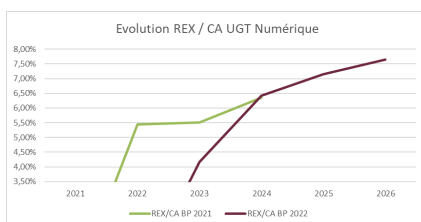
Points clés de l'audit - Valorisation des écarts d'acquisition

Valorisation des écarts d'acquisition du Groupe La Poste – UGTs Numérique et Santé

UGT Numérique

Hypothèses Numérique		12.2022	12.2021
Goodwill		554	539
WACC		7,0%	6,7%
Valeur comptable des actifs testés		48	40
Valeur recouvrable		526	397
Headroom		478	357
Part de la valeur terminale dans la VE		85%	87%

- Le business plan établi pour les besoins du 31 décembre 2022 a été construit sur 5 ans, avec cependant une année 2027 définie en appliquant le taux de croissance de 2% à l'année 2026.



- Le BP, actualisé par rapport à celui de 2021, prend notamment en compte l'impact de l'acquisition de Docaposte Trust & Sign fin 2021, et prévoit, sur les différentes années du plan, une hausse des activités digitales, compensant les baisses sur les activités traditionnelles, tant en REX qu'en CA.
- Le taux de WACC retenu s'établit à 7,0% contre 6,7% à la clôture 2021. Le taux retenu est inférieur à celui préconisé par nos experts, sans impact sur les résultats du test.
- Le test effectué met en évidence une marge de 478 M€, en amélioration par rapport à 2021.
- Les analyses de sensibilité ne font pas apparaître de risque de perte de valeur y compris en retenant le taux de REX / CA 2022 en flux normatif.
- Aucune perte de valeur n'a été identifiée au 31 décembre 2022 pour l'UGT Numérique et l'UGT Santé. Les performances des UGT devront faire l'objet d'un suivi sur les prochaines clôtures.

UGT Santé

Hypothèses Pôle Santé		12.2022	12.2021
Goodwill		256	177
WACC		5,2%	5,5%
Valeur comptable des actifs testés		275	197
Valeur recouvrable		399	415
Headroom		124	218
Part de la valeur terminale dans la VE		89%	90%

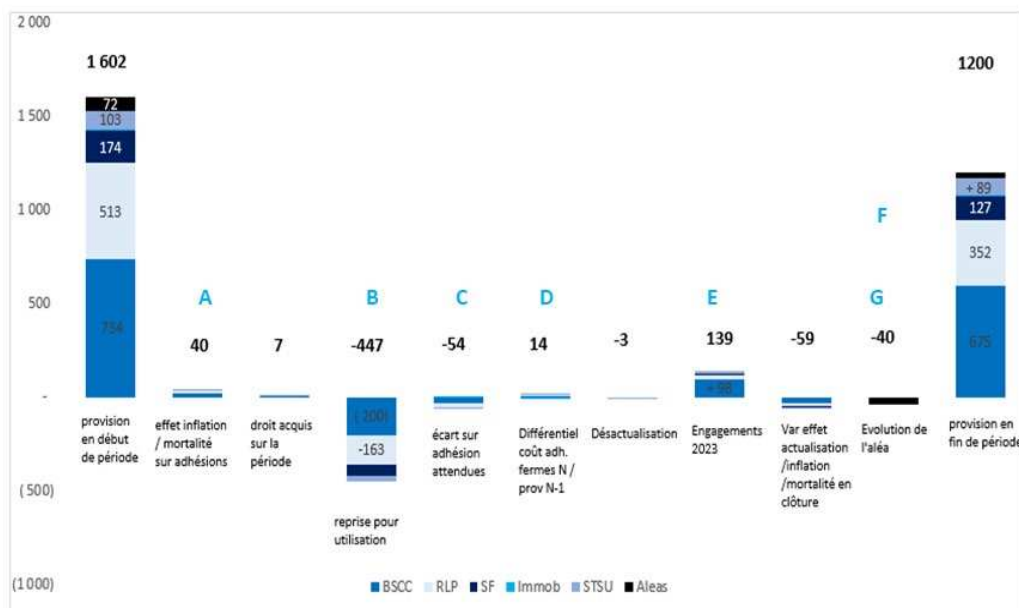
- Cette UGT regroupe les entités Nouveal, IM Santé, Diadom, Asten et Happytal (depuis 2022).
- Le business plan établi pour les besoins du 31 décembre 2022 a été construit sur 5 ans, avec cependant une année 2027 identique à l'année 2026 (pour 3 des BU de l'UGT Santé) ou définie en appliquant à l'année 2026 le taux de croissance de 2%, ce qui traduit une certaine prudence dans la valorisation de l'UGT.
 - Un taux de croissance de 2% a bien été appliqué sur l'année normative.
- Le taux de WACC retenu s'établit à 5,3% (légèrement inférieur à celui de la clôture 2021). Le taux retenu est inférieur à celui préconisé par nos experts (7,3%). L'écart observé provient essentiellement de la composante rendement de marché et du coût de la dette.
- Le test effectué met en évidence une marge de 124 M€, en diminution de 94 M€ par rapport à N-1.
- Les analyses de sensibilité ne font pas apparaître de risque de perte de valeur, y compris en retenant le taux de WACC préconisé par nos experts.

Points clés de l'audit - Valorisation des Dispositifs de fin de carrière

L'Essentiel

La provision comptabilisée au titre de ce dispositif (1200 M€, en baisse par rapport à 2021) tient compte:

- D'un phénomène de report vers 2023,
- De la revue à la baisse des adhésions attendues sur 2022,
- D'un aléa de 33 M€ lié au contexte légal et au risque de dérive du nombre d'adhésion qui pourrait en résulter.



A Mise à jour du calcul réalisé au 31 décembre 2021 sans évolution de la méthode.

B Reprise utilisée de TPAS.

C Révision à la baisse des adhésions attendues sur l'année 2022, s'expliquant par un phénomène de report vers 2023. (cf. slide suivante).

D 2 615 adhésions (données au 30 novembre) ont été enregistrées sur 2022.

E Engagements qui découlent de la prolongation du dispositif TPAS jusqu'au 30 juin 2023.

G Le taux d'aléas est maintenu à 3% en 2022 (soit 33 M€, vs 72 M€ en 2021). La diminution s'explique de manière calculatoire par la baisse de l'horizon du TPAS et par l'intégration du risque dans les prévisions.

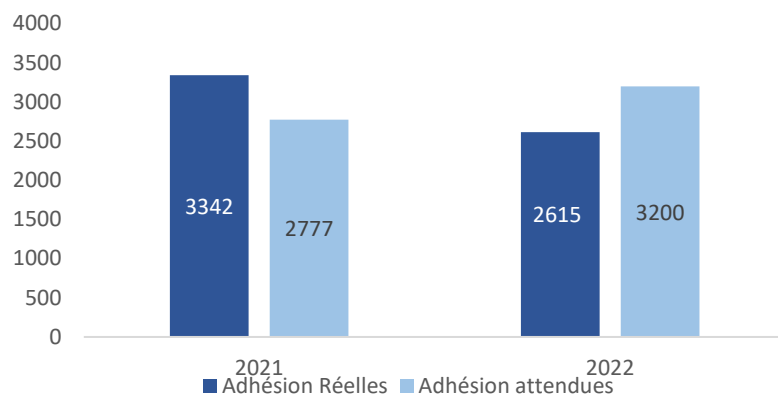
F La répartition entre branche reste stable par rapport à l'exercice précédent.

Points clés de l'audit - Valorisation des Dispositifs de fin de carrière

Le dispositif n'a pas été prolongé au delà du 30 juin 2023 et n'a pas connu de modifications.

En M€	31.12.2021	31.12.2022
Adhésions fermes IFRS	954	842
<i>Nombre d'adhésions - fermes</i>	<i>3 342</i>	<i>2 615</i>
Adhésions attendues	523	334
<i>Nombre d'adhésions - attendues</i>	<i>5 804</i>	<i>4 011</i>
Actu / Inflation / Mortalité	53	-9
Aléas	72	33
Total	1 602	1 200

Comparaison des adhésions réelles vs adhésions attendues au 31 décembre 2022



- Les adhésions 2022 s'élèvent à 2615 personnes contre 3200 prévues et provisionnées fin 2021. Selon la direction cela s'explique par un phénomène d'attente et de report vers 2023.
- Par ailleurs, compte tenu de l'absence de prolongation du TPAS qui prend fin au 30 juin 2023, d'un effet report 2022 vers 2023 et de l'imminence du décalage de l'âge de départ à la retraite, les prévisions d'adhésions se situent aux alentours de 4 000 adhésions au S1 2023. En effet l'absence de prolongation du TPAS au-delà du 30 juin 2023 va être perçue comme une « fin du dispositif de TPAS », certes dans un contexte d'inflation mais aussi de réforme des retraites avec une recherche d'aménagement qui se traduiront par une augmentation sensible du nombre d'adhésions.

Travaux réalisés au 31 décembre 2022

Revue des données de base. Nous avons testé une sélection de nouveaux adhérents du TPAS
 Revue du dénouement de la provision (reprise) au global, pour un échantillon d'agents ainsi que spécifiquement sur l'allocation de fin de carrière.
 Obtention de la note relative à la justification de la prévision des 4000 adhésions TPAS en 2023.
 Revue du calcul de la provision et les principales hypothèses par nos actuaires.

Les résultats de nos travaux sont satisfaisants.

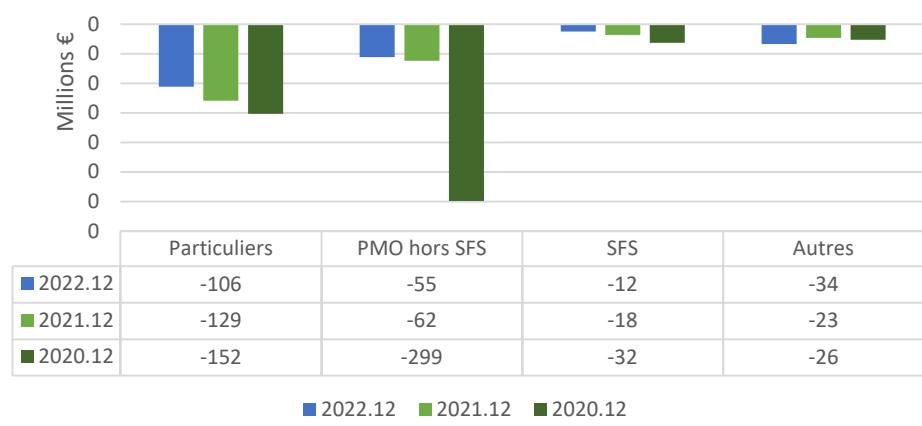
Points clés de l'audit - Provisionnement du risque de crédit

Vision macro du coût du risque

Décomposition du coût du risque par nature en millions d'euros	Variation ECL sur titres					Autres	Coût du risque Groupe
	Sur Prêts et créances	Sur EHB	Actifs financiers à la JV par CP	Titres au coût amorti			
Coût du risque au 31 décembre 2022	1 -207	2 -20	25	3 -17		4	-216
Coût du risque au 31 décembre 2021	-232	2	-33	-7		2	-268
Variation 31 décembre 2022 vs. 31 décembre 2021	25	-22	58	-11		2	52
Coût du risque au 31 décembre 2020	-508	-71	-61	-24		-9	-674

1

Coût du risque sur prêts et créances par nature



2

Le coût du risque sur les Engagements Hors Bilan concerne, pour l'essentiel, les engagements de financement.

- Les ECL qui y sont associées sont issues des modèles de provisionnement des prêts et créances aux particuliers et PMO.
- Ils font donc l'objet des mêmes observations.
- La dotation nette est portée par les engagements de financement B2 avec une dotation nette de 37 M€ contre une reprise de 15 M€ pour les EHB B1

3

Le coût du risque sur Titres au coût amorti intègre 25 M€ de dotation sur des obligations Orpéa, pour un nominal de 30 M€.

- Comme observé au cours des clôtures passées, pas de détérioration sensible du profil de risque des portefeuilles de crédits aux particuliers avant introduction du critère d' « épargne disponible » dans l'identification des dossiers sensibles et peu de dégradation sur la clientèle entreprises dans son ensemble, affectée néanmoins par quelques mouvements significatifs.
- Mise à jour des scénarios macro-économiques et révision des modèles de provisionnement sur les particuliers et les personnes morales.

Points clés de l'audit - Provisionnement du risque de crédit

Vision macro du coût du risque

Les principales options affectant significativement le coût du risque 2022 sont les suivantes :

- L'annulation des mesures d'overlay retenues au titre de l'exercice 2021 (**reprise de 124 M€** en stock, 88 M€ sur le corporate et 36 M€ sur le retail)
- Les effets liés au modèle de provisionnement générant une **reprise de 97 M€** en raison :
 - Des effets de base provisionnable ;
 - De mises à jour de scénarios macroéconomiques produits par la Caisse des Dépôts et Consignations alimentant le forward looking impliquant les commentaires suivants :
 - Ils sont consistants avec ceux issus des organismes publics ou supranationaux,
 - La pondération retenue tient compte des incertitudes avec un poids renforcé du scénario pessimiste et en diminution pour le scénario optimiste.
- Les effets de la mise à jour:
 - des règles de dégradation significative du risque de crédit, à la suite des recommandations de la BCE sur la mise en œuvre de la règle du PD*3 (+50 M€),
 - De paramètres de PD et LGD sur le segment PMO (+26 M€)
- Des provisions complémentaires résultant de la mise en œuvre de mesures de surveillance sur certaines catégories d'exposition et le traitement de dossiers spécifiques du segment PMO, commentées dans les slides qui suivent.

GDP	IMF	OECD	ECB	BDF	LBP central
2022	2,5	2,6	2,6	2,6	2,5
2023	0,7	0,6	0,4	0,3	0,3
2024	1,5		1,5	1,2	1,0
	oct-22	oct-22	nov-22	dec-22	oct-22

Scénarios	2021	2022
Favorable	20%	10%
Centrale	65%	60%
Défavorable	15%	30%

Points clés de l'audit - Provisionnement du risque de crédit

Risque de crédit PPH

Modèle de provisionnement

Dans l'ensemble, la revue des principes méthodologique n'a pas conduit à identifier d'anomalies particulières. Nos experts risque de crédit ont mené des travaux de revue des provisions sur base de modèle :

- Revue de la méthodologie de construction des Probabilités de Défaut :
- Revue de la méthodologie de détermination des pertes en cas de défaut et recalcul des ECL

Ces travaux ont induit quelques observations dont il sera fait part aux équipes de LBP lors d'une restitution dédiée et qui ne sont pas de nature à remettre en cause l'approche retenue par la banque. Ces observations concernent :

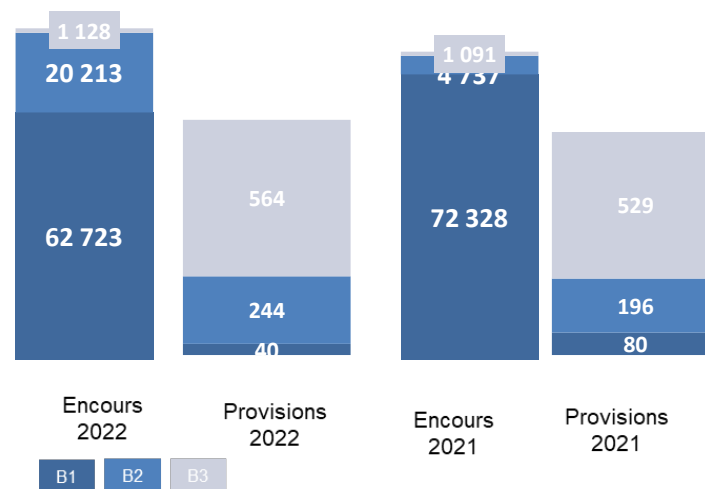
- la détermination des classes homogènes de risques (CHR) et la répartition du portefeuille LBP par CHR auquel est associé un modèle de provisionnement.
- La variable dite Z utilisée dans le modèle de provisionnement, représentative de la santé économique et qui est commune à toutes les CHR Retail.
- La corrélation entre les hypothèses économiques retenues pour la détermination de la variable Z et le comportement du portefeuille LBP
- Les travaux de backtesting

Mesures d'ajustements prises en complément de la provision calculée par les modèles :

- Annulation/consommation des mesures d'ajustements des provisions B1-B2 2021 :
 - **Antilles-Guyane** : reprise de 8,3 M€ et reclassement des clients concernés en B1;
 - **Migration de rating** : suite au retour progressif à la probabilité de défaut structurelle prise en compte directement dans le modèle, cette provision a été reprise (36 M€)

Une mise sous surveillance de la clientèle retail fragile se traduisant par une provision complémentaire de 100 M€ et un déclassement significatif d'encours B1 et B2 (15 Mds€)

- Mise en place des mesures de surveillance pour la clientèle Retail « fragile » dont le reste à vivre est inférieur à 300 € en lien avec le contexte inflationniste,
- Périmètre déclassé en bucket 2 : clientèle bénéficiant d'un crédit immobilier et n'ayant aucune épargne connue chez LBP et clientèle ayant un crédit à la consommation sans épargne et/ou restant à vivre de moins de 300 €,
- Ce complément de provision vient répondre à une anticipation d'une potentielle dégradation de la situation financière des ménages dans un contexte de crise énergétique et inflation.



Points clés de l'audit - Provisionnement du risque de crédit

Provisionnement du risque de crédit - PMO

Coût du risque sur les Prêts et créances aux personnes morales (PMO hors Secteur Public Local et hors Financements Spécialisés)

PMO	2022.12			2021.12		
en M€	Dotations	(Reprises)	Effet coût du risque	Dotations	(Reprises)	Effet coût du risque
B1	-61	89	28	-73	71	-1
B2	-178	165	-14	-152	130	-22
B3	-109	49	-60	-90	56	-34
Total Dotations / (Reprises)	-349	303	-46	-314	257	-57
Total pertes sur créances irrécouvrables			-10			-5
Récupérations sur créances amorties			0			0
Coût du risque IFRS 9 PMO - hors financements spécialisés*			-55	-62		

* - Coût du risque attaché au hors-bilan non inclus

Nos procédures analytiques sur le coût du risque, la répartition des encours PMO par bucket et les provisions qui y sont associés, tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2022, sont concluantes.

Nous avons pu rationaliser les principales évolutions et en apprécier la cohérence avec les modalités de provisionnement exposées par la direction et les analyses communiquées par la banque dans son information financière :

- Augmentation significative des dotations des dossiers B3 causée pour l'essentiel par :
 - Le passage en défaut au cours de l'exercice des dossiers relevant d'Orpéa, auxquels est attachée une provision totale de 56 M€, dont 29 M€ au titre des Crédits Moyens Long Terme (CMLT), correspondant au périmètre présenté supra. Cette provision est associée à un encours de CMLT global de 210 M€ environ, soit un taux de provision implicite de 14%, inférieur au taux moyen du B3 (analyse par ligne dans la suite du document). Pour mémoire, Orpéa était en B2 au 30 juin 2022 avec une provision de 14 M€
 - La révision à la hausse du niveau de provisionnement du dossier Euris, de 50 à 70% des encours en blanc, soit une dotation complémentaire de 12 M€ déjà comptabilisée au 1^{er} semestre
- Hausse des encours en B2 expliquée pour une part importante par 2 dossiers – EDF d'une part et Engie d'autre part – dont environ 400 M€ de CMLT, auxquels est attachée une provision d'un montant global de 11 M€, soit un taux de couverture de 2,7%, largement inférieur au taux observé fin 2021 sur les crédits PMO B2 (8,7% pour un encours de 3 Mds€) ;
- Poursuite du projet Sprite sur le risque de crédit PMO et finalisation du « chantier » garantie, qui a conduit à régulariser la saisie dans les chaînes de gestion de garanties qui n'étaient jusqu'alors pas prises en compte dans le provisionnement. L'effet de ces régularisations a conduit à reprendre environ 35 M€ d'ECL sur l'exercice 2022.

Points clés de l’audit - Provisionnement du risque de crédit

Provisionnement du risque de crédit - PMO

Prêts et créances à la clientèle de personnes morales – Encours bilantiels et provisions (hors bilan non-présenté)

en M€	2022.12		2021.12		Variation encours	Variation Provision
	Encours BIL	Provision BIL	Encours BIL	Provision BIL		
Crédits PMO B1	21 310	-47	20 263	-75	1 047	28
Crédits PMO B2	3 998	-278	3 040	-264	959	-14
Crédits PMO B3	668	-174	397	-119	271	-55
Totaux encours bruts et provi:	25 977	-500	23 700	-458	2 277	-41
Total encours nets	25 477		23 241		2 236	

Répartition de l’encours par bucket en %

	2022.12	2021.12	2020.12
Crédits PMO B1	82,0%	85,5%	84,2%
Crédits PMO B2	15,4%	12,8%	14,6%
Crédits PMO B3	2,6%	1,7%	1,2%

Taux de dépréciation par bucket

	2022.12	2021.12	2020.12
Crédits PMO B1	0,2%	0,4%	0,4%
Crédits PMO B2	6,9%	8,7%	7,4%
Crédits PMO B3	26,1%	30,1%	31,7%

Pour mémoire, trois natures de provisions et des « add-on » viennent couvrir le risque de crédit attaché aux engagements de financement du groupe sur les personnes morales :

Des provisions sur base de modèle

Mise à jour des scénario macro-économiques et révision des modèles au cours du 2nd semestre 2022, conformément à nos attentes. LBP est revenue au 31 décembre 2022 à une modélisation sans add-on sur le périmètre des PMO, pour cette partie des provisions.

→ Nos experts risque de crédit on mené des travaux de revue des provisions sur base de modèle. Ils ont :

- revu la méthodologie de construction des Probabilités de Défaut : quelques observations, dont nous ferons part aux équipes de LBP lors d’une restitution dédiée, qui ne sont pas de nature à remettre en cause la méthode suivie par la banque.
- recalculé les Probabilités de défaut utilisées sans anomalie significative.
- revu la documentation des Pertes en cas de défaut (déterminées à dire d’expert)
- fait des tests de recalcul des ECL à la clôture.

Leurs travaux sont satisfaisants

Points clés de l'audit - Provisionnement du risque de crédit

Provisionnement du risque de crédit - PMO

Prêts et créances à la clientèle de personnes morales – Provisionnement du risque de crédit

Des provisions à dire d'expert (*dossiers watch list et affaires spéciales*)

Nous nous sommes assurés de la tenue des comités watchlist au cours de l'exercice et avons analysé la watchlist et les affaires spéciales de décembre de façon à identifier les évolutions de risques et provisions significatives.

Le dossier ORPEA représente l'entrée en B3 la plus significative de l'exercice, avec un encours global de 412 M€, dont 240 M€ « d'encours PMO », 124 M€ d'affacturage, 43 M€ de CBM et 5 M€ d'EPS.

Nous avons mené une revue de dossiers, sélectionnés par la mise en œuvre d'un échantillonnage statistique.

Notre revue porte ainsi sur 17 groupes d'affaires B2 et sur 8 groupes d'affaires B3.

Nos travaux sont satisfaisants.

Des provisions sectorielles

La banque a estimé au 31 décembre 2022 les provisions sectorielles selon les mêmes principes qu'au 31 décembre 2021 aux exceptions suivantes, dont certaines étaient déjà appliquées au 1^{er} semestre :

- Photovoltaïque : Revue du portefeuille affinée suite aux évolutions législatives → impact net non-significatif sur les ECL – révision au 1^{er} semestre
- Agriculture : Création du secteur en répercussion du conflit en Ukraine → EAD 245M€ et ECL 8,4M€ soit 3,4% de couverture au 30 juin 2022 portés à 333 M€ d'EAD et 35 M€ d'ECL à la clôture
- Automobile : Elargissement du secteur aux concessionnaires en raison de difficultés d'approvisionnement – révision au 1^{er} semestre
- Financements LBO et à effet de levier : introduit au 2nd semestre pour des ECL de 64 M€ (cf ci-contre)

→ **Le choix des secteurs par la banque n'appelle pas de commentaire de notre part**

→ **Nos travaux sur l'identification des encours, l'application des principes de provisionnement et le calcul des provisions sont satisfaisants.**

Encours et provisionnement Orpea (en M€)				
Entités	Nature des financements	Encours	Provisions	Encours net
Orpéa S.A.	Titres - placement privé	30	-25	5
	Crédits MLT	102	-11	91
	Engagements par signature	5	0	5
	CBM	43	-2	41
	Affacturage	124	0	124
Sous-total Orpéa S.A.		304	-38	266
Filiales	Crédits MLT	108	-18	90
Total exposition groupe Orpéa		412	-56	357

- **CMLT Orpea SA** : correspondent pour les ¾ au crédit syndiqué mis en place en juin 2022 garanti, à échéance 2025/2026 (ECL 7 M€) et pour le solde à un crédit hypothécaire (ECL 4 M€).
- **CMLT Entités affiliées** : crédits hypothécaires, provisionnés selon le modèle PMO

Secteurs - données en M€	31/12/2022			31/12/2021		
	EAD	ECL	Taux de prov	EAD	ECL	Taux de prov
Agriculture	333	35	10%			
Automobile	470	38	8%	451	24	5%
Distribution	199	20	10%	201	28	14%
Energie photovoltaïque	249	49	20%	328	53	16%
Immobilier à usage commercial	690	28	4%	619	39	6%
Tourisme	389	28	7%	487	37	8%
Transport de passagers aérien	267	29	11%	414	37	9%
Transport de passagers				161	8	5%
Opérations à effet de levier	420	64	15%			
Total provisions sectorielles	3016	291	10%	2661	224	8%
PGE	382	15	4%	442	22	5%
Provisions sectorielles + PGE	3398	306		3102	246	

Points clés de l'audit - Provisionnement du risque de crédit

Provisionnement du risque de crédit - PMO

Sujets à suivre en 2023 :

- ▶ Mission de la BCE sur le risque de crédit PMO
 - Selon nos échanges avec la Direction des Risques, nous comprenons que la banque a reçu une première version de rapport :
 - Qui fait état d'une quinzaine de recommandations, notées F2 et F3, qui sont pour l'essentiel la reprise des recommandations formulées en 2019 pour les sujets embarqués dans des projets de remédiation qui ne sont pas finalisés (en particulier le projet Sprite) – sujets de risques opérationnels liés au fractionnement et aux lacunes des outils de la banque, laissant une part importante de suivi du risque reposer sur des traitements manuels.
 - Qui rend compte des résultats de sa revue de dossiers de crédits (70 dossiers pour un encours de 2,4 Mds€) et conclut à une poche de provisions complémentaires manifestement marginale rapportée aux encours (de l'ordre de 11 M€).
- ▶ Nous suivrons en 2023 la version définitive du rapport.
- ▶ Suivi du projet Sprite : livraisons 2023 et respect du calendrier.

Points clés de l'audit – Provisions techniques d'assurance CNP

Provisions techniques d'assurance

- ▶ Au 31 décembre 2022, les provisions techniques d'assurances de CNP Assurances s'établissent à 381 Mds€ (contre 380 Mds€ au 31 décembre 2021).
- ▶ Celles-ci se composent majoritairement des provisions mathématiques sur les contrats d'assurance-vie pour 267 Mds€. S'y ajoutent certaines provisions techniques spécifiques, dont notamment la provision pour risques croissants sur la dépendance (378 M€) et l'emprunteur (216 M€).
- ▶ Ce sont ces provisions pour risques croissants qui font l'objet de notre point clé de l'audit.
- ▶ Ainsi, au cours de l'exercice 2022, les auditeurs de CNP Assurances ont porté une attention particulière sur la provision pour risque croissant compte tenu de la volatilité de ces deux branches et de la part de jugement requis pour l'estimation de la provision.
- ▶ Nos travaux n'appellent pas de commentaire de notre part sur les provisions techniques.

Points clés de l'audit – CNP Placements financiers

Placements financiers

► Valorisation

- Pour les actifs cotés, les auditeurs de CNP ont effectué une revalorisation exhaustive du portefeuille.
- Les actifs non cotés font partie des points d'attention de notre audit, de ce fait nous avons effectué le suivi de la mise à jour des valorisations pour l'arrêté au 31 décembre 2022.
- Nous avons réalisé une revue des valorisations sur la base d'un échantillon de 71 titres représentant 57% du portefeuille non coté, toutes typologies confondues.
- Sur les valeurs mobilières complexes, nous avons fait appel à nos experts en valorisation afin de revoir les pricers, les modèles, les hypothèses retenues et leur sensibilité. Un échantillon de 27 produits a été retenu à ce titre, constitué de 25 produits structurés non cotés et deux ABS. L'échantillon a un nominal de 3 Md€. Nous avons recalculé de manière indépendante la valeur des titres, et analysé les éventuels écarts.
- Nos travaux de revalorisation des actifs non cotés, des dérivés et notre revue de la méthodologie de revalorisation sur cet arrêté n'ont pas révélé d'anomalie significative.

CNP

Contrôle ACPR :

- ▶ Un contrôle de l'ACPR est en cours, portant principalement sur la participation aux bénéfices,
- ▶ Au stade actuel des échanges, il n'est pas possible de conclure sur les conséquences éventuelles de ce contrôle.

Cession CNP Partners :

- ▶ Le 29 décembre 2022, le groupe CNP Assurances a cédé sa filiale Espagne CNP Partners pour 126,4 M€ générant une perte de 37,5 M€ sur l'exercice (Moins-Value de 32,5 M€ et impact résultat de la période).

Participation aux bénéfices différée :

- ▶ Au 31 décembre 2022, le groupe CNP Assurances est en situation de PB différée globale nette active pour 8 Mds€.

Brésil

- ▶ Accord de distribution « Dumont » : un test d'impairment a été réalisé au 31 décembre 2022 et fait ressortir une marge substantielle de 3,1 Mds €
- ▶ Branche 66
 - Pour rappel, une provision pour risques et charges et pour dépréciation sont constituées par Caixa Seguradora (CSH) vis-à-vis de la créance détenue sur le FCVS au titre de paiements effectués pour son compte aux assurés et sur laquelle pèse un risque de non recouvrement
 - Les hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation de ces provisions ont été revues pour prendre en compte une décision du régulateur local intervenue en novembre 2022 et se traduisent par une reprise de la provision globale de 179 MR\$.

Relations de clientèles :

- ▶ 833 M€ de relations clientèles ont été comptabilisés en 2020 dans le cadre du bilan d'ouverture, ces relations clientèles captant la valeur des versements périodiques et programmés non pris en compte dans le calcul de la Value of Business Acquired,
- ▶ La chronique d'amortissement retenue (amortissement linéaire) ne reflète pas précisément le rythme plus rapide de dégagement des marges futures sur les produits concernés (retraite individuelle et « Consorcio » au Brésil) et conduit dans les premières années à un risque de dépréciation dans le cadre du test d'impairment à réaliser à chaque clôture,
- ▶ Au 31 décembre 2022, le test a conduit à constater une dépréciation de 48 M€ portée à hauteur de 30 M€ par CNP Unicredit Vita et 18 M€ par Caixa Consorcios. Pour rappel une dépréciation de 129 M€ avait été comptabilisée au 31 décembre 2021.

Impact fonds propres :

Les impacts attendus de la première application des normes IFRS17 sur les fonds propres du groupe au 1er janvier 2022 sont à date estimés à + 1 404 M€ (après effet impôt et élimination intragroupes, dont 508 M€ sur les minoritaires).

Avancement des travaux dans les entités assurance du groupe :

Les auditeurs de CNP :

- Ont finalisé la revue normative validant les options retenues par CNP
- Ont revu au 01/01/22 le Best Estimate et le Risk Adjustment (y compris la courbe des taux retenue) et se sont assurés que les méthodes de transition (FRA, MRA, FVA) retenues par CNP Assurances avaient été correctement mises en œuvre pour chaque modèle comptable
- Ont validé la FTA au 01/01/2022

S'agissant des autres entités d'assurance du groupe, les travaux en cours ne permettent pas de valider la FTA sur ce palier à date

Marges internes aux bornes de LBP :

Aux bornes du groupe, les commissions internes de distribution et de gestion des produits d'assurance seront retraitées de sorte que l'information sur la marge de service contractuelle requise par IFRS 17 reflète les coûts encourus par le réseau nets des écritures réciproques.

Pour la transition, le groupe va procéder à une approche simplifiée consistant à:

- Ajuster la CSM des entités d'assurance de la marge interne, qui est déduite en appliquant le taux de marge interne aux commissions actualisées projetées. Le taux de marge interne représentatif de la marge sera évalué selon une approche qui sera déterminée par le contrôle de gestion et non encore revue par le collège;
- Reclasser les charges de commercialisation et les commissions correspondantes effectivement supportées aux bornes du groupe dans le coût des activités d'assurance (agrégat PNB)

L'analyse de l'évolution de la CSM dans les notes annexes sera effectuée sur la base de la contribution du périmètre assurance, avec réconciliation des bornes d'ouverture et de clôture aux bornes de LBP avec la prise en compte de la marge.

En l'absence de données plus fines, cette approche simplifiée nous apparaît acceptable à la transition.

Notes annexes :

La Poste et La Banque Postale communiquent dans leurs annexes une information qualitative et quantitative au titre de la transition au 01/01/2022. L'information quantitative est limitée au périmètre CNP Assurances et à l'impact sur les fonds propres.

BRT – Contentieux TVA & DPD Deutschland – Contrat onéreux

BRT – Contentieux TVA

► Contexte

- Le Groupe BRT fait l'objet de deux procédures à la clôture 2022 relatives à des déductions indues de TVA sur des opérations avec ses sous-traitants.
- Dans le cadre de l'acquisition du groupe BRT, une garantie d'actif et de passif avait été conclue et avait conduit GeoPost à retenir 40 m€ du prix de vente en garantie de la garantie. Elle couvre les exercices 2015 à 2019. Le plafond d'indemnité a été estimé par le management à 141 m€.

► Contentieux fiscal

- Fin 2020, l'administration fiscale italienne a adressé au groupe BRT ses conclusions faisant état d'une déduction indue de TVA sur l'année 2015. Les observations portaient sur un manque de vigilance du groupe à l'égard de ses sous-traitants qui n'avaient pas payé la TVA. En avril 2022, le contrôle fiscal a été étendu à l'année 2016.
- Les montants réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 23,9 m€ dont 10,0 m€ relatifs à de la TVA, 11,8 m€ à des pénalités et 2,1 m€ à des intérêts de retard.
- Le premier jugement sur ce dossier, rendu en mai 2022, a été défavorable au groupe BRT. Le jugement d'appel est attendu sur le premier semestre 2023.
- Au 31 décembre 2022, une provision limitée aux redressements de TVA est comptabilisée chez BRT, soit 10,0 m€. Un produit à recevoir de 3,7 m€ a été comptabilisé chez GeoPost SA au titre de la couverture d'une partie du risque par la garantie de passif.

► Contentieux pénal

- Fin 2022, une procédure pénale a été initiée par le procureur public de Milan. BRT est suspecté d'avoir participé à un schéma de fraude lui permettant de déduire indument de la TVA sur ses opérations. Les périodes contestées concernent les exercices 2016 à 2021. Deux saisies d'un montant de 44,5 M€ et de 24,5 M€ ont été réalisées sur un compte bancaire de BRT en décembre 2022 et janvier 2023.
- Le cabinet Denton, en charge du dossier pour GeoPost, a produit deux notes afin de préciser la nature du litige, les éléments du dossier devant permettre de répondre à ces accusations et l'évaluation du risque. Leur analyse de la situation les conduit à considérer que le risque de condamnation est faible à ce stade.
- Le taux de risque déterminé sur la base des notifications portant sur les exercices 2015 et 2016 a conduit à la comptabilisation d'une provision de 14,0 m€ chez GeoPost SA.

► Conclusion

- La position retenue dans les comptes au 31 décembre 2022 est cohérente avec l'analyse des avocats et les redressements notifiés. Concernant la procédure pénale, il est par nature difficile d'en apprécier l'issue. Nous souhaitons, comme cela a été le cas jusqu'à présent, être tenus informés des développements de ce dossier et de l'évaluation du risque jusqu'à la date d'émission de nos rapports et pour les prochaines clôtures.

DPD Deutschland – Contrat onéreux

- Une activité de radio débutée en 2020 ne présente pas la rentabilité escomptée. Le cadre contractuel dans lequel cette activité s'inscrivait a conduit à la comptabilisation d'une provision pour contrat déficitaire de 19 M€

Valorisation des impôts différés actifs sur filiales intégrées

- ▶ Pour rappel, au 31 décembre 2021, les impôts différés actifs sur filiales intégrées fiscalement s'élevaient à 318 M€, intégralement dépréciés.
- ▶ Malgré la compensation du Service Universel Postal en provenance de l'Etat pour l'exercice 2021 et les années suivantes, au regard des perspectives du Courrier, impliquant une absence de résultat bénéficiaire au niveau du groupe d'intégration fiscale, dans le délai de 3 ans retenu par La Poste pour la reconnaissance de ses impôts différés actifs, la dépréciation avait été maintenue à fin décembre 2021.
- ▶ Compte tenu du rachat des intérêts minoritaires de CNP Assurance au cours du 1er semestre 2022, il est désormais possible d'intégrer CNP au groupe d'intégration fiscale de La Poste à compter du 1er janvier 2023.
 - Nous avons obtenu les lettres d'options de CNP et de ses filiales pour l'entrée dans le périmètre d'intégration fiscale envoyées en janvier 2023.
- ▶ L'entrée de CNP dans le groupe d'intégration fiscale de La Poste modifie les perspectives à long terme, le groupe d'intégration fiscale présentant désormais des bénéfices imposables futurs.
- ▶ Par conséquent, au 30 juin 2022, le Groupe avait repris la dépréciation sur les impôts différés actifs. Par ailleurs, à compter de 2022, le Groupe reconnaît les impôts différés actifs au titre du déficit reportable ainsi que les impôts différés relatifs aux autres différences temporaires selon un échéancier de 10 ans.
- ▶ L'impact constitue un produit de 903 M€ (estimation de l'impact au 1^{er} janvier 2022).
- ▶ Nous avons obtenu le nouveau Tax Planning mis à jour en fin d'année 2022.

Prime de fidélité

Contexte

La Poste accorde une prime de fidélité à ses retraités fonctionnaires et salariés, il s'agit donc d'un avantage postérieur à l'emploi qui doit être évalué et comptabilisé selon les préconisations d'IAS19. Cette prime correspond à la rémunération des comptes courants ouvert dans les livres de la banque postale.

Changement intervenu au cours de l'année concernant le calcul de la prime de fidélité

La Poste verse une prime de fidélité aux salariés actifs et aux fonctionnaires actifs et ou retraités domiciliant leur salaire sur leur compte de dépôt à vue, sans condition de présence.

Le montant de la prime versée est calculé sur la base du taux du livret A en vigueur sur chaque période, en fonction du montant des encours sur le compte courant (plafonnement des encours à 10k€).

L'avantage payé pendant la vie active entre dans la catégorie des avantages à court terme, comptabilisé en charge de période, celui payé aux retraités entre la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi.

La forte augmentation du taux du livret A en 2022 et les estimations de la CDC pour les années à venir ont poussé La Poste à revoir la méthode de calcul de l'avantage.

La méthode de calcul de la provision jusqu'au 30/06/2022, pour valoriser l'avantage, était basée sur le taux moyen des 5 dernières années (0,65%). La nouvelle méthode consiste à prendre les estimations du taux du livret A sur les 5 prochaines années à venir, puis d'utiliser le dernier taux prévu projeté pour les années ultérieures : 2023 (3,47%), 2024 (2,80%), 2025 (2,23%), 2026 (1,88%), 2027 (1,71%)

Les différents impacts liés aux changements d'hypothèses aux taux ont été comptabilisés en écart actuariel. L'évolution de la provision par rapport à N-1 s'explique notamment par :

- Le taux d'actualisation passe de 1% à 3,5% avec un l'impact d'environ 65M € à la baisse ;
- Le changement du taux de rémunération prévisionnel a un impact de près de 191 M€ à la hausse
- L'écoulement de l'encours, les évolutions de la base de population et le changement de table de mortalité qui contribuent à diminuer l'engagement de l'ordre de 5M €.

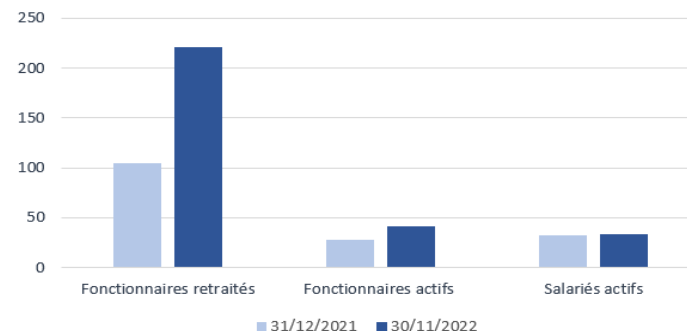
Provision Prime de Fidélité	31/12/2021	30/11/2022
Fonctionnaires retraités	105	221
Fonctionnaires actifs	28	42
Salariés actifs	32	33
Total général	165	296

Travaux réalisés sur ce cycle

- Revue de la nouvelle méthode de calcul et des hypothèses

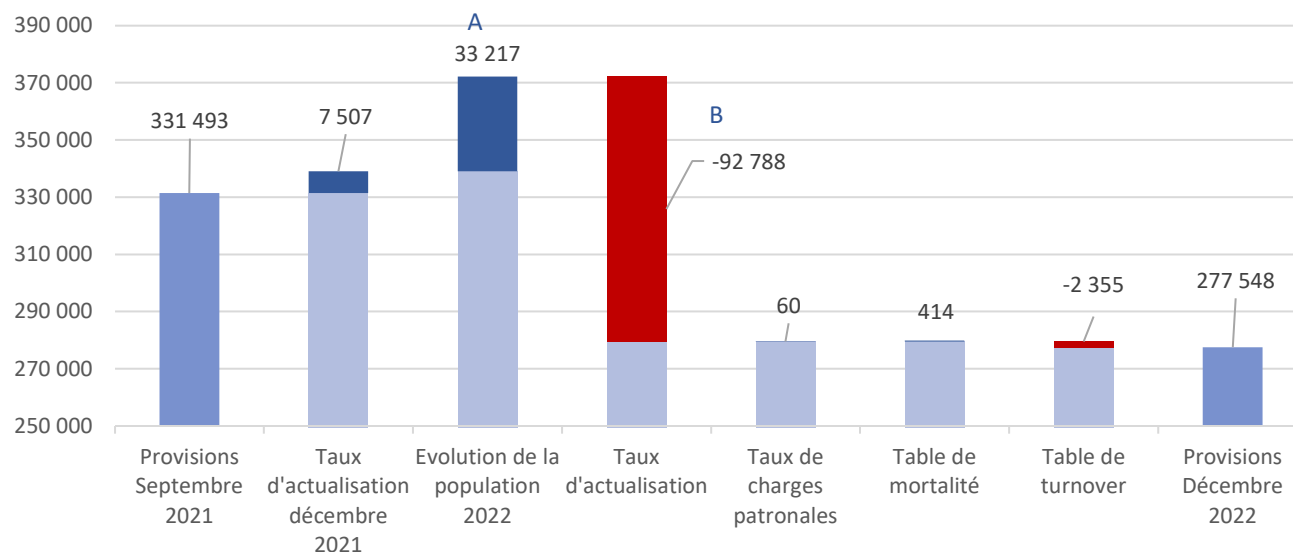
Nous sommes en ligne avec cette nouvelle méthode de calcul qui se base sur une approche prospective plus pertinente.

Evolution prime de fidélité (M€)



Evolution de la provision IDR Décembre 2022 (en K€)

La variation nette de la PIDR sur la période (dotations et reprises) s'élève à - 53,9 M€. Au titre de l'année 2022, la provision des indemnités de départ à la retraite est de 277,5 M€.



A : On observe une perte significative de 33 M€ liée en partie à des revalorisations salariales plus importantes que prévues et à l'évolution de la population.

B : La hausse du taux d'actualisation (de 0,90% à fin 2021 à 3,8% pour la clôture 2022) génère des gains actuariels de 92,8M€. Le taux d'actualisation utilisé est bien celui au 31 décembre 2022.

Travaux réalisés sur ce cycle

- Revue de la méthode de calcul
- Revue des hypothèses actuarielles

La revue de la méthode calculatoire et des hypothèses actuarielles est satisfaisante

Autres points importants Poste Immo

Valorisation du patrimoine immobilier

Revue de la campagne d'expertises

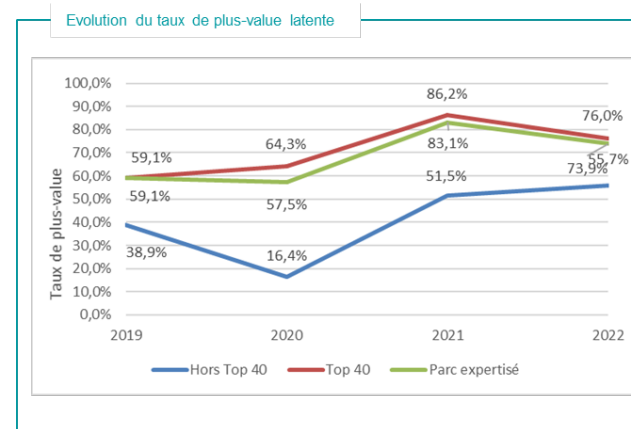
► Rappel des principes retenus par Poste Immo :

- Les biens d'exploitation du Groupe Poste Immo font l'objet une fois par an d'une recherche d'indices de perte de valeur ;
- Les biens sous autorisation de cessions font l'objet d'une analyse et, le cas échéant, d'une dépréciation au cas par cas.
- La recherche d'indice de perte de valeur est réalisée au moyen d'une campagne annuelle d'expertises :
 - Cette campagne a été réalisée en octobre 2022 et concerne 194 biens sur le pôle immobilier (contre 195 en 2021).
 - Chaque campagne doit comprendre l'ensemble des immeubles du « Top 40 », hors immeubles sous promesses ou faisant l'objet d'un projet de réorganisation.
 - Pour les autres biens (154 biens à fin 2022), Poste Immo définit un échantillon de manière à assurer une rotation des immeubles expertisés (100% des immeubles expertisés en 2022 l'était pour la 1ère fois) et une représentativité du patrimoine en prenant en compte les critères suivants : type de bien, répartition géographique, taux de vacance.

► Résultat de la campagne

- La VNC des immeubles expertisés est en hausse par rapport à 2021 et s'élève à 1 123 M€ pour le pôle immobilier (1 105 M€ sur le périmètre Poste Immo).
- La plus-value latente globale pour le pôle immobilier ressort à 73,9% contre 83,1% en 2021, dont l'immeuble de La Poste du Louvre qui fait apparaître une plus-value de 315 M€.
- Ces principes d'identification des risques de pertes de valeur nous semblent appropriés au regard des caractéristiques du patrimoine immobilier.

Poste Immo	VNC expertisée	Valeur d'expertise	Plus-value latente (M€)	Plus-value latente (%)
2022	1 105	1 922	817	73,9%
dont TOP 40	992	1745	754	76,0%
dont hors TOP 40	113	176	63	55,8%
2021	1 102	2 018	916	83,1%
dont TOP 40	1 003	1 868	865	86,2%
dont hors TOP 40	99	150	51	51,5%



en M€	2022	2021	2020	2019	2018
Plus-values	872	960	625	589	485
Moins-values	-23	-25	-37	-38	-52
Plus-values nettes	849	935	588	551	433

Evolution du taux de vacance

- La vacance sur le parc patrimonial reste relativement stable par rapport à 2021 et s'établit à 15,3% (8,6% de vacance « subie » et 6,7% de vacance sur des biens en développement).
- La vacance locative passe à 0,3%. Nous n'avons pas identifié d'antériorité significative sur cette vacance locative.

Approche mise en œuvre sur les comptes significatifs pour les comptes annuels de La Poste SA

Comptes significatifs / Risques d'anomalies significatives dans les comptes		Tests de procédures (contrôle interne)	Contrôles de substance (sur les comptes eux-mêmes) *		Points clés de l'audit envisagés
Reconnaissance du chiffre d'affaires / Créances	→	✓	✓	→	✗
Charges de personnel / Dettes sociales	→	✓	✓	→	✗
Immobilisations financières	→	✗	✓	→	✓
Trésorerie / Financement	→	✗	✓	→	✗
Provisions pour risques et charges	→	✗	✓	→	✗
Avantages au personnel (dispositifs de fin de carrière)		✓	✓	→	✓
Autres avantages au personnel	→	✗	✓	→	✗
Valorisation des actifs du Courrier		✗	✓		✓

Légende

✓ Oui

✗ Non

► Pas de modifications significatives par rapport à l'approche suivie sur 2021

* Lorsque des travaux de contrôle interne sont réalisés, l'étendue des travaux substantifs est adaptée. En l'absence de travaux portant sur le contrôle interne ou les systèmes d'information, les travaux substantifs sont plus étendus.

Points clés de l'audit La Poste – comptes annuels

Valorisation des actifs de l'UGT Courrier

Nous avons obtenu le test de dépréciation des actifs de l'UGT Courrier et revu les budget et business plans utilisés et les hypothèses sous-jacentes, ainsi que les paramètres actuariels. Il repose sur un plan d'affaires qui s'est fortement dégradé en 2022 essentiellement en raison :

- de la forte accélération de l'inflation subie sur l'exercice 2022 qui génère une forte augmentation des coûts sur l'horizon du BP ;
- de la baisse du chiffre d'affaires : poursuite de la baisse des volumes et absence du report total de l'augmentation des coûts sur les tarifs.

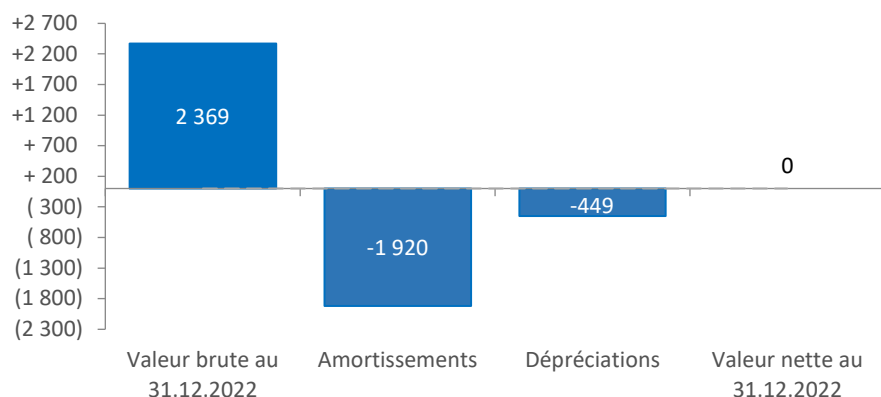
Evolution au 31 décembre 2022

Dans les comptes sociaux le montant de la dépréciation s'élève à 449,1M€ et se compose essentiellement des montants suivants :

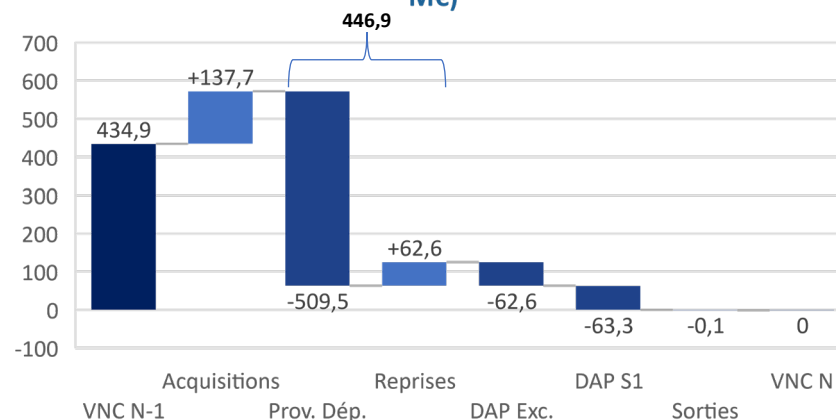
- Suite aux résultats négatifs de l'impairment test, réalisé dans le cadre de la clôture annuelle, la dépréciation de l'actif du Courrier est maintenue pour 446,9 M€.
- Dépréciation du fonds de commerce INSA BV pour 2,2 M€(historique).

La valeur nette comptable de l'ensemble des actifs immobilisés corporels et incorporels de la branche Courrier, y compris les immobilisations en cours, était nulle au 31 décembre 2022 :

Valorisation des actifs de l'UGT Courrier (en M€)



Evolution de la valorisation des actifs de l'UGT Courrier (en M€)



Points clés de l'audit La Poste – comptes annuels

Valorisation des titres de participation

en M€

Filiale	VB des titres de participations 31/12/2021	Augmentation de capital	Cession de titres	VB des titres de participations 31/12/2022	Dépréciation des titres	Valeur nette comptable 31/12/2022 (1)	Prêts au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Dépréciation	Prêts au 31/12/2022 (2)	Comptes courants au 31/12/2022 (3)	Total capitaux investis au 31/12/2022 (1 + 2 + 3)
LA BANQUE POSTALE	6 821	-	-	6 821	-	6 821	-	-	-	-	-	-	6 821
POSTE IMMO	1 493	-	-	1 493	-	1 493	1 089	157	(218)	-	1 027	(21)	2 500
GEOPOST	1 240	-	-	1 240	-	1 240	3 378	304	(36)	-	3 647	1	4 887
MEDIAPOST SAS	155	-	-	155	(155)	-	32	1	(4)	(14)	15	19	34
DOCAPOSTE	281	-	-	281	-	281	479	36	-	-	515	(76)	720
MEDIAPOST HOLDING	64	-	-	64	(45)	19	50	4	(5)	-	49	20	88
LA POSTE TELECOM	67	-	-	67	-	67	-	-	-	-	-	13	79
VIAPOST	126	-	-	126	-	126	-	-	-	-	-	(42)	83
LA POSTE GLOBAL MAIL	32	-	-	32	-	32	79	-	-	-	79	11	123
LA POSTE SANTE ET AUTONOMIE	10	-	-	10	-	10	237	71	(3)	-	305	16	331
VEHIPOSTE SAS	9	-	-	9	-	9	402	198	(127)	-	473	(179)	303
LPNS	6	20	-	26	-	26	121	-	(1)	-	120	47	193
GLPU	12	4	-	17	-	17	-	-	-	-	-	2	19
Autres filiales	65	11	(2)	74	(5)	69	385	145	(21)	-	510	(4)	575
Total	10 380	36	(2)	10 413	(205)	10 208	6 253	916	(415)	(14)	6 741	(193)	16 756

► Mouvements en valeur brute sur l'exercice :

- L'évolution des titres de participation est liée à la souscription au capital de La Poste Nouveaux Services pour 20 M€ en avril 2022, à l'augmentation de capital de La Poste Ventures pour 5,7 M€ en juin 2022, à la souscription au capital de GLPU pour 4,4 M€ en juillet 2022 et au remboursement d'apport du fonds XPANSION 2 FCPI pour 2 M€ en août 2022.
- La hausse nette des prêts accordés sur l'exercice (+488 M€) se rapporte essentiellement aux financements des opérations de croissance externe (GeoPost et Asendia) et au refinancement des prêts arrivés à échéance (Véhiposte et Poste Immo).

Points clés de l'audit La Poste – comptes annuels

Valorisation des titres de participation

- ▶ Les méthodes de valorisation utilisées par La Poste n'ont pas évolué par rapport à 2021 :
 - Pour LBP et Geopost dont le risque de perte de valeur est jugé très faible, la valeur des titres a été comparée à la valeur des capitaux propres consolidés ;
 - Pour Poste Immo, la valorisation des capitaux employés est justifiée par la valeur du patrimoine immobilier, pour Véhiposte, la valorisation des capitaux employés est justifiée par la valeur du parc automobile ;
 - Pour les autres entités, le risque de dépréciation est testé sur la base d'une analyse DCF. Pour rappel, les titres dépréciés fin 2021 concernaient essentiellement Viapost (29 M€), Mediapost Holding (34 M€) & Mediapost SAS (34 M€).
 - Au 31 décembre 2022 :
 - Mediapost : la valeur d'entreprise ressort à – 14 M€. En conséquence, les titres de Mediapost SAS ont été intégralement dépréciés (soit 121 M€ de dépréciation complémentaire), ainsi que les prêts accordés (14 M€), sur la base du DCF de l'UGT Mediapost, minoré de la valeur d'entreprise d'Isoskèle (entité comprise dans l'UGT Mediapost, mais juridiquement distincte).
 - Mediapost Holding : la dépréciation des titres de Mediapost Holding est passée à 42 M€ (soit 11 M€ de dotation sur l'exercice). La valeur d'entreprise de Mediapost Holding a été définie à partir du DCF d'Isoskele, qui ne prend pas en compte l'entité Matching (impact non significatif).
 - Viapost : la dépréciation des titres Viapost a pu être intégralement reprise.
- ▶ Les points d'attention reposent principalement sur :
 - La formalisation du rapprochement entre le périmètre juridique utilisé pour la valorisation des titres dans les comptes sociaux et le périmètre des UGT utilisé pour la valorisation des actifs dans les comptes consolidés ;
 - Dans un souci d'homogénéisation de la méthodologie, une approche par les DCF sur Geopost semblerait plus appropriée.

Points clés de l'audit La Poste – comptes annuels

Provision – Dispositifs de fin de carrière

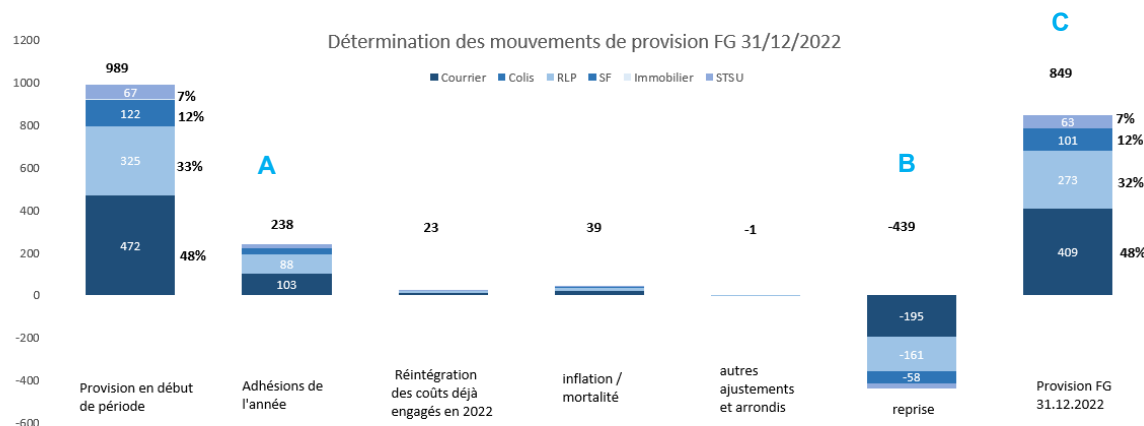
Adhésions et provisions par millésime

TPAS	31/12/2022		31/12/2021		Variation adhésion	Variation provision (en M€)
	Adhésions	Provision (en M€)	Adhésions	Provision (en M€)		
TPAS 2016	10	0,1	402	7,7	-98%	-8
TPAS 2017	390	8	994	32	-61%	-24
TPAS 2018	920	36	1 566	84	-41%	-48
TPAS 2019	2 000	100	2 621	187	-24%	-86
TPAS 2020	2 880	199	3 505	315	-18%	-116
TPAS 2021	3 042	241	3 240	324	-6%	-83
TPAS 2022	2 550	238				
Total	11 792	821	12 328	948	-4%	-127

- Le dispositif n'a pas été prolongé au delà du 30 juin 2023 et n'a pas connu de modifications

Montant hors provision cadres dirigeants (1,8 M€) et adhésions complémentaires (26M€) sur le mois de décembre 2022

Analyse des mouvements constatés sur la période en M€



- A** Dotation qui découle des 2 550 adhésions fermes à fin décembre 2022 et des adhésions complémentaires.
- B** Reprises utilisées de la provision TPAS.
- C** La répartition entre branches reste stable par rapport à l'exercice précédent.

Dans le cadre de l'audit le calcul de la provision et les principales hypothèses ont été revues par nos actuaires.

Provision avec cadres dirigeants et adhésions complémentaires sur le mois de décembre 2022

- ▶ Dans le cadre de notre audit, nous avons pris en considération le risque d'anomalies significatives dans les comptes résultant du non-respect éventuel de textes légaux et réglementaires.
- ▶ Nos travaux n'avaient pas pour but de contrôler la correcte application, par la société et les entités incluses dans son périmètre de consolidation, de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.
- ▶ Pour permettre au Comité d'audit de réaliser sa mission, il nous appartient de vous communiquer, au même titre qu'au Conseil d'administration, les manquements par rapport aux obligations légales, réglementaires et statutaires que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission ou dont nous avons été avisés, sans avoir à rechercher l'existence de ces manquements. Il nous appartient également de signaler à la plus prochaine assemblée générale les irrégularités que nous aurions relevées au cours de notre mission.
- ▶ Nos travaux ne conduisent pas à porter à votre connaissance des cas importants de non-respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires ou de cas mentionnés par les différents corps de contrôle du Groupe que nous aurions jugés pertinents pour permettre au Comité d'audit d'accomplir ses tâches.

- ▶ La nature et l'étendue des travaux que nous avons effectués sur le contrôle interne ont été déterminés en fonction des travaux que nous avons estimé nécessaires pour émettre une opinion sur les comptes. Ils n'avaient pas pour but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société et nous n'exprimons aucune opinion sur le contrôle interne.
- ▶ Nous n'avons pas relevé de faiblesses significatives dans le système de contrôle interne comptable et financier. Toutefois, un certain nombre de points d'amélioration identifiés ont été présentés lors du Comité d'audit du 09 décembre 2022.
- ▶ Nous n'avons pas relevé tous les points d'amélioration qu'une étude plus approfondie du contrôle interne permettrait d'identifier.

Annexes

1 Valorisation des actifs du courrier

Points clés	Commentaires
RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS 	L'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) Courrier correspond à l'activité Courrier de La Poste. Celle-ci comprend des actifs incorporels (logiciels), des actifs corporels (machines de traitement/tri, installations, matériels informatiques,...), ainsi que des droits d'utilisation d'actifs en location. Ces immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'entrée puis amorties sur leur durée d'utilisation prévue par la Direction. Elles font l'objet d'un test de valeur, en cas d'indice de perte de valeur identifié par la Direction, pour déterminer une valeur recouvrable, donnant lieu, le cas échéant, à un ajustement de leur valeur nette comptable. Au 31 décembre 2022, les actifs de l'UGT Courrier ont été totalement dépréciés pour un montant de 940 millions d'euros (M€) (dont 250 M€ d'immobilisations corporelles, 228 M€ d'immobilisations incorporelles et 462 M€ de droits d'utilisation). En effet, comme indiqué en note 1.5 « Dépréciation des actifs de l'UGT courrier » de l'annexe aux comptes consolidés, malgré la compensation obtenue de l'Etat en 2021 au titre du Service Universel Postal, en cours de notification auprès de la Commission européenne, le business plan de l'UGT Courrier s'est fortement dégradé en 2022 en raison de la forte accélération de l'inflation en 2022. Cette inflation, dont il est prévu qu'elle se maintienne à un niveau élevé pendant encore un certain temps, génère une forte augmentation des coûts sur l'horizon du business plan qui ne peut être que très partiellement compensée par une hausse des tarifs. Le test de dépréciation a été réalisé selon les modalités exposées dans la note 20 « Tests de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons considéré que l'évaluation des actifs immobilisés dédiés à l'activité Courrier de La Poste est un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de ces actifs et des dépréciations effectuées, du degré de jugement entourant les prévisions et estimations de la Direction dans un contexte d'aléas et d'incertitudes liées à l'environnement économique, et de la sensibilité des évaluations aux hypothèses d'exploitation, économiques et financières et d'intégration d'une quote-part du produit de la compensation au titre du service universel postal.

1 Valorisation des actifs du courrier

Points clés	Commentaires
NOTRE APPROCHE D'AUDIT 	Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie suivie avec les normes comptables applicables et examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation. Nous avons notamment : • examiné l'identification des indices de perte de valeur ; • rapproché la valeur des actifs économiques nets testés des éléments comptables sous-jacents ; • analysé les éléments composant la valeur comptable de l'UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour l'estimation de la valeur recouvrable ; • examiné le processus d'établissement des prévisions et apprécié la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les sources d'information à notre disposition, les réalisations observées, les données issues du processus budgétaire de la Direction du Courrier, et les orientations du nouveau plan stratégique ; • étudié, avec l'aide de nos spécialistes internes, la méthodologie de calcul des valeurs recouvrables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses et paramètres d'évaluation retenus (taux d'actualisation, taux de croissance normatif) ; • examiné les tests de sensibilité de la Direction aux variations de certains paramètres et hypothèses ; • étudié la documentation ayant conduit à prendre en compte la compensation au titre du service universel postal dans le plan d'affaire et la quote-part de cette compensation allouée à l'activité Courrier dans celui-ci. Enfin nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés 1.5 « Dépréciation des actifs de l'UGT courrier » et 20 : « Test de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations ».

2 Valorisation des écarts d'acquisition

Points clés	Commentaires
RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS 	Dans le cadre de son développement, le groupe réalise des opérations de croissance externe et reconnaît des écarts d'acquisition (goodwill). Ces écarts d'acquisition, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis, sont décrits dans la note 15 « Ecarts d'acquisition » (goodwill) de l'annexe aux comptes consolidés. Ils ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées. Au 31 décembre 2022, les écarts d'acquisition s'élèvent à 5 092 M€ à l'actif du bilan. Le Groupe s'assure au moins une fois par an et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Ces tests de dépréciation sont réalisés au niveau de chaque UGT selon les modalités exposées dans les notes 3.11 « Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles » et 20 « Tests de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations », de l'annexe aux comptes consolidés. Le Groupe opère sur des territoires en France et à l'étranger marqués par des environnements évolutifs, qui impliquent d'apprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable des UGT auxquelles appartiennent ces écarts d'acquisition, ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul. Toute évolution défavorable de la rentabilité attendue des activités auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés, par exemple liés à l'environnement économique et financier, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit, en raison de leur montant significatif dans les comptes du Groupe et du mode de détermination de la valeur recouvrable, qui repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des estimations de flux de trésorerie futurs ou des taux d'actualisation utilisés.

2 Valorisation des écarts d'acquisition

Points clés	Commentaires
NOTRE APPROCHE D'AUDIT 	Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie d'évaluation de la valeur recouvrable appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur, ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie. Pour les UGT que nous avons testées, nous avons notamment : - apprécié la pertinence de l'approche retenue pour déterminer les UGT au niveau desquels sont réalisés les tests de dépréciation ; - analysé les éléments composant la valeur comptable de ces UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour l'estimation de la valeur recouvrable ; - apprécié la pertinence des hypothèses retenues par le Groupe, notamment le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport à notre connaissance du contexte économique et d'activité de chaque zone géographique, dans laquelle opère l'UGT, ainsi que la fiabilité du processus d'établissement des estimations en analysant les différences significatives, le cas échéant, entre les prévisions et les réalisations sur l'année écoulée ; - comparé les projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction retenues dans le cadre du processus budgétaire du groupe ; - analysé avec nos spécialistes internes les paramètres retenus dans le calcul des taux d'actualisation et la cohérence des taux de croissance appliqués aux estimations de flux de trésorerie ; - contrôlé l'analyse de sensibilité de la valeur recouvrable effectuée par le Groupe aux variations des principales hypothèses retenues. Enfin nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 3.11 « Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles » et 20 « Tests de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations » de l'annexe aux comptes consolidés.

3 Valorisation des dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Points clés	Commentaires
RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS 	Le Groupe La Poste dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Parmi ces régimes, figurent les dispositifs d'aménagement de fin de carrière. Ce régime est uniquement constaté au niveau de la maison mère La Poste SA. Il représente un engagement provisionné pour un montant de 1 199 M€ au 31 décembre 2022. L'évaluation de cet engagement et de la charge de l'exercice est décrite dans les notes 3.21.2 « Dispositifs d'aménagement de fin de carrière » et 30 « Avantages du personnel » de l'annexe aux comptes consolidés et reposent sur différentes hypothèses, notamment les coûts associés à chaque dispositif et la probabilité d'adhésion aux dispositifs, fonction de l'historique observé et des estimations de la direction. Une variation de certaines de ces hypothèses peut avoir un impact significatif sur la détermination du passif comptabilisé et sur le résultat du groupe. Du fait des montants concernés et de l'importance des jugements associés, nous avons considéré l'évaluation de cet engagement comme un point clé de l'audit.
NOTRE APPROCHE D'AUDIT 	Nos travaux ont consisté à contrôler les données utilisées par le Groupe pour déterminer l'engagement comptabilisé. Nous avons : • pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des dispositifs d'aménagement de fin de carrière ; • pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place portant sur l'évaluation de ces engagements ; • testé l'efficacité des contrôles mis en place par le Groupe pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation (identification des bénéficiaires, autorisation, détermination du coût de chaque dispositif...), que nous avons jugés clés pour notre audit. Nous avons également apprécié les hypothèses retenues par le Groupe pour évaluer la provision, ainsi que la méthodologie mise en œuvre, notamment : • la pertinence de la méthodologie retenue par le Groupe au regard des normes comptables applicables ; • la cohérence des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions, en nous appuyant sur nos spécialistes internes ; • la cohérence des données utilisées dans les calculs par comparaison aux données historiques observées sur les précédents dispositifs et aux estimations du Groupe pour les dispositifs en cours ; • les analyses de sensibilité réalisées par le Groupe ; • le caractère approprié des informations données dans les notes 3.21.2 « Dispositifs d'aménagement de fin de carrière » et 30 « Avantages du personnel » de l'annexe aux comptes consolidés.

4 Provisionnement du risque de crédit

Points clés	Commentaires
RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS 	La Banque Postale, filiale du Groupe La Poste constitue des provisions pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Conformément à la norme IFRS 9, le groupe La Poste enregistre des dépréciations au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Loss » ou « ECL ») sur les encours sains (« statut 1 »), dégradés (« statut 2 ») ou en défaut (« statut 3 »). Les règles de dépréciation des pertes attendues imposent la constitution d'un premier statut de dépréciation matérialisant une perte attendue à 1 an dès l'origination d'un nouvel actif financier, et d'un second statut matérialisant une perte attendue à maturité, en cas de dégradation significative du risque de crédit. Les dépréciations pour pertes attendues (sur encours en statuts 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par La Banque Postale intégrant différents paramètres (probabilité de défaillance ou « PD », perte en cas de défaillance ou « LGD », données prospectives ou « forward looking », etc...). Les encours de crédits en défaut (statut 3) font l'objet de dépréciations déterminées sur base individuelle ou statistique. Ces dépréciations sont évaluées par la direction en fonction des flux futurs recouvrables estimés tenant compte des garanties disponibles sur chacun des crédits concernés. Comme indiqué dans la note 34.2 de l'annexe aux comptes consolidés, le montant des encours en statut 2 et les provisions afférentes ont été affectés par les mesures de surveillance spécifiques mises en place par La Banque Postale sur : • des contreparties ou des secteurs d'activité considérés comme présentant des indices de dégradation pour les personnes morales, • des clients considérés comme fragiles au regard du contexte inflationniste pour les particuliers. Les encours de crédits en défaut (statut 3) font l'objet de dépréciations déterminées sur base individuelle ou statistique. Ces dépréciations sont évaluées par la direction en fonction des flux futurs recouvrables estimés tenant compte des garanties disponibles sur chacun des crédits concernés. L'évaluation des provisions requiert l'exercice de jugement pour la classification des expositions (statut 1, 2 ou 3), pour la détermination des flux futurs recouvrables et de l'évaluation des provisions sectorielles, l'exercice du jugement étant d'autant plus complexe que les effets de la crise actuelle sont incertains. Compte-tenu de l'importance du jugement dans la détermination de ces provisions et de la dégradation attendue du risque de crédit du fait du contexte inflationniste, nous avons considéré que l'estimation des pertes attendues sur les crédits à la clientèle au 31 décembre 2022 constituait un point clé de notre audit. Au 31 décembre 2022, les encours bruts de prêts et créances sur la clientèle au coût amorti s'élèvent à 131,1 milliards d'euros, et les provisions qui y sont associées totalisent 1,6 milliard d'euros comme indiqué dans la note 34.2.6 « Exposition au risque de crédit » de l'annexe aux comptes consolidés. Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans les notes 3.13.7 « Dépréciation des actifs financiers » et 34.2 « Risque de crédit » de l'annexe aux comptes consolidés.

4 Provisionnement du risque de crédit

Points clés	Commentaires
NOTRE APPROCHE D'AUDIT 	Provisionnement des encours de crédit en statuts 1 et 2 Nous avons constaté l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits. Sur les modèles de provisionnement : • Nous avons vérifié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée le caractère adéquat des modèles de dépréciations et les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations ; • Nous avons apprécié la mise à jour des paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2022 ; • Nous avons apprécié les modalités de prise en considération des principaux effets de la crise sanitaire sur l'économie dans l'actualisation des modèles de dépréciations et des paramètres utilisés, ainsi que des effets complémentaires de provisionnement sectoriel. Nous avons examiné la documentation sous-tendant l'estimation des provisions sectorielles. Sur la base d'un échantillon de dossiers de crédit relatifs à des personnes morales classés en statut 2 et figurant sur « la liste à surveiller », nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions. Nous avons réalisé des contrôles sur le dispositif informatique dans son ensemble, mis en place par La Banque Postale pour le traitement de ses opérations de crédits à la clientèle, en particulier des tests sur les contrôles généraux informatiques, les interfaces et les contrôles embarqués au titre des données spécifiques utiles au provisionnement du risque de crédit. Provisionnement des encours de crédit en statut 3 Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons, d'une manière générale, examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collective. Nos travaux ont consisté à apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses, du processus de revue de crédit, du dispositif de valorisation des garanties. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers de crédit concernant des personnes morales, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions. Enfin, pour le provisionnement de l'ensemble des encours de crédit, nous avons apprécié la pertinence de l'information donnée dans les notes aux états financiers.

5 Provisions techniques d'assurance

Points clés	Commentaires
RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS 	Les entités contrôlées par Le Groupe La Poste qui exercent une activité d'assurance comptabilisent, au passif de leur bilan, des provisions techniques représentatives de leurs engagements à l'égard des assurés. Parmi celles-ci figure une provision pour risques croissants, qui est constituée pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir pour le calcul de cette provision. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance et emprunteur au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement : • le taux d'actualisation sur le risque de dépendance ; • les tables d'expérience élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille ; • les comportements de rachat des assurés. Au 31 décembre 2022, les provisions techniques d'assurance, brutes de réassurance, s'établissent à 383,7 milliards. Elles sont décrites aux notes 3.13.15 « Activités d'assurance », 31.8 « Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance et comptabilité reflet » de l'annexe aux comptes consolidés.

5 Provisions techniques d'assurance

Points clés	Commentaires
NOTRE APPROCHE D'AUDIT 	Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants. Nous avons notamment réalisé les travaux suivants avec l'aide de nos experts internes en risques et modèles : • examiner la conception mathématique du modèle actuariel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie significative pouvant fausser le montant de la provision calculée notamment via la réexécution de calculs. • apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision, cela comprend en particulier : ➢ la détermination des classes homogènes de risques (maille à laquelle la mutualisation entre les provisions pour risques croissants positives et négatives calculées tête par tête est possible) en lien avec la segmentation retenue pour la tarification ; ➢ les principes et méthodologies de détermination du taux d'actualisation ; ➢ les principes et méthodologies de détermination des lois de rachats et des tests de sensibilités associés ; ➢ les principes et méthodologies de détermination des tables d'expérience ; ➢ les principes de détermination des coefficients de PRC et leur correcte application pour le calcul tête par tête. Nous avons enfin examiné l'information produite au sein de l'annexe des comptes consolidés.

6 Evaluation des actifs non cotés

Points clés	Commentaires
RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS 	Au travers sa filiale La Banque Postale, le Groupe La Poste détient dans son bilan des actifs financiers enregistrés à la juste valeur (par résultat ou par capitaux propres) relevant du niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. L'essentiel de ces actifs est issu de CNP Assurances. Les investissements classés en actifs à la juste valeur par capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres. Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur est enregistrée directement dans le résultat. Les variations de juste valeur sont enregistrées en tenant compte de la fiscalité latente et, s'agissant des actifs portés par CNP Assurances, des droits des assurés. Le niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur au sens d'IFRS 13 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation est fondée sur des données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif. Nous avons considéré la valorisation de ces actifs financiers classés en niveau 3 comme un point clé de l'audit eu égard au caractère significatif des encours et à la sensibilité de leur juste valeur aux choix et jugements de la direction, notamment en ce qui concerne le choix des méthodes d'évaluation et des hypothèses sous-jacentes. Leur juste valeur représente un encours de 25,1 milliards d'euros au 31 décembre 2022, comme indiqué dans la note 35.1 « Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés.
NOTRE APPROCHE D'AUDIT 	Nous avons : • Apprécié le dispositif de contrôle associé au processus de valorisation, notamment par la vérification de l'existence et de l'efficacité opérationnelle des contrôles réalisés par la direction ; • Vérifié que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des chiffres utilisés ; • Obtenu, sur un échantillon, les dernières valorisations disponibles provenant d'experts et de gestionnaires de fonds afin d'apprécier la valorisation retenue par la société ; • Fait appel à nos experts internes en risques et modèles de manière à réaliser un calcul indépendant et une analyse de sensibilité sur un échantillon de titres structurés ; • Examiné et justifié les changements de classification entre les 3 niveaux de juste valeur ; • Examiné l'information financière requise selon la norme IFRS 7 dans les annexes. Nous avons enfin examiné l'information produite au sein de l'annexe aux comptes consolidés.

1 Valorisation des actifs du courrier

Points clés	Commentaires
RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS 	L'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) Courrier correspond à l'activité Courrier de La Poste. Celle-ci comprend des actifs incorporels (logiciels) et des actifs corporels (machines de traitement/tri, installations, matériels informatiques, etc.). Ces immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'entrée puis amorties sur leur durée d'utilisation prévue par la Direction. Elles font l'objet d'un test de valeur, en cas d'indice de perte de valeur identifié par la Direction, pour déterminer une valeur recouvrable, donnant lieu, le cas échéant, à un ajustement de leur valeur nette comptable. Au 31 décembre 2022, les actifs incorporels et corporels du Courrier ont été intégralement dépréciés pour un montant de 447 millions d'euros (M€) (dont 219 M€ d'immobilisations corporelles et 228 M€ d'immobilisations incorporelles). En effet, comme indiqué en note 5 « Dépréciation des actifs incorporels et corporels du Courrier », malgré la compensation obtenue de l'Etat en 2021 au titre du Service Universel Postal, en cours de notification auprès de la Commission européenne, le business plan de l'UGT Courrier s'est fortement dégradé en 2022 en raison de la forte accélération de l'inflation en 2022. Cette inflation, dont il est prévu qu'elle se maintienne à un niveau élevé pendant encore un certain temps, génère une forte augmentation des coûts sur l'horizon du business plan qui ne peut être que très partiellement compensée par une hausse des tarifs. Le test de dépréciation a été réalisé selon les modalités exposées dans la note III.G de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons considéré que l'évaluation des actifs immobilisés dédiés à l'activité Courrier de La Poste est un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de ces actifs et des dépréciations effectuées, du degré de jugement entourant les prévisions et estimations de la Direction dans un contexte d'aléas et d'incertitudes liées à l'environnement économique, de la sensibilité des évaluations aux hypothèses d'exploitation, économiques et financières et de la prise en compte d'une quote-part du produit de la compensation au titre du Service Universel Postal.

1 Valorisation des actifs du courrier

Points clés	Commentaires
NOTRE APPROCHE D'AUDIT 	Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie suivie avec les normes comptables applicables et examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation. Nous avons notamment : • Examiné l'identification des indices de perte de valeur ; • Rapproché la valeur des actifs économiques nets testés des éléments comptables sous-jacents ; • Analysé les éléments composant la valeur comptable de l'UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour l'estimation de la valeur recouvrable ; • Examiné le processus d'établissement des prévisions et apprécié la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les sources d'information à notre disposition, les réalisations observées, les données issues du processus budgétaire de la Direction du Courrier, et les orientations du nouveau plan stratégique ; • Étudié, avec l'aide de nos spécialistes internes, la méthodologie de calcul des valeurs recouvrables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses et paramètres d'évaluation retenus (taux d'actualisation, taux de croissance normatif) ; • Examiné les tests de sensibilité de la Direction aux variations de certains paramètres et hypothèses ; • Étudié la documentation ayant conduit à prendre en compte la compensation au titre du service universel postal dans le plan d'affaire et la valeur terminale et la quote-part de cette compensation allouée à l'activité Courrier dans celui-ci. Enfin nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels 5 « Dépréciation des actifs incorporels et corporels du Courrier » des Faits Marquants, III-G « Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles » et 18 « Dépréciations d'actifs ».

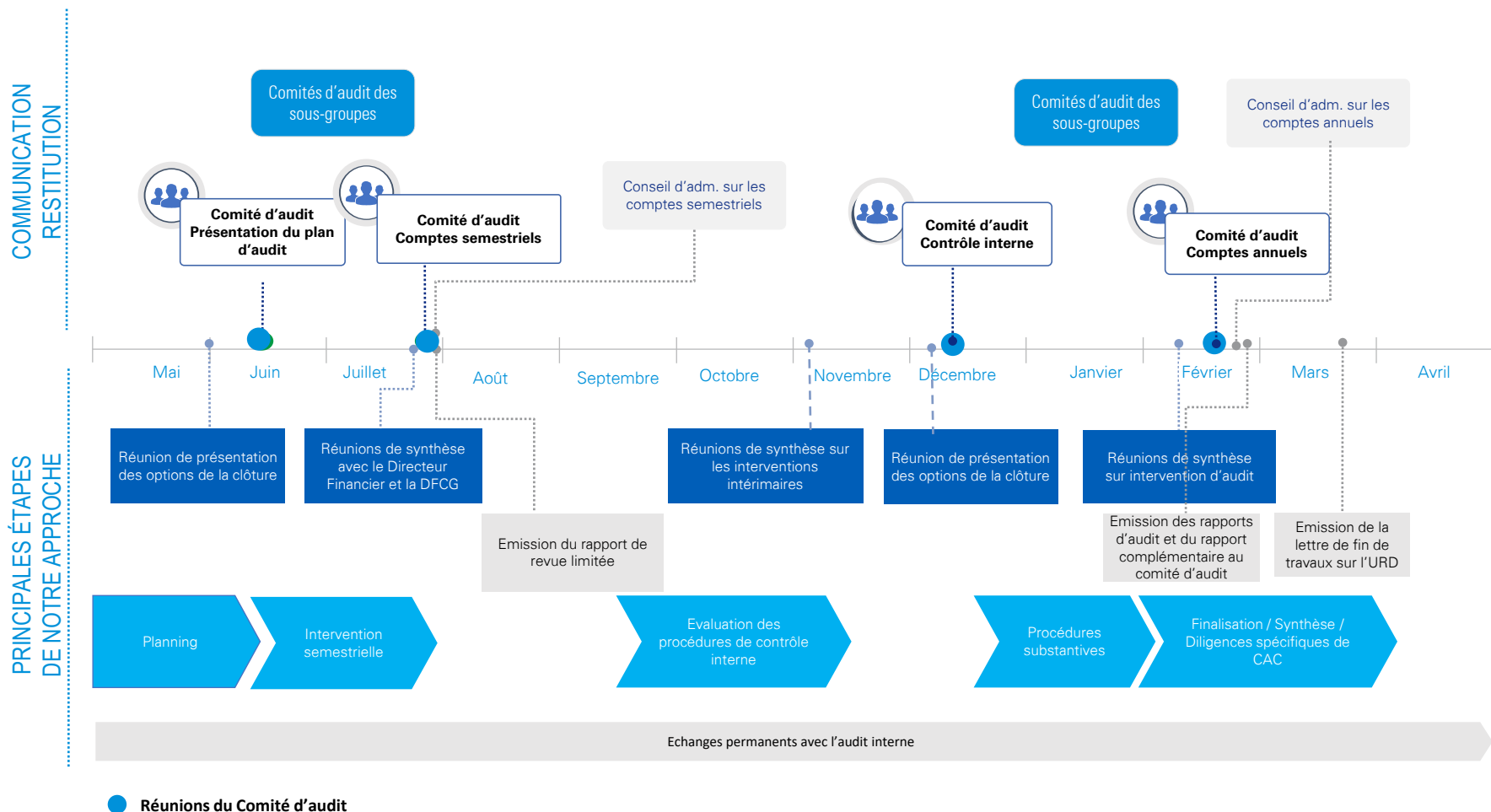
2 Valorisation des titres de participation

Points clés	Commentaires
RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS 	Les titres de participations représentent au 31 décembre 2022, 10 413 M€ en valeurs brutes et 10 208 M€ en valeurs nettes. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, sous déduction d'éventuelles provisions pour dépréciation. Comme indiqué dans la note II.H « Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est enregistrée à la date de clôture. La valeur d'inventaire est généralement déterminée par référence à la quote-part de capitaux propres éventuellement consolidés, de la filiale ou de l'ensemble considéré ou aux méthodes de flux de trésorerie futurs actualisés. Au 31 décembre 2022, les titres de participation constituent un montant significatif des actifs de La Poste SA et leurs valeurs d'inventaire reposent en partie sur des estimations et requiert l'exercice du jugement de la société. Nous avons donc considéré que leur valorisation constitue un point clé de l'audit.
NOTRE APPROCHE D'AUDIT 	Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables applicables, ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie d'évaluation de la valeur d'inventaire. Lorsque la valeur d'inventaire est déterminée par référence aux capitaux propres de la filiale ou de l'ensemble considéré, nous avons comparé la valeur d'inventaire des titres de participation avec le montant des quote-parts détenues dans les capitaux propres de la filiale ou de l'ensemble considéré. Lorsque la valeur d'inventaire est déterminée par référence aux flux de trésorerie actualisés de la filiale ou de l'ensemble considéré, nous avons : - comparé la valeur d'inventaire à celle issue des flux de trésorerie actualisés pour la filiale ou l'ensemble considéré ; - apprécié la pertinence des hypothèses retenues par la société, notamment le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport à notre connaissance du contexte économique et d'activité, ainsi que la fiabilité du processus d'établissement des estimations de la société en analysant les différences significatives, le cas échéant, entre les prévisions et les réalisations sur l'année écoulée ; - analysé la cohérence des paramètres retenus dans le calcul des taux d'actualisation et des taux de croissance appliqués aux estimations de flux de trésorerie. Nous avons également contrôlé que la note II.H « Titres de participation », la note 11 « Immobilisations financières » et la note 33 « Tableaux des Filiales et Participations » de l'annexe aux comptes annuels, donnent une information appropriée.

3 Valorisation des dispositifs d'aménagement de fin de carrière

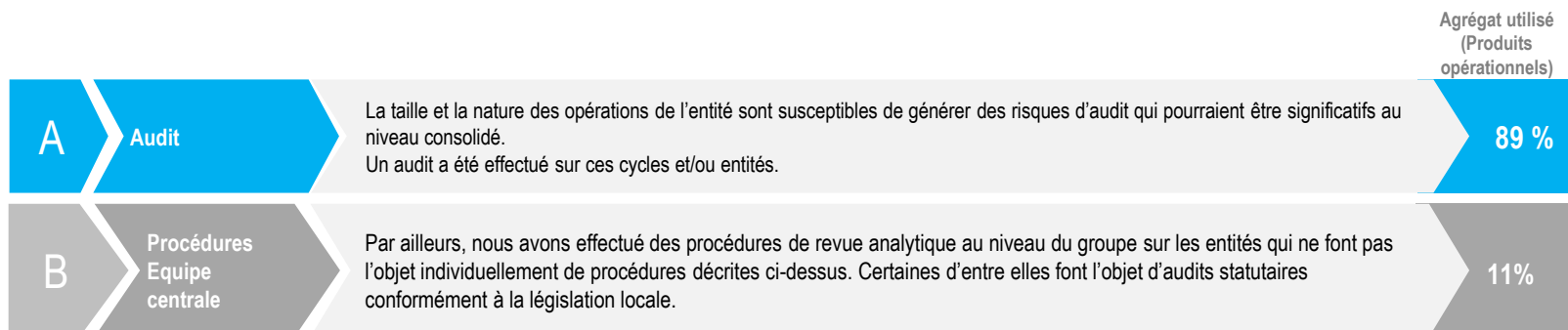
Points clés	Commentaires
RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS 	La Poste dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Parmi ces régimes, figurent les dispositifs de fin de carrière. Dans les comptes annuels, l'engagement comptabilisé correspond aux coûts relatifs aux personnes ayant adhéré aux dispositifs à la clôture. Il représente un montant de 849 M€ au 31 décembre 2022. L'évaluation de cet engagement et de la charge de l'exercice est décrite dans les notes II.P.3 « Dispositifs d'aménagement de fin de carrière » et 24.6 « Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel », de l'annexe aux comptes annuels et repose sur différentes hypothèses, notamment les coûts associés à chaque dispositif, une estimation des adhésions constatées sur la fin de l'exercice et, s'agissant des engagements hors-bilan, la probabilité d'adhésion aux dispositifs, fonction de l'historique observé et des estimations de la direction. Une variation de certaines de ces hypothèses peut avoir un impact significatif sur la détermination du passif comptabilisé et sur le résultat de la société. Du fait des montants concernés et de l'importance des jugements associés, nous avons considéré l'évaluation de cet engagement comme un point clé de l'audit.
NOTRE APPROCHE D'AUDIT 	Nos travaux ont consisté à contrôler les données utilisées par la société pour déterminer l'engagement comptabilisé, ainsi que le montant mentionné au titre des engagements hors-bilan. Nous avons : - pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des dispositifs de fin de carrière ; - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place portant sur l'évaluation de ces engagements ; - testé l'efficacité des contrôles mis en place par la société pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation (identification des bénéficiaires, autorisation, détermination du coût de chaque dispositif...) que nous avons jugés clés pour notre audit. Nous avons également apprécié les hypothèses retenues par la société pour évaluer la provision et l'engagement hors-bilan, ainsi que la méthodologie mise en œuvre, notamment : - la pertinence de la méthodologie retenue au regard des normes comptables applicables ; - la cohérence des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions, en nous appuyant sur nos spécialistes internes ; - la cohérence des données utilisées dans les calculs par comparaison aux données historiques observées sur les précédents dispositifs et aux estimations de la société pour les dispositifs en cours ; - le caractère approprié des informations données dans les notes II.P.3 « Dispositifs d'aménagement de fin de carrière » et 24.6 « Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel », de l'annexe aux comptes annuels.

Calendrier d'intervention et communication avec le comité d'audit



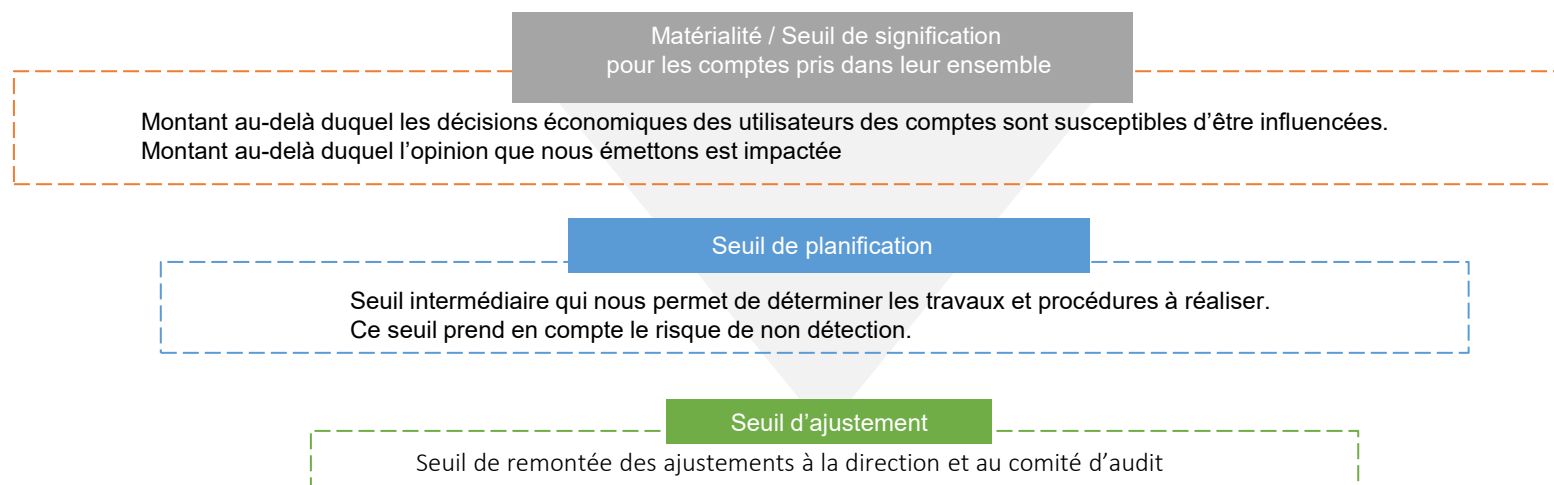
Etendue des travaux

- L'étendue des travaux est définie à partir d'une analyse des risques identifiés au niveau du Groupe. Les éléments pris en compte incluent des critères quantitatifs (contribution aux comptes consolidés des entités comprises dans le périmètre de consolidation) et qualitatifs (risques que peuvent présenter individuellement certaines entités consolidées). Une analyse complémentaire a été menée sur les autres entités afin de vérifier qu'elles ne présentent pas d'autres risques. Lorsque cela était nécessaire, nous avons inclus certaines de ces filiales dans notre périmètre d'audit.
- La nature des travaux réalisés sur cycles et les entités s'articule principalement comme suit :



- ▶ Le périmètre de consolidation est détaillé en note 43 du projet d'états financiers consolidés au 31 décembre 2022.
- ▶ Les analyses réalisées par la Direction pour apprécier le caractère non significatif des entités non consolidées prises individuellement et collectivement n'appellent pas de commentaire de notre part.

- ▶ La formulation, par le Commissaire aux comptes, de son opinion sur les comptes nécessite qu'il obtienne l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. Cette assurance élevée, mais non absolue du fait des limites de l'audit est qualifiée, par convention, d'« assurance raisonnable ».
- ▶ Afin d'apprécier le caractère significatif, le Commissaire aux comptes considère non seulement le montant des anomalies mais aussi leur nature et les circonstances particulières de leur survenance. Il fixe un seuil de signification qui lui permet de planifier et réaliser son audit et d'évaluer l'incidence des anomalies relevées au cours de son audit et, le cas échéant, d'évaluer l'incidence sur les comptes des anomalies non corrigées.
- ▶ Nous considérons une anomalie comme significative lorsqu'elle est d'une importance telle que, seule ou cumulée avec d'autres, elle peut influencer le jugement de l'utilisateur d'une information financière ou comptable et que nous ne sommes pas en mesure de certifier les comptes sans réserve.
- ▶ La détermination du seuil de signification relève du jugement professionnel des Commissaires aux comptes. Il est déterminé lors de la phase de planification de la mission et revu si nécessaire au cours de la mission.
- ▶ Dans le contexte du co-commissariat, une concertation au sein du collège de Commissaires aux comptes a permis de fixer le seuil de signification au niveau des comptes pris dans leur ensemble.



Seuils de signification au niveau des comptes pris dans leur ensemble

- ▶ Les principaux facteurs qualitatifs pris en compte sont :
 - L'environnement de contrôle interne existant au niveau du groupe
 - L'absence d'ajustements significatifs au cours des exercices précédents
 - Le fait que les principaux lecteurs des états financiers, en dehors des actionnaires, sont les investisseurs qui souscrivent des obligations
- ▶ Les seuils retenus au titre de l'exercice 2022, en cohérence avec les seuils retenus par les auditeurs de CDC pour l'audit des liasses de consolidation du groupe La Poste, sont les suivants. Ils sont calculés sur l'agrégat de référence qui correspond au chiffre d'affaires.

Seuils	Comptes consolidés Groupe La Poste	Comptes annuels La Poste SA
Seuils de signification (pour l'expression de l'opinion sur les comptes pris dans leur ensemble)	363 M€	131 M€
Seuils de remontée des ajustements (communication à la direction et au comité d'audit)	18 M€	7 M€

- Comme indiqué dans la note 2.2 de l'annexe du projet de comptes consolidés et II-A de l'annexe du projet de comptes annuels, dans le cadre de la clôture, votre Groupe a mis en œuvre des méthodes d'évaluation nécessitant l'utilisation d'estimations et d'hypothèses ou fait appel à des jugements.
- Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les pratiques comptables retenues et les méthodes d'évaluation appliquées aux comptes consolidés et annuels, parmi lesquels les points suivants :

 Méthodes d'évaluation appliquées	 Incidence éventuelle des changements intervenus dans ces méthodes
Tests de dépréciation	Pas de changement de méthode comptable identifié au cours de l'exercice. Les tests de dépréciation sont abordés en page 20 (comptes consolidés) et 12 (comptes annuels)
Avantages du personnel	Changement de méthode comptable identifié au cours de l'exercice lié à IAS 19. Les avantages au personnel sont abordés en pages 14 et 30 (comptes consolidés) et 14 (comptes annuels)
Risque de crédit	Pas de changement de méthode comptable identifié au cours de l'exercice. Le risque de crédit est abordé en page 22 (comptes consolidés)
Provisions pour risques et charges	Pas de changement de méthode comptable identifié au cours de l'exercice. L'évaluation des provisions est abordée page 29 (comptes consolidés)
Dettes et instruments financiers	Pas de changement de méthode comptable identifié au cours de l'exercice. L'évaluations des dettes et instruments financiers est abordée en page 28 (comptes consolidés)
Contrats de location	Pas de changement de méthode comptable identifié au cours de l'exercice. L'application de la norme IFRS 16 est abordée en page 19 (comptes consolidés)
Provisions techniques d'assurances	Pas de changement de méthode comptable identifié au cours de l'exercice. Les provisions techniques d'assurances sont abordées en page 27 (comptes consolidés)

Approche mise en œuvre sur les autres comptes significatifs

Comptes significatifs	Commentaires
Activités bancaires et assurantielles	S'agissant des activités bancaires et assurantielles, nous obtenons les conclusions des auditeurs de La Banque Postale portant sur les comptes significatifs au niveau des comptes consolidés.
Charges de personnel	Les charges de personnel représentent un montant significatif dans les états financiers. La principale entité contributrice est La Poste SA. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes appuyés sur les procédures de contrôle interne et les systèmes d'information de la société et avons testé certains contrôles clés (suivi des absences, déversement des outils de paie vers la comptabilité...). Nous avons également mené des tests de détail sur certains postes significatifs relatifs aux dettes envers les organismes sociaux et aux charges à payer (congrés payés, Compte Epargne Temps).
Autres avantages au personnel	Le calcul des avantages au personnel repose sur des estimations impliquant un jugement important de la direction. L'intervention de nos spécialistes internes (actuaire) nous a permis de corroborer les estimations de la direction et le montant de la provision comptabilisée. Nous avons notamment apprécié les hypothèses retenues par le Groupe pour évaluer la provision, ainsi que la méthodologie mise en œuvre, notamment : - la pertinence de la méthodologie retenue par le Groupe au regard des normes comptables applicables ; - la cohérence des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions.

Approche mise en œuvre sur les autres comptes significatifs

Comptes significatifs	Commentaires
Chiffre d'affaires / Créances	La reconnaissance du chiffre d'affaires a nécessité une attention particulière de notre part. Pour autant, compte tenu du contrôle interne en place, de l'absence d'anomalie significative identifiée par le passé et de l'absence de difficulté particulière à collecter des éléments probants, les transactions quotidiennes associées au chiffre d'affaires ne constituent pas un point clé de l'audit. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes appuyés sur les procédures de contrôle interne et les systèmes d'information des principales entités du Groupe et avons testé certains contrôles clés (valorisation du revenu, déversement des outils de facturation, comptabilisation du revenu). Nous avons également réalisé une revue analytique sur les principales filiales contributrices et obtenu les éléments de revue financière.
Provisions pour risques	Les provisions pour risques constituent des montants significatifs dans les états financiers. Les travaux que nous avons menés ont consisté à : ▪ Effectuer un entretien avec la Direction Juridique du Groupe ; - corroborer, pour les montants les plus significatifs, les provisions constituées avec les informations remontées par les auditeurs locaux.
Trésorerie et Financement	Les travaux d'audit ont notamment consisté à : ▪ revoir les procédures de contrôle interne relatives aux opérations de trésorerie et de financement ; ▪ réaliser des tests substantifs : rapprochement des opérations dérivées aux contrats et revue de la valorisation à la juste valeur, appréciation du respect des conditions d'application de la comptabilité de couverture, revue de la valorisation de la dette en option juste valeur, recalcul du coût amorti des dettes financières, contrôle des critères d'éligibilité à la classification Trésorerie et équivalent de trésorerie.

Approche mise en œuvre sur les autres comptes significatifs

Comptes significatifs	Commentaires
Charges de personnel	Les charges de personnel représentent un montant significatif dans les états financiers. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes appuyés sur les procédures de contrôle interne et les systèmes d'information de la société et avons testé certains contrôles clés (notamment revue la revue des compteurs de congés payés). Nous avons également mené des tests de détail sur certains postes significatifs relatifs aux dettes envers les organismes sociaux et aux charges à payer (notamment congés payés, Compte Epargne Temps).
Autres avantages au personnel	Le calcul des avantages au personnel repose sur des estimations impliquant un jugement important de la direction. L'intervention de nos spécialistes internes (actuaire) nous a permis de corroborer les estimations de la direction et le montant de la provision comptabilisée. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par la société pour évaluer la provision, ainsi que la méthodologie mise en œuvre, notamment : - la pertinence de la méthodologie retenue au regard des normes comptables applicables ; - le cohérence des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions.
Autres charges et charges externes	Les autres charges et charges externes représentent un montant significatif dans les états financiers. Dans le cadre de nos travaux, nous avons mené une revue analytique et des tests de détail sur certains postes significatifs relatifs achats et aux dettes fournisseurs.

Approche mise en œuvre sur les autres comptes significatifs

Comptes significatifs	Commentaires
Chiffre d'affaires	La reconnaissance du chiffre d'affaires a nécessité une attention particulière de notre part. Pour autant, compte tenu du contrôle interne en place, de l'absence d'anomalie significative identifiée par le passé et de l'absence de difficulté particulière à collecter des éléments probants, les transactions quotidiennes associées au chiffre d'affaires ne constituent pas un point clé de l'audit. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes appuyés sur les procédures de contrôle interne et les systèmes d'information de la société et avons testé certains contrôles clés (valorisation du revenu, déversement des outils de facturation). Nous avons également réalisé une revue analytique détaillée des ventes par famille de produit. Nous avons enfin mené des tests de détail sur certains postes significatifs relatifs aux créances (recouvrabilité des créances) et aux produits à recevoir (correcte allocation des produits à l'exercice en cours). Concernant les prestations de services aux entités du Groupe, nous avons pris connaissance des conventions de services et contrôlé leur application pour les montants les plus significatifs (La Banque Postale, Chronopost).
Provisions pour risques	Les provisions pour risques constituent des montants significatifs dans les états financiers. Les travaux que nous avons menés ont consisté à : - demander des confirmations aux avocats de la société sur les litiges en cours ; - corroborer, pour les montants les plus significatifs, les provisions constituées avec la documentation sous-jacentes.
Trésorerie/Financement	Concernant les emprunts et les dettes financières, nous avons : - rapproché les émissions et les remboursements avec la documentation des banques ; - revu les procédures de contrôle interne et recalculé par sondage les intérêts courus. Concernant les valeurs mobilières et les disponibilités, nous avons : - revu les procédures de contrôle interne d'encaissement et de décaissement, de rapprochements bancaires, de suivi des caisses en bureaux de poste et de suivi des arrêtés de caisse des transporteurs de fonds ; - réalisé des tests substantifs : circularisation des banques, revue des soldes de caisse en bureaux de poste, revue des rapprochements bancaires.

Réunions du Comité d'audit (1/2)

- Le Comité d'audit s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice écoulé en présence des Commissaires aux comptes. Les sujets suivants ont été abordés en leur présence.

15 février
2022

- Audit et Risques :
 - Bilan 2021 du management des risques
 - Bilan 2021 de l'audit du Groupe et des réseaux d'audit
 - Mise en place du cadre d'appétit aux risques

22 février
2022

- Arrêté des comptes de l'exercice 2021 :
 - Présentation des comptes annuels et consolidés
 - Présentation du rapport sur la prévention des difficultés des entreprises et du rapport de gestion
 - Restitution des travaux du collège des Commissaires Aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés et présentation du Rapport des Commissaires Aux Comptes au Comité d'audit (RCCA)

7 juin
2022

- Audit / Risques :
 - Risque du conglomérat La Banque Postale (bancaires et assurantiels)
 - Suivi des ratios prudentiels de La Banque Postale
 - Déontologie, lutte contre la corruption
 - Point de suivi sur le plan d'audit
 - Conclusions du rapport d'audit de la CDC sur le contrôle interne
- Point annuel sur les achats du Groupe
- Commissaires Aux Comptes : présentation du plan d'audit 2021 dont les missions d'intérim

Réunions du Comité d'audit (2/2)

**28 juillet
2022**

- Comptes semestriels :
 - Présentation des comptes semestriels
 - Restitution des travaux du collège des Commissaires Aux Comptes sur les comptes semestriels
 - Présentation du rapport sur la prévention des difficultés des entreprises
- Audit et Risques :
 - Reporting semestriel sur le suivi des recommandations d'audit

**04
octobre
2022**

- Plan de projet d'audit pluriannuel
- Présentation du contrôle interne de GeoPost
- Continuité d'activité : bilan de la tour de contrôle des PCA

**15
novembre
2022**

- Point annuel sur la cybersécurité
- Point annuel sur l'application du Règlement Général sur la Protection des Données

**06
décembre
2022**

- Présentation du plan d'audit définitif
- Mise à jour de la cartographie des risques majeurs
- Point sur la conformité

**09
décembre
2022**

- Suivi des risques financiers
- Point sur les évolutions normatives et fiscales
- Restitution de l'appréciation des Commissaires Aux Comptes sur le contrôle interne

Réunions du Conseil d'administration

- Le Conseil d'administration s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice écoulé en présence des Commissaires aux comptes. Les sujets suivants ont été abordés en leur présence.

24 février
2022

- Arrêté des comptes annuels / consolidés de l'exercice 2021
- Présentation de l'avenant au contrat d'entreprise 2018-2022
- Convention réglementée relative au contrat de frais de siège entre la CDC et La Poste

29 juillet
2022

- Arrêté des comptes semestriels consolidés

Répartition des travaux entre les Commissaires aux comptes

Répartition des travaux pour l'audit des comptes consolidés Groupe La Poste

Thèmes	KPMG	Mazars
Revue des liasses Paliers	V	V
Thèmes transversaux	V	V
Impairment	V	V
Avantages au personnel (IAS 19)		V
Instruments financiers (IAS 32/39)	V	
Périmètre	V	V
Ecarts d'acquisition (hors impairment)	V	V
Titres non consolidés	V	
Titres mis en équivalence (et QP de résultat des sociétés MEE)	V	
Opérations intra-groupe		V
Revue analytique	V	V
Impôts différés et tax proof	V	
Intérêts minoritaires		V
Ecarts de conversion (yc investissements nets et couvertures afférentes)		V
Tableau de variation des capitaux propres	V	V
Tableau de flux de trésorerie		V
Information sectorielle	V	V
IFRS 16	V	V
Diligences relatives à la liasse transmise à la CDC	V	V

Répartition des travaux pour l'audit des comptes annuels La Poste SA

- Pour 2022, la répartition des travaux au sein du Collège pour l'audit de La Poste SA est la suivante (identique à celle de 2021).

Thèmes	KPMG	MAZARS
Chiffre d'affaires / Clients	✓	
Achat / Fournisseurs		✓
Immobilisations corporelles et incorporelles		✓
Immobilisations financières	✓	
Trésorerie et endettement	✓	
Charges de personnel et fiscalité assises sur les salaires		✓
Fiscalité (TVA – IS)	✓	
Stocks		✓
Capitaux propres		✓
Provisions pour risques et charges	✓	✓

Au niveau de La Poste SA

La Poste		Cabinet	 Nom des Commissaires aux comptes
La Poste SA		KPMG Audit	Stéphanie Millet, Xavier de Coninck
		Mazars Audit	Gonzague Senlis, Charles de Boisriou

Au niveau des principales filiales

Filiale		Cabinet	 Nom des Commissaires aux comptes
La Banque Postale		KPMG Audit	Xavier de Coninck, Pierre Planchon
		Mazars Audit	Charles de Boisriou, Jean-Claude Pauly
GeoPost		KPMG Audit	Eric Amato
		Mazars Audit	Jean-Philippe Mathorez, Gonzague Senlis

Recours à des cabinets d'audit hors réseau ou à des experts externes pour les besoins de l'audit

Nous n'avons pas eu recours à des cabinets d'audit en dehors de nos réseaux ni à des experts externes.

S'agissant des spécialistes internes, nous avons pu nous appuyer, dans le cadre de notre audit, sur :

- ▶ nos auditeurs IT pour effectuer la revue des systèmes d'information clés pour l'établissement des états financiers ;
- ▶ nos spécialistes internes en actuariat pour les avantages au personnel ;
- ▶ nos spécialistes internes en évaluation pour l'appréciation des taux d'actualisation utilisés pour les tests de dépréciation ;
- ▶ nos spécialistes en fiscalité pour la revue du résultat fiscal de La Poste SA et à celui de l'intégration fiscale française du Groupe.



KPMG

Au président du Comité d'audit

En application des dispositions de l'article L.823-16 du Code de commerce, nous vous communiquons notre déclaration annuelle d'indépendance.

Nous rappelons que KPMG est membre du réseau KPMG international.

Sur la base des procédures mises en place au sein de notre cabinet, nous vous confirmons, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, que nous n'avons pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter notre indépendance vis-à-vis de votre Société. KPMG, les membres de sa direction ainsi que les associés, senior managers et managers intervenant sur l'audit de votre Société ont respecté les règles d'indépendance applicables en France, telles qu'elles sont fixées en particulier par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous vous communiquerons dans un courrier distinct l'actualisation des informations mentionnées à l'article L.820-3 du Code de commerce détaillant les prestations fournies par nous-mêmes et notre réseau au titre des services autres que la certification des comptes à votre Société ainsi qu'aux entités contrôlantes et contrôlées au sens des I et II de l'article L.233-3 du Code de commerce.

L'un des Commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Stéphanie Millet

Xavier de Coninck



MAZARS

Au président du Comité d'audit

En application des dispositions de l'article L.823-16 du Code de commerce, nous vous communiquons notre déclaration annuelle d'indépendance.

Nous rappelons que MAZARS est membre du réseau international MAZARS.

Sur la base des procédures mises en place au sein de notre cabinet, nous vous confirmons, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, que nous n'avons pas identifié de situation ou de risque de nature à affecter notre indépendance vis-à-vis de votre Société. MAZARS SA, les membres de sa direction ainsi que les associés, senior managers et managers intervenant sur l'audit de votre Société ont respecté les règles d'indépendance applicables en France, telles qu'elles sont fixées en particulier par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nous vous communiquerons dans un courrier distinct l'actualisation des informations mentionnées à l'article L.820-3 du Code de commerce détaillant les prestations fournies par nous-mêmes et notre réseau au titre des services autres que la certification des comptes à votre Société ainsi qu'aux entités contrôlantes et contrôlées au sens des I et II de l'article L.233-3 du Code de commerce.

L'un des Commissaires aux comptes

MAZARS

Gonzague Senlis

Charles de Boisriou

Services fiscaux et d'évaluation fournis par le réseau des commissaires aux comptes – KPMG

- Nous estimons que ces prestations n'ont pas d'effet significatif sur les comptes annuels et consolidés de l'entité La Poste.

Filiale/Pays	Description du service fourni
US Direct Ecommerce Ltd (Irlande)	• Consultations sur l'application de certaines règles fiscales locales (TVA, crédits d'impôts, IS)
Direct Parcel Distribution CZ s.r.o (République Tchèque)	• Apport méthodologique sur les prix de transfert
Dynamic Parcel Distribution SA (Roumanie)	• Consultation fiscale concernant l'allocation carburant accordée aux employés
Asendia Holding AG (Suisse)	• Services fiscaux liés à la demande de certificat d'exemption
Jadlog Logistica S.A (Brésil)	• Consultations fiscales sur des taxes ou réglementations locales • Vérification de la déclaration d'impôt sur les sociétés
Asendia (Irlande)	• Consultation fiscale en matière de TVA
US Direct e-Commerce Limited (Irlande)	• Consultations fiscales (IS, crédit d'impôt, impôts directs et indirects, accords intersociétés) • Service fiscaux de préparation et dépôt des déclarations d'impôt sur les sociétés (y compris le dépôt des états financiers balisés iXBRL)

Services fiscaux et d'évaluation fournis par le réseau des commissaires aux comptes – Mazars

- Nous estimons que cette prestation n'a pas d'effet significatif sur les comptes annuels et consolidés de l'entité La Poste.

Filiale/Pays	Description du service fourni
CNP	Consultations sur l'application de certaines règles fiscales locales (IS)
DPD HK	Revue fiscale
La Poste	Consultations sur l'application de certaines règles fiscales locales (TVA, crédits d'impôts, IS, en cas de fermeture d'un certain nombre de société en sommeil)

Mentions prévues par le règlement (UE) n° 537/2014	Pages
Article 11 2. a) Déclarations d'indépendance des cabinets KPMG et Mazars	p.75-76
Article 11 2.b) Identification de chaque associé d'audit principal ayant pris part au contrôle	p.73
Article 11 2.c) Confirmation de la réception d'une déclaration d'indépendance des cabinets d'audit hors réseau ou des experts externes utilisés par le cabinet d'audit	p.75
Article 11 2.d) Description de la nature, de la fréquence et de l'étendue de la communication avec le Comité d'audit ou l'organe qui remplit des fonctions équivalentes au sein de l'entité contrôlée, l'organe de Direction, d'administration ou de surveillance de l'entité contrôlée, y compris les dates des réunions avec ces organes	p.68-69
Article 11 2.e) Description de l'étendue et du calendrier de l'audit	p.58
Article 11 2.f) Description de la répartition des travaux en cas de co-commissariat	p.71-72
Article 11 2.g) Description de la méthodologie utilisée, parties du bilan qui ont fait l'objet d'une vérification directe et celles qui ont été vérifiées sur la base de tests de systèmes et de conformité, incluant une analyse de toute variation substantielle par rapport à n-1 dans la pondération des tests de système et de conformité	p.6-7 et p.36
Article 11 2.h) Indication du seuil de signification quantitatif appliqué et, le cas échéant, le ou les seuils de signification pour certaines catégories d'opérations, certains soldes de comptes ou certaines informations à fournir ainsi que les facteurs qualitatifs pris en compte pour fixer le seuil de signification	p.61-62
Article 11 2.i) Indication et explication des appréciations relatives à des événements ou des conditions relevés lors de l'audit pouvant mettre sérieusement en doute la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Résumé de l'ensemble des garanties, lettres de soutien... dont il a été tenu compte pour l'évaluation de la capacité à poursuivre les activités	Non applicable
Article 11 2.j) Etat des faiblesses significatives détectées dans le système de contrôle financier interne de l'entité contrôlée ou de celui de l'entreprise mère et/ou dans son système comptable ; pour chacune de ces faiblesses significatives détectées, le rapport indique si la Direction a remédié ou non à la faiblesse en question	p.42
Article 11 2.k) Indication des cas importants supposant le non-respect des dispositions législatives et réglementaires ou des statuts, dans la mesure où ils sont jugés pertinents pour permettre au Comité d'audit d'accomplir ses tâches	p.41
Article 11 2.l) Indication et analyse des méthodes d'évaluation appliquées aux différents éléments des états financiers annuels ou consolidés, y compris l'impact des changements intervenus dans ces méthodes	p.63
Article 11 2.m) Indication du périmètre de consolidation et des critères d'exclusion appliqués par l'entité contrôlée aux entités non contrôlées; indication sur la conformité au cadre de l'information financière des critères appliqués	p.60
Article 11 2.n) Identification, le cas échéant, des travaux d'audit réalisés par des auditeurs de pays tiers n'appartenant pas au réseau du contrôleur légal chargé des comptes consolidés	Non applicable
Article 11 2.o) Indication sur l'obtention ou non de tous les documents et explications demandés	Non applicable
Article 11 2.p) Indication des éventuelles difficultés importantes rencontrées pendant l'audit, de tout problème significatif découlant de l'audit qui a été discuté ou a fait l'objet d'une correspondance avec la Direction, de tout autre problème découlant de l'audit qui, selon le jugement professionnel de l'auditeur, est important pour la supervision du processus d'information financière	Non applicable
Article 11 3. Raisons d'un désaccord éventuel au sein du collège des contrôleurs légaux	Non applicable
Article 5.3.b) Indication des services fiscaux et d'évaluation fournis par le réseau du cabinet KPMG et le réseau du cabinet Mazars	p.77-78



TOUR EXALTIS
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense
France



TOUR EQHO
2 Avenue Gambetta – CS 60055
92066 Paris La Défense
France

LA POSTE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

LA POSTE

Société anonyme

RCS 356 000 000 RCS PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société LA POSTE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LA POSTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des actifs immobilisés relatif à l'activité Courrier

Risque identifié

L'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) Courrier correspond à l'activité Courrier de La Poste. Celle-ci comprend des actifs incorporels (logiciels) et des actifs corporels (machines de traitement/tri, installations, matériels informatiques, etc.).

Ces immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'entrée puis amorties sur leur durée d'utilisation prévue par la Direction. Elles font l'objet d'un test de valeur, en cas d'indice de perte de valeur identifié par la Direction, pour déterminer une valeur recouvrable, donnant lieu, le cas échéant, à un ajustement de leur valeur nette comptable.

Au 31 décembre 2022, les actifs incorporels et corporels du Courrier ont été intégralement dépréciés pour un montant de 447 millions d'euros (M€) (dont 219 M€ d'immobilisations corporelles et 228 M€ d'immobilisations incorporelles).

En effet, comme indiqué en note 5 « Dépréciation des actifs incorporels et corporels du Courrier », malgré la compensation obtenue de l'Etat en 2021 au titre du Service Universel Postal, en cours de notification auprès de la Commission européenne, le business plan de l'UGT Courrier s'est fortement dégradé en 2022 en raison de la forte accélération de l'inflation en 2022. Cette inflation, dont il est prévu qu'elle se maintienne à un niveau élevé pendant encore un certain temps, génère une forte augmentation des coûts sur l'horizon du business plan qui ne peut être que très partiellement compensée par une hausse des tarifs. Le test de dépréciation a été réalisé selon les modalités exposées dans la note III.G de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que l'évaluation des actifs immobilisés dédiés à l'activité Courrier de La Poste est un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de ces actifs et des dépréciations effectuées, du degré de jugement entourant les prévisions et estimations de la Direction dans un contexte d'aléas et d'incertitudes liées à l'environnement économique, de la sensibilité des évaluations aux hypothèses d'exploitation, économiques et financières et de la prise en compte d'une quote-part du produit de la compensation au titre du Service Universel Postal.

Notre réponse

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie suivie avec les normes comptables applicables et examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation.

Nous avons notamment :

- Examiné l'identification des indices de perte de valeur ;
- Rapproché la valeur des actifs économiques nets testés des éléments comptables sous-jacents ;
- Analysé les éléments composant la valeur comptable de l'UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour l'estimation de la valeur recouvrable ;
- Examiné le processus d'établissement des prévisions et apprécié la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les sources d'information à notre disposition, les réalisations observées, les données issues du processus budgétaire de la Direction du Courrier, et les orientations du nouveau plan stratégique ;
- Étudié, avec l'aide de nos spécialistes internes, la méthodologie de calcul des valeurs recouvrables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses et paramètres d'évaluation retenus (taux d'actualisation, taux de croissance normatif) ;
- Examiné les tests de sensibilité de la Direction aux variations de certains paramètres et hypothèses ;
- Étudié la documentation ayant conduit à prendre en compte la compensation au titre du service universel postal dans le plan d'affaire et la valeur terminale et la quote-part de cette compensation allouée à l'activité Courrier dans celui-ci.

Enfin nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels 5 « Dépréciation des actifs incorporels et corporels du Courrier » des Faits Marquants, III-G « Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles » et 18 « Dépréciations d'actifs ».

Valorisation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participations représentent au 31 décembre 2022, 10 413 M€ en valeurs brutes et 10 208 M€ en valeurs nettes. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, sous déduction d'éventuelles provisions pour dépréciation.

Comme indiqué dans la note II.H « Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est enregistrée à la date de clôture. La valeur d'inventaire est généralement déterminée par référence à la quote-part de capitaux propres éventuellement consolidés, de la filiale ou de l'ensemble considéré ou aux méthodes de flux de trésorerie futurs actualisés.

Au 31 décembre 2022, les titres de participation constituent un montant significatif des actifs de La Poste SA et leurs valeurs d'inventaire reposent en partie sur des estimations et requiert l'exercice du jugement de la société. Nous avons donc considéré que leur valorisation constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables applicables, ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie d'évaluation de la valeur d'inventaire.

Lorsque la valeur d'inventaire est déterminée par référence aux capitaux propres de la filiale ou de l'ensemble considéré, nous avons comparé la valeur d'inventaire des titres de participation avec le montant des quote-parts détenues dans les capitaux propres de la filiale ou de l'ensemble considéré.

Lorsque la valeur d'inventaire est déterminée par référence aux flux de trésorerie actualisés de la filiale ou de l'ensemble considéré, nous avons :

- comparé la valeur d'inventaire à celle issue des flux de trésorerie actualisés pour la filiale ou l'ensemble considéré ;
- apprécié la pertinence des hypothèses retenues par la société, notamment le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport à notre connaissance du contexte économique et d'activité, ainsi que la fiabilité du processus d'établissement des estimations de la société en analysant les différences significatives, le cas échéant, entre les prévisions et les réalisations sur l'année écoulée ;
- analysé la cohérence des paramètres retenus dans le calcul des taux d'actualisation et des taux de croissance appliqués aux estimations de flux de trésorerie.

Nous avons également contrôlé que la note II.H « Titres de participation », la note 11 « Immobilisations financières » et la note 33 « Tableaux des Filiales et Participations » de l'annexe aux comptes annuels, donnent une information appropriée.

Valorisation des dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Risque identifié

La Poste dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Parmi ces régimes, figurent les dispositifs de fin de carrière.

Dans les comptes annuels, l'engagement comptabilisé correspond aux coûts relatifs aux personnes ayant adhéré aux dispositifs à la clôture. Il représente un montant de 849 M€ au 31 décembre 2022.

L'évaluation de cet engagement et de la charge de l'exercice est décrite dans les notes II.P.3 « Dispositifs d'aménagement de fin de carrière » et 24.6 « Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel », de l'annexe aux comptes annuels et repose sur différentes hypothèses, notamment les coûts associés à chaque dispositif, une estimation des adhésions constatées sur la fin de l'exercice et, s'agissant des engagements hors-bilan, la probabilité d'adhésion aux dispositifs, fonction de l'historique observé et des estimations de la direction.

Une variation de certaines de ces hypothèses peut avoir un impact significatif sur la détermination du passif comptabilisé et sur le résultat de la société.

Du fait des montants concernés et de l'importance des jugements associés, nous avons considéré l'évaluation de cet engagement comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à contrôler les données utilisées par la société pour déterminer l'engagement comptabilisé, ainsi que le montant mentionné au titre des engagements hors-bilan.

Nous avons :

- pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des dispositifs de fin de carrière ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place portant sur l'évaluation de ces engagements ;
- testé l'efficacité des contrôles mis en place par la société pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation (identification des bénéficiaires, autorisation, détermination du coût de chaque dispositif...) que nous avons jugés clés pour notre audit.

Nous avons également apprécié les hypothèses retenues par la société pour évaluer la provision et l'engagement hors-bilan, ainsi que la méthodologie mise en œuvre, notamment :

- la pertinence de la méthodologie retenue au regard des normes comptables applicables ;
- la cohérence des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions, en nous appuyant sur nos spécialistes internes ;
- la cohérence des données utilisées dans les calculs par comparaison aux données historiques observées sur les précédents dispositifs et aux estimations de la société pour les dispositifs en cours ;
- le caractère approprié des informations données dans les notes II.P.3 « Dispositifs d'aménagement de fin de carrière » et 24.6 « Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel », de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société La Poste par votre Assemblée Générale du 8 juin 2021 pour le cabinet Mazars et par arrêté interministériel du 29 juin 2009 pour le cabinet KPMG Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit dans la quatorzième année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit

interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

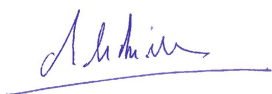
Fait à Paris La Défense, le 16 mars 2023

Mazars

KPMG SA



Gonzague Senlis



Charles de Boisriou



Stéphanie Millet



Xavier de Coninck

LA POSTE**Comptes annuels
décembre 2022**

SOMMAIRE

Compte de résultat.....	page 2
Bilan.....	page 3
Tableau de flux de trésorerie.....	page 5
Spécificités La Poste.....	page 6
Faits marquants.....	page 7
Evènements postérieurs à la clôture.....	page 9
Règles et méthodes comptables.....	page 10
Notes sur le Compte de Résultat.....	page 17
Note n° 1 : Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	
Note n° 2 : Autres charges externes	
Note n° 3 : Impôts, taxes et versements assimilés	
Note n° 4 : Charges de personnel	
Note n° 5 : Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	
Note n° 6 : Résultat financier	
Note n° 7 : Résultat exceptionnel	
Note n° 8 : Impôts sur les bénéfices	
Notes sur le bilan.....	page 29
Note n° 9 : Immobilisations incorporelles	
Note n° 10 : Immobilisations corporelles	
Note n° 11 : Immobilisations financières	
Note n° 12 : Stocks et en cours de production	
Note n° 13 : Créances et dettes	
Note n° 14 : Charges à payer et produits à recevoir	
Note n° 15 : Débiteurs et créditeurs divers	
Note n° 16 : Comptes de régularisation	
Note n° 17 : Valeurs mobilières de placement et disponibilités	
Note n° 18 : Dépréciation d'actifs	
Note n° 19 : Fonds propres	
Note n° 20 : Provisions pour risques et charges	
Note n° 21 : Dettes financières	
Note n° 22 : Informations concernant les transactions avec les parties liées	
Engagements hors bilan.....	page 46
Note n° 23 : Instruments financiers dérivés	
Note n° 24 : Engagements envers le personnel	
Note n° 25 : Autres engagements hors bilan	
Notes sur les tableaux des flux de trésorerie.....	page 54
Note n° 26 : Dotations et reprises des amortissements et provisions	
Note n° 27 : Variation du Besoin en Fonds de Roulement	
Note n° 28 : Décaissements sur acquisitions d'immobilisations	
Note n° 29 : Encaissements sur cessions d'immobilisations	
Note n° 30 : Emissions d'emprunts	
Note n° 31 : Remboursements d'emprunts	
Note n° 32 : Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	
Tableau des filiales et participations.....	page 57
Note n° 33 : Tableau des filiales et participations	

Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à de légers écarts dans les tableaux ou les variations.

COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'Affaires Services, Courrier, Colis		7 280	7 618
Chiffre d'affaires Grand Public Numérique		3 264	3 480
Chiffre d'affaires Immobilier		21	17
Chiffre d'affaires Autres		20	19
Chiffre d'affaires	Note 1	10 585	11 134
Autres produits d'exploitation		2 894	2 912
Produits d'exploitation		13 479	14 046
Achats		(496)	(531)
Autres charges externes	Note 2	(5 369)	(5 202)
Impôts, taxes et versements assimilés	Note 3	(601)	(617)
Charges de personnel	Note 4	(7 449)	(7 717)
Dotations aux amortissements et provisions	Note 5	(33)	(86)
Charges d'exploitation		(13 948)	(14 153)
Résultat d'exploitation		(469)	(107)
Résultat financier	Note 6	1 758	345
Résultat courant		1 289	238
Résultat exceptionnel	Note 7	(548)	310
Résultat avant impôt		741	548
Impôt sur les bénéfices	Note 8	230	205
Résultat net		971	753

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2022			31/12/2021
		Valeurs brutes	Amortissements et Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	Note 9	1 847	(1 609)	238	416
Terrains et constructions		258	(146)	112	114
Autres immobilisations corporelles		3 334	(2 835)	499	702
Immobilisations corporelles	Note 10	3 592	(2 981)	611	816
Immobilisations financières	Note 11	17 344	(233)	17 111	16 667
ACTIF IMMOBILISE		22 783	(4 823)	17 960	17 899
Stocks et en cours	Note 12	133	(8)	125	107
Créances clients et comptes rattachés		1 865	(24)	1 841	1 904
Autres créances		836	0	836	915
Créances d'exploitation	Note 13	2 701	(24)	2 677	2 819
Débiteurs divers	Note 15	230	(18)	212	162
Comptes de régularisation	Note 16	57	-	57	77
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	Note 17	4 608	-	4 608	2 909
ACTIF CIRCULANT		7 729	(50)	7 679	6 074
TOTAL GENERAL		30 512	(4 873)	25 639	23 973

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2022	31/12/2021
Capital social		5 620	5 365
Primes liées au capital		1 168	1 303
Réserves		142	572
Report à nouveau		-	(654)
Résultat de l'exercice		971	753
Capitaux propres	Note 19	7 901	7 339
Autres fonds propres	Note 19	750	750
Provisions réglementées	Note 20	57	49
Provisions pour Risques et Charges	Note 20	1 613	1 806
Emprunt		11 082	9 521
Emprunts et dettes financières diverses		281	435
Comptes bancaires et valeurs à décaisser		38	14
Dettes financières	Note 21	11 401	9 970
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 571	1 459
Dettes fiscales et sociales		1 133	1 124
Autres dettes d'exploitation		753	747
Dettes d'exploitation	Note 13	3 457	3 330
Créditeurs divers	Note 15	360	552
Comptes de régularisation	Note 16	100	177
Dettes		15 318	14 029
TOTAL GENERAL		25 639	23 973

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net		971	753
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- Plus ou moins-values de cessions		1	9
- Variations nettes des provisions	Note 26	(184)	(76)
- Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	Note 26	900	(133)
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt		1 688	553
- Produits et charges financiers		(11)	51
- Impôts		(193)	(212)
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement et impôt		1 484	392
- Variation du Besoin en Fonds de Roulement	Note 27	128	(345)
- Produits de CICE de la période		(1)	(1)
- Impôts payés		167	160
Flux de Trésorerie provenant des Activités d'Exploitation		1 778	206
- Acquisition d'actifs incorporels et corporels	Note 28	(347)	(311)
- Acquisition d'actifs financiers		(1 055)	(1 822)
- Encaissements provenant de la cession d'actifs incorporels et corporels	Note 29	4	13
- Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers	Note 29	500	596
Flux de Trésorerie utilisés pour les Activités d'Investissement		(898)	(1 524)
- Dividendes versés		(409)	-
- Intérêts financiers		33	(44)
- Emissions d'emprunts	Note 30	2 421	2 950
- Remboursements d'emprunts	Note 31	(1 022)	(1 726)
- Autres flux liés aux opérations de financement		(54)	(6)
Flux de trésorerie provenant des activités de Financement		969	1 174
Variation de Trésorerie		1 849	(144)
- Liquidités et Equivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		2 513	2 657
- Liquidités et Equivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	Note 32	4 362	2 513

SPECIFICITES LA POSTE

Le statut de La Poste

La Poste est une société anonyme régie par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, notamment le Code de Commerce, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par des dispositions particulières, telles que la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public ou la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications.

La Poste remplit des missions de service public et d'intérêt général et exerce d'autres activités dans les conditions définies par la loi du 2 juillet 1990 précitée et par les textes qui régissent chacun de ses domaines d'activité.

Les missions de service public et d'intérêt général sont :

- le service universel postal ;
- la contribution, par son réseau de points de contact, à l'aménagement et au développement du territoire ;
- le transport et la distribution de la presse ;
- l'accessibilité bancaire, dans les conditions prévues par les articles L. 221-2 et L. 518-25-1 du Code Monétaire et Financier.

La Poste assure selon les règles de droit commun toute autre activité de collecte, de tri, de transport et de distribution d'envois postaux, de courrier sous toutes ses formes, d'objets et de marchandises.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2021, La Poste est devenue société à mission au sens de l'article L210-10 du Code de Commerce. Elle a ainsi adopté une raison d'être et s'est fixée les objectifs sociaux et environnementaux suivants :

- contribuer au développement et à la cohésion des territoires ;
- favoriser l'inclusion sociale ;
- promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal ;
- œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous.

FAITS MARQUANTS

1. Augmentation de capital de La Poste SA

Suite à l'Assemblée Générale du 8 juin 2022, La Poste SA a procédé au versement d'un dividende de 724,1 millions d'euros distribué pour partie :

- en numéraire, à hauteur de 409,1 millions d'euros dont 270 millions d'euros pour la CDC et 139,1 millions d'euros pour l'Etat,
- en actions via une augmentation du capital social de 255,5 millions d'euros, par l'émission de 127 737 226 actions nouvelles d'une valeur nominale égale à 2 €, assortie d'une prime d'émission de 59,5 millions d'euros.

A l'issue de cette distribution, le capital social de La Poste SA est porté à 5 620,3 millions d'euros divisé en 2 810 162 908 actions ordinaires, d'une valeur nominale égale à 2 €. La Poste SA est détenue à hauteur de 66 % par la Caisse des Dépôts et à hauteur de 34 % par l'Etat.

2. Emprunt obligataire

Au cours du 1^{er} semestre 2022, La Poste a procédé à l'abondement de deux souches obligataires pour un total de 250 millions d'euros :

- 100 millions au taux de 1 % sur la ligne obligataire à échéance septembre 2034,
- 150 millions au taux de 0,625 % sur la ligne obligataire à échéance octobre 2026.

Le 14 septembre 2022, La Poste a procédé à une émission obligataire « sustainable » double tranche à taux fixe, pour un montant total de 1,2 milliard d'euros :

- 600 millions d'euros au taux de 3,125 % à échéance mars 2033,
- 600 millions d'euros au taux de 2,625 % à échéance septembre 2028.

Cette émission s'inscrit dans le cadre de l'Engagement Sociétal de La Poste.

Les fonds levés grâce à cette opération permettront de financer ou refinancer des actifs et projets relevant des quatre objectifs sociaux et environnementaux désormais inscrits dans les statuts de La Poste (cf. partie *Spécificités La Poste*).

La Poste a également procédé en septembre 2022 à l'abondement pour 100 millions d'euros sur la tranche obligataire au taux de 0 % à échéance juillet 2029.

3. Accord de l'ARCEP sur l'augmentation des tarifs 2022

De nouvelles évolutions tarifaires nationales et internationales du courrier et du colis ont eu lieu le 1^{er} janvier 2022, suite à l'avis rendu par l'ARCEP le 8 juillet 2021 (n° 2021-1346). L'ensemble de ces évolutions s'inscrit dans le cadre du dispositif d'encadrement tarifaire pluriannuel pour la période 2019-2022 fixé par la décision n°2017-1252 du 26 octobre 2017.

4. Nouvel accord Presse

Un protocole d'accord portant réforme et programmation du service public de distribution de la presse abonnée pour les années 2022-2026 a été signé le 14 février 2022 entre les syndicats d'éditeurs de presse, La Poste et l'Etat. La conformité du nouveau dispositif a été validée par la Commission Européenne le 5 décembre 2022 au regard des règles communautaires en matière d'aide d'état. Cet accord entrera donc en vigueur au 1er janvier 2023 pour la période de 2023 à 2026.

Dans l'attente de la mise en place de la nouvelle réforme, l'Etat a continué en 2022 à soutenir financièrement La Poste au titre du service du transport et de la distribution de la presse, selon les modalités du dispositif actuel.

La compensation accordée par l'Etat au titre de 2022 s'élève à 84 millions d'euros. Celle-ci a été versée le 16 décembre 2022.

5. Dépréciation des actifs incorporels et corporels du Courrier

Malgré la compensation obtenue de l'Etat en 2021 au titre du Service Universel Postal, en cours de notification auprès de la Commission européenne, le business plan de l'UGT Courrier de La Poste s'est fortement dégradé en 2022 essentiellement en raison de la forte accélération de l'inflation en 2022. Cette inflation, dont il est prévu qu'elle se maintienne à un niveau élevé pendant encore un certain temps, génère une forte augmentation des coûts sur l'horizon du business plan qui ne peut être que très partiellement compensée par une hausse des tarifs.

Le test de perte de valeur de cette UGT, réalisé sur la base du business plan ainsi actualisé au mieux des prévisions sur 5 ans avec un wacc de 6,5%, conduit à déprécier la totalité des actifs immobilisés de cette UGT, soit un montant total de 447 millions d'euros. Ces actifs sont constitués exclusivement d'éléments amortissables, principalement des logiciels et des matériels industriels.

Le taux de croissance normatif retenu est de - 5% et prend en compte la baisse structurelle des volumes de cette activité. Le résultat du test est très peu sensible à la variation de ce paramètre et à celle du wacc.

La dépréciation enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2022 se décompose ainsi :

- Immobilisations incorporelles : 228 millions d'euros,
- Immobilisations corporelles : 219 millions d'euros.

6. Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires

Le point d'indice des fonctionnaires a été revalorisé de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 par décret n°2022-994 du 7 juillet 2022. Cette évolution a été prise en compte dans l'évaluation des principales provisions et charges à payer liées au personnel au 30 juin 2022.

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRÊTE

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de La Poste ne s'est produit postérieurement à l'arrêt.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

I- Référentiels comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, et de tous les règlements ANC postérieurs venant le modifier.

II- Principes comptables

A. Recours à des estimations

La préparation des états financiers amène La Poste à procéder aux meilleures estimations possibles et à retenir des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Les montants effectifs se révélant ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

B. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte (comptabilisation « à l'avancement »). Le chiffre d'affaires des figurines (timbres-poste, Prêts-à-Poster) est, quant à lui, enregistré lors de la vente, hors situation exceptionnelle. Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêté.

C. Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Seuls les produits et les charges de **nature inhabituelle** et d'une **survenance exceptionnelle** sont classés en résultat exceptionnel. La Poste a choisi de classer en résultat exceptionnel les éléments suivants :

- cessions d'immobilisations ;
- provisions constituées pour constater une dépréciation durable des actifs immobilisés ;
- éléments liés à une cause de force majeure (incendies, tempêtes, etc...).

D. Impôts

La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe. Les modalités de l'intégration fiscale sont précisées en note 8.

Règles de taxation à la TVA :

Les dispositions de l'article 261.4.11° du Code Général des Impôts prévoient une exonération de TVA pour les prestations de services qui relèvent du service universel postal défini par l'article L1 du Code des postes et communications électroniques effectuées par le prestataire en France du service universel postal tel que désigné à l'article L2 du même Code.

En tant que prestataire français en charge du service universel postal, La Poste exonère de TVA l'ensemble des produits postaux relevant du périmètre du service universel postal qu'elle vend. Les produits postaux commercialisés par La Poste et ne relevant pas de ce périmètre du service postal universel sont soumis à la TVA dans les conditions de droit commun (application du taux normal de TVA sous réserve de l'application des règles de territorialité de TVA en matière de prestations de services).

Contribution Economique Territoriale :

L'article 344 quinquies de l'annexe III au Code Général des Impôts modifié par le décret n°2022-1699 du 28 décembre 2022 fixe le taux des abattements des bases d'impositions directes dont bénéficie La Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire. Cet abattement est fixé pour 2022 à 99 % des bases d'imposition pour la cotisation foncière des entreprises et pour les taxes foncières, et à 99 % de la valeur ajoutée retenue pour l'application de l'article 1586 ter pour ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

E. Immobilisations incorporelles

Le règlement ANC 2014-03 définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparables.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail.

Les logiciels sont amortis sur une période de 1 à 5 ans.

Les règles de dépréciation des immobilisations incorporelles sont précisées dans le paragraphe G ci-dessous.

Frais de recherche et de développement :

Les frais de développement sont enregistrés en charges à l'exception des dépenses relatives aux développements informatiques réalisés en interne dans la mesure où :

- le projet a de sérieuses chances de réussite technique
- la direction dispose de moyens matériels et humains suffisants pour pouvoir produire le logiciel
- il existe une indication concrète quant à l'intention de produire le logiciel et de s'en servir durablement pour répondre aux besoins propres de La Poste ou à ceux de sa clientèle.

Ces dépenses, enregistrées en immobilisations incorporelles, sont amorties sur une durée comprise entre 3 ans et 5 ans dès leur mise en service.

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charges au titre de l'exercice est fourni dans la note 9.

F. Immobilisations corporelles

1. Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par La Poste :

Parc Immobilier (6 composants) :

- Gros œuvre ;
- Toiture ;
- Menuiserie et travaux extérieurs ;
- Gros équipements ;
- Petits équipements et agencements ;
- Terrain.

Matériels :

- Machines de tri : trois composants (mécanique, intelligence, périphérique). Un quatrième composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD) ;
- Matériel d'environnement de tri : deux composants (mécanique, intelligence).

2. Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité.

Dans le cadre de l'application de la réglementation comptable sur les actifs, les durées d'utilité des immobilisations ont été revues en 2005, avec pour conséquence principale un allongement de la durée moyenne d'amortissement, portant essentiellement sur :

- Le parc immobilier, notamment sur le composant principal gros œuvre
- Les machines de tri, sur le composant principal mécanique

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions : la durée dépend de la famille technico architecturale de rattachement de l'immeuble (sept familles ont été définies au niveau de La Poste) :

- Gros œuvre : de 20 à 80 ans
- Toiture : de 20 à 60 ans
- Menuiserie et travaux extérieurs : de 20 à 40 ans
- Gros équipements : de 15 à 20 ans
- Petits équipements et agencements : de 5 à 10 ans

Matériels :

- Machines de tri : de 5 à 15 ans
- Matériel d'environnement de tri : de 5 à 8 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

L'Administration fiscale ayant maintenu la possibilité d'amortir la structure des immobilisations décomposées sur la durée d'usage (BOI 4 A-13-05), La Poste a comptabilisé un amortissement dérogatoire sur les éléments suivants de l'actif immobilisé :

- le composant principal « gros œuvre » des immeubles, afin de ramener l'amortissement comptable sur la durée d'usage de 40 ans ;
- le composant principal « mécanique » des machines de tri, afin de ramener l'amortissement comptable sur la durée d'usage de 6 ans et 8 mois.

3. Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés et dont La Poste attend des avantages économiques futurs sont immobilisées.

Conformément à l'option offerte par le règlement ANC 2014-03, les frais d'acquisition directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement ne sont pas intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les subventions d'investissement reçues en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan et enregistrées au compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

G. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont testées en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle, qui est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité. Si la valeur actuelle d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La **valeur vénale** est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La **valeur d'usage** d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

Des dépréciations sont comptabilisées sur les biens pour lesquels une décision de cession a été prise, lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

H. Titres de participation

Les titres des sociétés filiales de La Poste sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, sous déduction d'éventuelles provisions pour dépréciation.

Ces dépréciations enregistrent l'écart entre le coût d'acquisition des titres de participation et leur valeur d'inventaire à la date de clôture, généralement déterminée par référence aux méthodes des flux de trésorerie futurs actualisés, ou de la quote-part de capitaux propres, éventuellement consolidés, de l'ensemble considéré. Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur vénale, telle que définie dans le § G ci-avant.

Les dividendes reçus sont comptabilisés en produits financiers dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution intervient.

I. Autres immobilisations financières

Il s'agit principalement des prêts accordés par La Poste à ses filiales.

Les autres immobilisations financières concernent également des prêts accordés pour le logement social, comptabilisés à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non recouvrement.

J. Stocks et en cours

La Poste applique la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré pour évaluer le coût d'entrée de ses stocks, à l'exception des produits finis qui sont évalués à leur coût de production.

Lors de l'arrêté des comptes et conformément au règlement ANC 2014-03 sur les actifs, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de la valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (valeur de marché) ou de la valeur d'usage, cette dernière correspondant généralement à l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus.

Si la valeur actuelle est la plus faible, une dépréciation doit être comptabilisée pour ramener le coût d'entrée au niveau de la valeur actuelle.

K. Créances d'exploitation

1. Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale.

Règles de dépréciation des créances clients :

- Les créances relatives aux clients placés en règlement ou liquidation judiciaire sont dépréciées à 100% de leur valeur, quelle que soit leur ancienneté.
- Pour les autres créances, la dépréciation est fonction de l'ancienneté et du risque de non recouvrement :
 - Antériorité supérieure à 1 an : dépréciation à 100% de la valeur de la créance ;
 - Antériorité comprise entre 3 mois et 1 an : le taux de provisionnement est calculé en fonction d'un « taux de perte » moyen. Le taux de perte correspond à la différence entre les créances existant au 1er janvier de l'année N et le montant des règlements intervenus au cours de cet exercice N.

2. Autres créances

Lors de leur comptabilisation initiale, les autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction de l'antériorité ou du risque de non recouvrement.

L. Débiteurs / créditeurs divers et comptes de régularisation

Les comptes de débiteurs et créditeurs divers et comptes de régularisation retracent principalement les flux en cours de dénouement à la clôture de la période, notamment ceux portant sur les opérations comptables internes au Groupe La Poste.

M. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

N. Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours en vigueur à la date de clôture de la période. Pour les dettes et créances, si le taux de conversion à la date d'arrêté comptable a pour effet de modifier cette valeur historique, les différences constatées sont alors inscrites au bilan dans des comptes d'écarts de conversion actif ou passif.

A La Poste, les écarts de conversion actif ou passif sont principalement liés aux opérations de financement (dette obligataire et opérations de couverture associées).

O. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, la Poste a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par La Poste pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par La Poste, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

P. Régime de retraite et dispositifs d'aménagement de fin de carrière

1. Régime de retraite

Fonctionnaires

La loi de finances rectificative pour 2006 a mis en place, rétroactivement au 1^{er} janvier 2006, une réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste décrite dans la note 24 de l'annexe. Dans le cadre du régime mis en place en 2006, La Poste acquitte une contribution employeur à caractère libératoire. Aucune provision n'est donc comptabilisée dans les comptes au titre des retraites des fonctionnaires.

Personnel contractuel

Le régime de retraite du personnel contractuel de La Poste est le régime de droit commun. Il s'agit d'un régime qualifié de « régime à cotisations définies », qui se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes de La Poste. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de la période.

2. Indemnités de départ à la retraite (Personnel contractuel)

Ces engagements font l'objet d'une provision au bilan.

Suite à la mise à jour en novembre 2021 de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises, qui introduit un choix de méthodes relatif à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies, La Poste a opté pour la méthode telle que posée par la décision IFRS IC validée par l'IASB en mai 2021.

Ainsi, à compter de 2021, les calculs réalisés par La Poste prennent en compte le nombre d'années correspondant à celui qui sera retenu au moment du départ du salarié pour déterminer le montant de son indemnité de départ.

L'ajustement de la provision pour indemnités de départ en retraite en découlant constitue un changement de méthode comptable qui a conduit à comptabiliser dans les comptes de l'exercice 2021 un ajustement par report à nouveau d'un montant de 123 millions d'euros (cf. note 19 « Fonds propres »).

Les principales hypothèses retenues et l'évaluation de l'engagement sont présentées dans la note 24 de l'annexe.

3. Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Les personnes prises en compte dans l'évaluation de la provision sont toutes celles qui ont adhéré à la date de clôture.

Les dispositifs d'aménagement de fin de carrière existants sont décrits dans la note 24 de l'annexe.

Q. Dettes représentées par un titre (emprunts obligataires, bons La Poste, hors titres de dettes hybrides perpétuelles)

Les dettes représentées par un titre sont classées à leur valeur nominale dans le poste des dettes financières au passif du bilan. Elles sont détaillées en annexe selon la nature de leur support : emprunts obligataires et bons La Poste.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

Ces primes d'émission ou de remboursement figurent à l'actif du bilan en « débiteurs divers » (voir note 15).

R. Instruments financiers à terme

Les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées dans les engagements hors bilan en note 23.

Les opérations de couverture réalisées par La Poste suivent la comptabilité de couverture dont le principe est la symétrie de traitement entre l'instrument financier et son sous-jacent en termes de reconnaissance en résultat.

En application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, les instruments utilisés dans le cadre d'opérations qualifiées comptablement de « positions ouvertes isolées » font l'objet d'une évaluation en valeur de marché en date d'arrêt. Leurs variations de valeur sont comptabilisées au bilan et les moins-values latentes sont constatées en résultat financier sous forme de provision pour risques et charges.

S. Capital

Le capital social de La Poste s'élève à 5,620 milliards d'euros, divisé en 2 810 162 902 actions ordinaires d'un nominal de 2 euros chacune. Il est détenu par la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 66 % et par l'Etat à hauteur de 34 %.

Cette répartition résulte des opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public, décidées par l'Assemblée Générale Mixte de La Poste du 4 mars 2020.

T. Engagements Hors Bilan

Le PCG définit les comptes d'engagements, indépendamment des notions de Bilan / Hors bilan, comme des droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance du patrimoine de l'entreprise, les effets de ces droits et obligations étant subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Les engagements ne peuvent être retenus au titre des engagements hors bilan que dans la mesure où ils sont relatifs à des opérations dont la survenance est postérieure à la date d'arrêt comptable (engagements pris dans le cours normal de l'activité) ou s'ils sont relatifs à des actifs et passifs éventuels (engagements de garantie).

- Un passif éventuel résulte :
 - soit de l'existence d'une obligation dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.
- Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.

U. Tableau des flux de trésorerie

La Poste établit un tableau des flux de trésorerie qui présente les entrées et les sorties de disponibilités et équivalents classées en activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les activités d'exploitation sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont élaborés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat net est corrigé des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dotations nettes aux amortissements et provisions à l'exclusion de celles relatives à l'actif circulant, variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité), de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs liés à l'exploitation ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements et le financement.

Les activités d'investissement correspondent à l'acquisition et la cession d'actifs à long-terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités.

Les flux d'investissement de la Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations) ;
- part du capital d'autres entreprises ;
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations, etc...).

Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements, quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés.

Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (remboursements de bons La Poste, remboursements d'emprunts).

La notion de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie de La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM « monétaires »), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts.

V. Comptes Consolidés

Des comptes consolidés sont établis au niveau du Groupe La Poste, groupe pour lequel La Poste, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 356 000 000 et dont le siège social est situé 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, constitue la maison mère.

NOTES SUR LE RESULTAT

NOTE 1 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

- 1.1 Chiffre d'affaires de la branche Services-Courrier-Colis
- 1.2 Chiffre d'affaires de la branche Grand Public
- 1.3 Chiffre d'affaires de l'activité Immobilière
- 1.4 Autres produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires de La Poste se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires Services-Courrier-Colis	7 280	7 618
Chiffre d'affaires Grand Public Numérique	3 264	3 480
Chiffre d'affaires Immobilier	21	17
Chiffre d'affaires Autres	20	19
TOTAL	10 585	11 134

Au 31 décembre 2022, la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

- France / ventes nationales : 90,6 %
- Zone Union Européenne : 6,5 %
- Autres : 2,9 %

Cette ventilation géographique est stable par rapport à fin décembre 2021.

1.1 Chiffre d'affaires de la branche Services-Courrier-Colis

Le chiffre d'affaires de la branche Services-Courrier-Colis (national et international) se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires Services-Courrier	5 336	5 593
Chiffre d'affaires Colis	1 944	2 025
TOTAL	7 280	7 618

- La décomposition du chiffre d'affaires Services-Courrier par activité s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Correspondance	3 268	3 370
Publicité (marketing direct et IP*)	752	818
Presse	300	323
International	441	525
Autres produits du Courrier	575	557
TOTAL	5 336	5 593

*IP : imprimés publicitaires

Le chiffre d'affaires « Correspondance » se compose du courrier de gestion (entreprises et personnes morales).

Le chiffre d'affaires du Courrier International se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Affranchissement Guichet	-	79
Frais terminaux	121	159
Autres produits du Courrier International	320	287
TOTAL	441	525

En 2022, le chiffre d'affaires affranchissement guichet (75 millions d'euros en 2022) est intégré au chiffre d'affaires international de la BGPN.

Le chiffre d'affaires international correspond au courrier de gestion des entreprises à destination de l'étranger et aux frais terminaux.

Les frais terminaux correspondent à la rémunération perçue par La Poste au titre de la distribution en France du courrier en provenance de l'étranger. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice sur la base des estimations de poids et de nombre d'objets distribués connues à cette date.

Les autres produits du Courrier comprennent notamment le chiffre d'affaires des contrats de collecte et de remise du courrier à domicile.

- La décomposition du chiffre d'affaires du Colis s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
B to C (Business to Consumer)	1 821	1 905
Autres	123	120
TOTAL	1 944	2 025

1.2 Chiffre d'affaires de la branche Grand Public et Numérique

Le chiffre d'affaires de la branche Grand Public et Numérique est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires Grand Public Numérique	2 359	2 573
Chiffre d'affaires Grand Public Réseau	905	907
TOTAL	3 264	3 480

- **La décomposition du chiffre d'affaires Grand Public Numérique** par activité s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Correspondance	1 229	1 398
Publicité (marketing direct et IP*)	38	43
International	104	84
Colis B to C	99	104
Colis C to C	419	480
Numérique	19	16
Autres produits du Courrier - Colis	451	448
TOTAL	2 359	2 573

*IP : imprimés publicitaires

Le CA international de la BGPN (104 millions d'euros en 2022) se compose :

- du CA affranchissement guichet pour 75 millions d'euros
- des autres produits du CA international pour 28 millions d'euros

- **Le chiffre d'affaires de l'activité Grand Public Réseau** correspond principalement à des facturations à La Banque Postale

En application des conventions de services en vigueur, La Poste facture à La Banque Postale les prestations réalisées par les bureaux de poste au titre des activités financières, qui comprennent principalement :

- l'activité des guichetiers relative aux opérations « services financiers » ;
- les travaux d'installation et de gestion opérationnelle des DAB / GAB.

Ces deux prestations s'élèvent à 831 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 837 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le chiffre d'affaires de la BGPN Réseau enregistre également les commissions perçues sur l'activité externe (hors courrier et colis) réalisée aux guichets du réseau postal, ainsi que les rémunérations reçues au titre de l'utilisation de son réseau commercial (Chronopost, La Poste Mobile).

1.3 Chiffre d'affaires de l'activité Immobilière

Le chiffre d'affaires de l'activité immobilière est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires Immobilier	21	17
TOTAL	21	17

Le chiffre d'affaires immobilier se compose essentiellement des prestations effectuées par La Poste pour ses filiales immobilières.

1.4 Autres produits d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Contribution presse	84	88
Compensation service universel postal	520	520
Compensation mission d'aménagement du territoire	73	74
Prestations de services au titre de l'activité bancaire	1 792	1 844
Production immobilisée	191	160
Prestations réalisées avec les filiales	117	115
Autres produits d'exploitation	117	111
TOTAL	2 894	2 912

Les autres produits d'exploitation intègrent les compensations du service universel postal et de mission d'aménagement du territoire.

Dans la continuité des engagements pris par l'Etat depuis 2008, l'Etat compense à La Poste les surcoûts relevant de la mission de service public de transport et de distribution de la presse.

Cette compensation de 84 millions d'euros pour l'année 2022 a été intégralement versée en 2022 (contre 88 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les prestations de services au titre de l'activité bancaire se composent des remboursements de charges et produits facturés à La Banque Postale au titre de l'activité bancaire hébergée à La Poste. Elles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Coûts de personnel des « services financiers »	715	717
Coûts de la « ligne de conseil bancaire du Réseau La Poste »	1 077	1 127
TOTAL	1 792	1 844

Les prestations réalisées avec les filiales sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Prestations facturées aux filiales	67	65
Refacturations au titre de la mise à disposition de personnel	4	5
Management fees facturés aux filiales de premier rang	46	45
<i>dont La Banque Postale</i>	<i>21</i>	<i>18</i>
TOTAL	117	115

NOTE 2 Autres charges externes

Les autres charges externes se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Services extérieurs	2 860	2 697
Transport	787	802
Prestations du courrier international	188	192
Locations	995	1 000
Entretiens et réparations	315	304
Frais de télécommunications	90	95
Déplacements, missions	71	51
Charges d'opérations avec la clientèle	63	61
TOTAL	5 369	5 202

Le poste « services extérieurs » se compose notamment de prestations sous-traitées (1 056 millions d'euros) et de frais d'intermédiaires et d'honoraires (272 millions d'euros).

Les « locations » incluent les charges immobilières (loyers et charges locatives pour 773 millions d'euros) et les locations de véhicules (168 millions d'euros).

Le poste « transport » comprend les charges de transport de correspondance national et international (755 millions d'euros) ainsi que les charges de transport de fonds sous-traités (24 millions d'euros).

NOTE 3 Impôts et taxes

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Taxes sur les salaires	380	390
Versement de transport	77	78
Impôts locaux	4	3
Versement libératoire taxe d'apprentissage	27	25
Cotisations F.N.A.L.	25	26
Participation à la formation professionnelle	36	37
Participation à l'effort de construction	24	25
Autres impôts et taxes	28	33
TOTAL	601	617

Le poste « impôts locaux » comprend essentiellement la Contribution Economique Territoriale (1 million d'euros). Depuis 2011, en application des dispositions de la loi postale n° 2010-123 du 10 février 2010, La Poste bénéficie d'un abattement sur cette contribution dont le taux a été publié par voie de décret n° 2022-1699 le 28 décembre 2022.

Le poste « autres impôts et taxes » comprend essentiellement la Contribution Sociale de Solidarité (20 millions d'euros)

NOTE 4 Charges de personnel

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Traitements, Primes et Indemnités	5 484	5 742
Cotisations de retraite fonctionnaires	237	296
Cotisations sociales	1 306	1 353
Prestations d'actions sociales	184	170
Autres charges de Personnel	239	157
Crédit Impôt Compétitivité Emploi	(1)	(1)
TOTAL	7 449	7 717

L'évolution des charges de personnel (-268 millions d'euros), en lien avec la diminution de l'effectif, provient notamment de :

- la variation enregistrée sur le poste « traitements, primes et indemnités » (-258 millions d'euros),
- la diminution constatée sur les cotisations de retraite fonctionnaires (-59 millions d'euros),
- la variation enregistrée sur le poste « cotisations sociales » (-47 millions d'euros),
- une augmentation des autres charges de personnel (+82 millions d'euros) qui provient notamment de la charge à payer au titre de l'intéressement (+56 millions d'euros).

Les effectifs s'établissent de la manière suivante (en équivalent agent / année) :

Effectifs	31/12/2022	31/12/2021
TOTAL	148 091	158 389

NOTE 5 Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations

Les dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux amortissements	237	158
Dotations sur charges à répartir	2	2
Dotations/reprises nettes sur dépréciations des éléments d'actifs	(13)	8
Dotations/reprises nettes sur provisions pour risques et charges	(193)	(82)
TOTAL	33	86

- La ventilation des dotations aux amortissements figure dans les notes 9 et 10 sur le bilan.
- La ventilation des dotations et reprises nettes sur dépréciations des éléments d'actifs figure dans la note 18.
- La ventilation des dotations et reprises aux provisions pour risques et charges figure dans la note 20.

NOTE 6 Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
(en millions d'euros)		
Résultat net de change	1	(4)
Résultat net des prêts, emprunts et autres titres immobilisés	4	(46)
Revenus des participations	1 867	419
Autres produits et charges financières	(114)	(24)
TOTAL	1 758	345

Le résultat financier au 31 décembre 2022 est principalement constitué :

- des revenus des participations qui se décomposent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
(en millions d'euros)		
La Banque Postale	1 542	171
GeoPost	288	208
Poste Immo	30	28
Autres	7	12
TOTAL	1 867	419

- du résultat net des emprunts (-156 millions d'euros) et des prêts (+160 millions d'euros), y compris instruments financiers associés,
- des autres produits et charges financières (-114 millions d'euros) qui comprennent principalement une dotation nette pour dépréciation des titres de participations (103 millions d'euros). Cf. bilan - partie immobilisations financières.

NOTE 7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat des cessions d'immobilisations	2	4
Dotations nettes pour dépréciations et amortissements des immobilisations	(542)	312
Dotations nettes aux amortissements dérogatoires	(9)	(7)
Produits et charges exceptionnels divers	1	1
TOTAL	(548)	310

Les dotations/reprises nettes pour dépréciations et amortissements des immobilisations comptabilisées au 31 décembre 2022 concernent principalement les immobilisations du Courrier (cf. faits marquants).

NOTE 8 Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits ou charges d'intégration fiscale	191	206
Produit ou charge net d'impôt	39	(1)
TOTAL	230	205

Au 31 décembre 2022, le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale La Poste est déficitaire. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 163 filiales au 31 décembre 2022 (contre 138 au 31 décembre 2021).

Au titre de l'exercice 2022, le taux d'impôt sur les sociétés (IS) français de droit commun est de 25%.

La contribution sociale est égale à 3.3% de l'IS de référence diminué d'un abattement de 763 000 €.

Le produit d'intégration fiscale s'élève à 191 millions d'euros. Il correspond à la somme des charges d'impôt des filiales bénéficiaires membres du groupe d'intégration fiscale.

Le montant des déficits transmis au groupe par les filiales dans le cadre du régime d'intégration fiscale s'élève, au 31 décembre 2022, à 748 millions d'euros.

Dans le cadre des conventions d'intégration fiscale liant La Poste à ses filiales intégrées, il est stipulé que les filiales redevenant bénéficiaires conservent la faculté d'utiliser leurs déficits antérieurs reportables, nés pendant la période d'intégration fiscale, pour le calcul de la charge d'impôt due à la société mère. L'utilisation de ces déficits par les filiales génère une charge pour le Groupe au titre de l'exercice de consommation des dits déficits, dès lors que les filiales restent membres du groupe d'intégration.

Le produit net d'impôt de 39 millions d'euros correspond principalement aux crédits d'impôt de La Poste SA au titre de l'exercice et à la reprise de la dépréciation des créances de réduction d'impôt mécénat de La Poste en sa qualité de société mère de l'intégration fiscale.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Éléments entraînant un allègement de la dette future d'impôt		
- Différences temporaires		
dont :		
* Provisions pour préretraite et indemnités de départ en retraite	1 260	1 450
* Provisions non déductibles	759	138
* Swaps & assimilés	1	3
* Autres différences temporaires (dont écarts de conversion passif)	40	74
TOTAL	2 060	1 665
Éléments entraînant un accroissement de la dette future d'impôt		
- Poste Immo - Apport en sursis d'imposition	51	76
- Divers	83	118
TOTAL	134	194

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 9 Immobilisations incorporelles

9.1 Valeurs brutes

9.2 Amortissements et Dépréciations

Les flux d'immobilisations incorporelles et les amortissements et dépréciations correspondants s'établissent ainsi :

9.1 Valeurs brutes

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2021	Acquisitions	Sorties	Reclassements	Montants au 31/12/2022
Frais de recherche et développement	223	-	(2)	54	275
Concessions, brevets et droits similaires	60	-	(18)	-	42
Logiciels	1 249	8	(81)	69	1 245
Droits au bail	10	-	-	-	10
Fonds de commerce	3	-	-	-	3
Immobilisations incorporelles en cours	193	202	-	(123)	272
TOTAL	1 738	210	(101)	-	1 847

La colonne « reclassements » correspond aux immobilisations mises en service au cours de l'exercice.
La colonne « Sorties » correspond essentiellement à des mises au rebut d'immobilisations complètement amorties.

9.2 Amortissements et Dépréciations

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2021	Dotations	Diminutions	Reclassements	Montants au 31/12/2022
Frais de recherche et développement	140	35	(2)	-	173
Concessions, brevets et droits similaires	56	1	(18)	-	39
Logiciels	1 114	94	(82)	-	1 126
Droit au bail	10	-	-	-	10
Autres immobilisations incorporelles	1 320	130	(102)	-	1 348
Dépréciation de fonds de commerce	2	-	-	-	2
Dépréciation des autres immobilisations incorporelles	-	294	(35)	-	259
TOTAL	1 322	424	(137)	-	1 609

Les frais de recherche et de développement comptabilisés en charges sur l'exercice 2022 s'élèvent à 105 millions d'euros.

NOTE 10 Immobilisations corporelles

10.1 Valeurs brutes

10.2 Amortissements et Dépréciations

Les flux d'immobilisations corporelles et les amortissements et dépréciations correspondants s'établissent ainsi :

10.1 Valeurs brutes

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2021	Acquisitions	Sorties	Reclassements	Montants au 31/12/2022
Terrains	50	-	-	-	50
Constructions	204	-	(1)	5	208
Terrains et Constructions	254	-	(1)	5	258
Installations techniques, matériel et outillage	1 596	27	(202)	34	1 455
Matériel de transport	79	3	(6)	-	76
Matériel informatique	504	27	(133)	7	405
Autres immobilisations corporelles	1 601	50	(333)	15	1 333
Immobilisations corporelles en cours	47	79	-	(61)	65
Autres immobilisations corporelles	3 827	186	(674)	(5)	3 334
TOTAL	4 081	186	(675)	-	3 592

La colonne « Sorties » correspond essentiellement à des mises au rebut d'immobilisations complètement amorties.

10.2 Amortissements et Dépréciations

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2021	Dotations	Diminutions	Reclassements	Montants au 31/12/2022
Constructions	140	5	-	-	145
Installations techniques, matériel et outillage	1 299	61	(202)	-	1 158
Matériel de transport	74	3	(6)	-	71
Matériel informatique	435	38	(133)	-	340
Autres immobilisations corporelles	1 317	62	(331)	-	1 048
Autres immobilisations corporelles	3 125	164	(672)	-	2 617
Dépréciations des terrains et constructions	-	1	-	-	1
Dépréciations des autres immobilisations corporelles	-	246	(28)	-	218
TOTAL	3 265	416	(700)	-	2 981

NOTE 11 Immobilisations financières

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2021	augmentation	diminution	31/12/2022
Titres de participation	10 379	36	(2)	10 413
Dépréciations sur titres de participation	(102)	(132)	29	(205)
Titres de participation nets	10 277	(96)	27	10 208
Prêts intra-groupe	6 331	1 019	(493)	6 857
Autres prêts	54	1	(4)	51
Dépréciations sur prêts	(9)	(20)	1	(28)
Prêts nets	6 376	1 000	(496)	6 880
Autres immobilisations financières	14	11	(2)	23
Autres immobilisations financières nettes	14	11	(2)	23
TOTAL	16 667	915	(471)	17 111

Les participations de La Poste sont majoritairement regroupées au sein des sociétés holding GeoPost, Poste Immo, La Banque Postale et Véhiposte dont La Poste détient la totalité du capital.

Les principales variations enregistrées sur les titres de participation de La Poste proviennent :

- de l'augmentation de capital de La Poste Nouveaux Services (LPNS) souscrite par La Poste pour 20 millions d'euros par compensation de créance liquide et exigible du compte courant de LPNS,
- de l'augmentation de capital de La Poste Ventures souscrite par La Poste pour 6 millions d'euros,
- de l'augmentation de capital de LP12 souscrite par La Poste pour 5 millions d'euros,
- de l'augmentation de capital de GLPU pour 4 millions d'euros par compensation de créance liquide et exigible du compte courant de GLPU,
- du remboursement d'apport dans le fonds XPansion 2 FPCI pour un montant de 2 millions d'euros.

La dépréciation des titres de participation concerne principalement les filiales Mediapost SAS, Mediapost Holding, Somepost et Sofrepost.

Le poste « prêts » se compose majoritairement de prêts accordés par La Poste à ses filiales.

- Les évolutions constatées sur les prêts intra-groupes à fin décembre 2022 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Augmentation	Diminution
GeoPost SA	317	22
Véhiposte SAS	198	127
Poste Immo	157	218
Asendia	121	2
La Poste Silver	71	3
Docaposte	36	-
LP11	24	18
Mediapost Holding	4	5
Armadillo Holding GmbH	-	15
Mediapost SAS	-	4
Fluow	-	1
Variation des intérêts courus non échus	91	77
TOTAL	1 019	493

- La dépréciation sur prêts concerne ceux octroyés aux filiales et aux organismes de construction de logements conventionnés (inclus dans le poste « autres prêts »).

La répartition des prêts et autres immobilisations financières par échéance est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	< 1 an	Échéance de 1 à 5	> 5 ans	31/12/2021
Titres de participation	10 413	-	-	10 413	10 379
Prêts bruts	6 908	294	2 189	4 425	6 384
Autres immobilisations financières	23	13	9	1	14
TOTAL	17 344	307	2 198	14 839	16 778

NOTE 12 Stocks et encours de production

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	117	(5)	112	94
Stocks de produits finis et intermédiaires	16	(3)	13	13
TOTAL	133	(8)	125	107

NOTE 13 Créances et dettes d'exploitation

13.1 Créances d'exploitation

13.2 Dettes d'exploitation

13.1 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation se ventilent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	Échéance			31/12/2021
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Créances clients et comptes rattachés	1 175	1 175	-	-	1 131
Créances sur opérations du courrier international	690	690	-	-	813
Dépréciation des créances clients	(24)	(24)	-	-	(40)
Créances clients et comptes rattachés	1 841	1 841	-	-	1 904
Créances sociales et fiscales	766	766	-	-	906
Dépréciation des créances sociales et fiscales	-	-	-	-	(36)
Autres créances d'exploitation	70	70	-	-	45
Autres créances	836	836	-	-	915
TOTAL	2 677	2 677	-	-	2 819

Les créances sociales et fiscales intègrent notamment la compensation de la mission de service public relative au Service Universel Postal pour 520 millions d'euros.

13.2 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation se ventilent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	Échéance			31/12/2021
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 198	1 198	-	-	1 123
Dettes sur opérations du courrier international	373	373	-	-	336
Dettes fiscales et sociales	1 133	1 133	-	-	1 124
Autres dettes d'exploitation	753	753	-	-	747
TOTAL	3 457	3 457	-	-	3 330

Les créances et les dettes sur opérations du courrier international sont détenues essentiellement envers les opérateurs postaux étrangers au titre des frais terminaux. Les frais terminaux sont des produits qui visent à rémunérer les prestations rendues par les offices postaux pour traiter le courrier venant des autres opérateurs étrangers.

NOTE 14 Produits à recevoir et charges à payer

14.1 Actif

14.2 Passif

14.1 Actif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2022		31/12/2021	
		Produits à recevoir	Solde bilan	Produits à recevoir	Solde bilan
Prêts intra-groupe	11	91	6 857	76	6 331
Autres immobilisations financières	11	-	23	-	14
Créances clients et comptes rattachés	13	165	1 175	165	1 131
Autres créances courrier international	13	598	690	701	813
Créances sociales et fiscales	13	554	766	629	906
Autres créances d'exploitation	13	37	70	25	45
TOTAL		1 445		1 596	

Les produits à recevoir des créances sociales et fiscales comprennent notamment la subvention à recevoir de l'Etat au titre de la compensation de la mission de service public relative au Service Universel Postal pour 520 millions d'euros.

14.2 Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2022		31/12/2021	
		Charges à payer	Solde bilan	Charges à payer	Solde bilan
Dettes financières	21	106	11 401	96	9 970
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	905	1 198	856	1 123
Autres dettes courrier international	13	321	373	296	336
Dettes fiscales et sociales	13	744	1 133	754	1 124
Autres dettes d'exploitation	13	251	753	184	747
TOTAL		2 327		2 186	

Les charges à payer des dettes sociales et fiscales comprennent majoritairement la charge à payer pour congés payés (190 millions d'euros charges incluses au 31 décembre 2022 contre 211 millions d'euros au 31 décembre 2021).

NOTE 15 Débiteurs et créditeurs divers

Ce poste se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes courants	133	323	111	470
Créances / dettes vis-à-vis de La Banque Postale	-	2	6	40
Autres débiteurs / créditeurs divers	97	35	63	41
TOTAL	230	360	180	552

La situation des comptes courants représente la position de La Poste dans le cadre de la centrale de trésorerie mise en place avec les filiales du Groupe.

Les créances et dettes vis-à-vis de La Banque Postale sont générées au titre de l'activité industrielle et commerciale de La Poste.

Le solde des autres débiteurs se compose :

- de débiteurs externes, à hauteur de 31 millions d'euros ;
- de primes d'émission sur emprunts à hauteur de 53 millions d'euros ;
- et de charges à répartir sur frais d'émission sur emprunts à hauteur de 13 millions d'euros.

Le solde des autres créditeurs se compose pour l'essentiel :

- d'encaissements pour compte de tiers à reverser (20 millions d'euros en 2022 contre 22 millions d'euros en 2021) qui correspondent à des ventes réalisées par La Poste pour le compte de tiers (Titres cadeaux, Chronopost, etc...) ;
- de la part non libérée de la souscription dans les fonds XAnge 4 et XAnge Digital 3 pour 13 millions d'euros.

NOTE 16 Comptes de régularisation

16.1 Actif

16.2 Passif

16.1 Actif

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Ecart de conversion - actif ⁽¹⁾	20	35
Charges constatées d'avance	24	28
Autres opérations	13	14
TOTAL	57	77

Les charges constatées d'avance se composent essentiellement :

- de charges constatées d'avance sur soultes, liées à l'emprunt obligataire, pour 5 millions d'euros (contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2021) ;
- de charges constatées d'avance d'exploitation pour 18 millions d'euros (17 millions d'euros au 31 décembre 2021), correspondant majoritairement aux loyers immobiliers facturés d'avance.

16.2 Passif

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Ecart de conversion - passif ⁽¹⁾	20	35
Produits constatés d'avance	80	142
TOTAL	100	177

Les produits constatés d'avance se composent :

- de produits constatés d'avance sur soultes, liés à l'emprunt obligataire, pour 1 million d'euros (contre 2 millions au 31 décembre 2021) ;
- de produits constatés d'avance d'exploitation pour 79 millions d'euros (contre 140 millions d'euros au 31 décembre 2021).

⁽¹⁾ Les écarts de conversion concernent principalement les emprunts ; en effet, les emprunts en devises sont adossés à des swaps permettant de couvrir intégralement le risque de change.

NOTE 17 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	1 241	916
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement	-	(1)
Valeurs mobilières de placement	1 241	915
Disponibilités	3 364	1 991
Caisse	3	4
TOTAL	4 608	2 909

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de placements à court terme, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

- Au 31 décembre 2022, elles sont constituées de FCP pour 1 141 millions d'euros et d'obligations non cotées pour 100 millions d'euros.
- Le montant des moins-values latentes constatées au 31 décembre 2022 sur les lignes de VMP s'élève à 0,5 Millions d'euros (contre 1,1 million d'euros au 31 décembre 2021).

Les disponibilités se composent :

- des placements de trésorerie (comptes/dépôts à terme), dont l'encours s'élève à 2 363 millions d'euros au 31 décembre 2022 (contre 833 millions d'euros au 31 décembre 2021).
- des comptes bancaires et valeurs à encaisser, pour 1 196 millions d'euros au 31 décembre 2022 (contre 1 158 millions d'euros au 31 décembre 2021).

NOTE 18 Dépréciations d'actifs

Les dépréciations d'actifs ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice 2022 :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2021	Dotations 2022	Reprises 2022 utilisées	non utilisées	Montants au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	2	294	(35)	-	261
Immobilisations corporelles	-	247	(28)	-	219
Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2	541	(63)	-	480
Titres de participation	101	132	(29)	-	205
Prêts	9	20	(1)	-	28
Dépréciations des immobilisations financières	110	152	(30)	-	233
Stocks et encours	5	7	(1)	(3)	8
Créances clients et comptes rattachés	40	7	(10)	(13)	24
Créances sociales et fiscales	36	-	-	(36)	-
Débiteurs divers	19	1	(1)	-	18
Valeurs mobilières de placement	1	3	(4)	-	-
Dépréciations des actifs circulants	101	18	(16)	(52)	50
TOTAL	213	711	(109)	(52)	763

Les dépréciations des actifs sont constituées selon les principes définis dans le paragraphe G des « règles et méthodes comptables ».

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations de la période se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Dotations				Reprises			
	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Impôt sur les bénéfices	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Impôt sur les bénéfices
Immobilisations corporelles et incorporelles	25	-	516	-	-	-	(63)	-
Titres de participation	-	132	-	-	-	(29)	-	-
Prêts	-	20	-	-	-	(1)	-	-
Stocks et encours	8	-	-	-	(4)	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	7	-	-	-	(23)	-	-	-
Créances sociales et fiscales	-	-	-	-	-	-	-	(36)
Débiteurs divers	1	-	-	-	(1)	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	3	-	-	-	(4)	-	-
TOTAL	41	155	516	-	(28)	(34)	(63)	(36)
TOTAL GENERAL	711				(161)			

NOTE 19 Fonds propres

L'évolution des capitaux propres s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
Situation au 31/12/2020	5 365	1 303	572	770	(1 546)	6 463
Affectation du résultat	-	-	-	(1 546)	1 546	-
Changement de méthode comptable	-	-	-	123	-	123
Résultat de la période	-	-	-	-	753	753
Situation au 31/12/2021	5 365	1 303	572	(654)	753	7 339
Augmentation de capital	255	60	-	-	-	315
Affectation du résultat	-	-	37	716	(753)	-
Distribution de dividendes	-	(195)	(467)	(62)	-	(724)
Résultat de la période	-	-	-	-	971	971
Situation au 31/12/2022	5 620	1 168	142	-	971	7 901

Suite à l'Assemblée Générale du 8 juin 2022, La Poste SA a procédé au versement d'un dividende de 724 millions d'euros distribué pour partie :

- en numéraire, à hauteur de 409 millions d'euros,
- en actions via une augmentation du capital social de 255,5 millions d'euros, par l'émission de 127 737 226 actions nouvelles d'une valeur nominale égale à 2 €, assortie d'une prime d'émission de 59,5 millions d'euros.

A l'issue de cette distribution, le capital social de La Poste SA est porté à 5 620 325 816 euros, divisé en 2 810 162 908 actions d'une valeur nominale égale à 2 euros. La Poste SA est détenue à hauteur de 66 % par la Caisse des Dépôts et Consignations et 34 % par l'Etat.

Les autres fonds propres :

La Poste a procédé le 3 mai 2018 à l'émission de titres de dette hybride perpétuelle pour un montant de 750 millions d'euros.

NOTE 20 Provisions pour Risques et Charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2021	Dotations 2022	Reprises 2022 utilisées	non utilisées	Montants au 31/12/2022
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	990	299	(439)	-	850
IDR des contractuels	339	4	(55)	-	288
Congés de longue maladie et de longue durée / congrés bonifiés / CET	345	20	(10)	-	355
Risques juridiques	22	2	(1)	(17)	6
Litiges sociaux	27	22	(6)	(4)	39
Sinistres	21	15	(10)	(2)	24
Autres provisions pour risques et charges	62	30	(20)	(21)	51
TOTAL	1 806	392	(541)	(44)	1 613
Amortissement dérogatoires	49	13	(5)	-	57

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions au titre des dispositifs d'aménagement de fin de carrière des fonctionnaires et des Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) des contractuels sont décrites dans la note 24.

Les provisions pour risques juridiques sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc...) ainsi que le risque de redressement URSSAF.

L'échéancier des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2022 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2022	Période N+1	Période N+2	Période N+3	Période N+4	Période N+5
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	849	388	258	131	52	20
IDR des contractuels	288	28	13	15	15	217
Congés de longue maladie et de longue durée / congrés bonifiés / CET	355	184	89	80	2	-
Risques juridiques	6	3	2	2	-	-
Litiges sociaux	39	28	2	6	3	0
Sinistres	24	6	12	3	1	2
Autres provisions pour risques et charges	51	24	8	8	6	5
TOTAL	1 613	661	384	245	79	244

Les dotations et reprises de la période se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Dotations				Reprises			
	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Impôt sur les bénéfices	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Impôt sur les bénéfices
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	299	-	-	-	(439)	-	-	-
IDR des contractuels	4	-	-	-	(55)	-	-	-
Congés de longue maladie et de longue durée / congés bonifiés / CET	20	-	-	-	(10)	-	-	-
Risques juridiques	2	-	-	-	(18)	-	-	-
Litiges sociaux	22	-	-	-	(10)	-	-	-
Sinistres	15	-	-	-	(12)	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	29	1	-	-	(40)	-	-	(1)
TOTAL	391	1	-	-	(584)	-	-	(1)
TOTAL GENERAL		392				(585)		
Amortissements dérogatoires	-	-	13	-	-	-	(5)	-

NOTE 21 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires hors ICNE	10 525	8 975
Autres emprunts hors ICNE	470	470
Intérêts courus non échus	87	76
Emprunts	11 082	9 521
Bons LA POSTE hors ICNE	51	52
Intérêts courus non échus	20	20
Bons LA POSTE	71	72
Dépôts et cautionnements reçus	60	63
Emprunts court terme hors ICNE	150	300
Emprunts court terme	150	300
Comptes bancaires et valeurs à décaisser	38	14
TOTAL	11 401	9 970

La variation des emprunts est liée pour l'essentiel aux échéances et aux nouvelles émissions intervenues sur l'exercice (cf. faits marquants).

L'échéancier des dettes financières (hors comptes bancaires et valeurs à décaisser) se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Échéance < 1 an		Échéance de 1 an à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	31/12/22	31/12/21	31/12/22	31/12/21	31/12/22	31/12/21	31/12/22	31/12/21
Emprunts obligataires hors ICNE	1 000	-	3 625	3 475	5 900	5 500	10 525	8 975
Autres emprunts hors ICNE	-	-	-	-	470	470	470	470
Bons La Poste hors ICNE	51	52	-	-	-	-	51	52
Dépôts et cautionnements reçus	29	29	31	35	-	-	60	63
Emprunts court terme hors ICNE	150	300	-	-	-	-	150	300
Intérêts courus non échus	105	96	-	-	-	-	105	96
TOTAL	1 335	477	3 656	3 510	6 370	5 970	11 362	9 957

La variation des emprunts, hors intérêts courus non échus, est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31/12/2022
Emprunts	9 445	1 550	-	-	10 995

La ventilation des emprunts par nature de taux au 31 décembre 2022 est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant incidence des swaps de taux		Incidence des swaps de taux de variabilisation	Structure de la dette après incidence des swaps de taux	
	Montants	%		Montants	%
Emprunts à taux fixe	10 995	100%	-	10 995	100%
Emprunts à taux variable	-	0%	-	-	0%
TOTAL des emprunts	10 995	100%	-	10 995	100%

La répartition des emprunts par devise au 31 décembre 2022 est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant incidence des swaps de devises		Incidence des swaps de devises	Structure de la dette après incidence des swaps de devises	
	Montants	%		Montants	%
Euro	10 525	96%	470	10 995	100%
Dollar américain	470	4%	(470)	-	0%
TOTAL des emprunts	10 995	100%	-	10 995	100%

Prime d'émission sur emprunt obligataire

Les primes d'émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement qui s'élèvent pour l'ensemble des emprunts obligataires à 53 millions d'euros (primes payées) au 31 décembre 2022, contre 20 millions d'euros (primes payées) au 31 décembre 2021.

Bons La Poste

Ce poste représente la dette de La Poste en matière de Bons d'Épargne. L'encours décroît du fait des remboursements des bons La Poste dont l'intégralité est arrivée à échéance.

Dépôts et cautionnements reçus

Ce poste est principalement constitué des dépôts de garantie de collatéralisation, reçus dans le cadre des opérations de couverture pour 29 millions d'euros au 31 décembre 2022, inchangé par rapport au 31 décembre 2021.

Emprunts court terme

En 2022, La Poste a procédé à l'émission de nouveaux billets de trésorerie. Au 31 décembre 2022, l'encours des billets de trésorerie s'élève à 150 millions d'euros.

NOTE 22 Informations concernant les transactions avec les parties liées

Relations avec l'Etat et les entreprises du secteur public

• Relations avec l'Etat

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du ministre de l'Économie et des Finances, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des Comptes et du Parlement.

Les engagements de La Poste et de l'Etat ont été redéfinis par le « Contrat d'entreprise 2013-2017 » approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe du 22 Avril 2013 et signé par l'ensemble des parties prenantes le 01 juillet 2013.

Ce contrat pose les principes suivants :

- le maintien d'un large périmètre de missions de service public dévolues à La Poste : service universel postal, transport et distribution de la presse, accessibilité bancaire et aménagement du territoire avec pour ces trois dernières le maintien du principe d'une compensation des coûts ;
- une trajectoire de qualité de service encore renforcée ;
- des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies ;
- la mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Un nouveau contrat d'entreprise entre La Poste et l'État, pour la période 2018-2022, a été approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe le 19 décembre 2017 et signé le 16 janvier 2018. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du contrat précédent, et vise à pérenniser et moderniser l'exercice des quatre missions de service public de La Poste. Ces missions bénéficient du soutien de l'État, en contrepartie du respect par La Poste d'indicateurs de qualité ambitieux.

Par ailleurs, ce contrat développe la démarche des engagements citoyens en faveur du développement de la société numérique, des services de proximité, et du développement durable et responsable.

Un avenant à ce contrat d'entreprise entre La Poste et l'Etat a été signé le 18 mai 2022. Il intègre les évolutions annoncées par le gouvernement relatives à son soutien aux missions de service universel postal et d'aménagement du territoire ainsi qu'à la réforme du service public de transport et de distribution de la presse.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

• Relations avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Mixte de La Poste du 4 mars 2020 d'augmenter le capital de La Poste de 1,565 milliards d'euros, la Caisse des Dépôts et Consignations détient 66 % du capital de La Poste.

• Relations avec les entreprises du secteur public

Le groupe La Poste réalise des transactions courantes avec des entreprises du secteur public. Ces transactions sont réalisées à des conditions de marché.

Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

- Les transactions réalisées entre les sociétés du périmètre de consolidation sont effectuées à des conditions de marché.
- Les entreprises considérées comme étant liées à La Poste sont celles incluses par intégration globale, dans le périmètre de consolidation du groupe La Poste.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

NOTE 23 Instruments financiers dérivés

Couverture de la dette et des prêts

(en millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur
Opérations de couverture	1 918	20	1 713	30
Opérations en position ouverte isolée	-	-	-	-
TOTAL	1 918	20	1 713	30

Les instruments financiers utilisés par La Poste sont présentés selon leur intention de gestion.

Les swaps de couverture utilisés dans le cadre de la gestion financière concernent les opérations de maîtrise de la charge de la dette de La Poste.

Conformément aux principes comptables du groupe, les swaps en position ouverte isolée, en lien avec la dette obligataire de La Poste, font l'objet le cas échéant d'une provision destinée à couvrir la moins-value latente sur instrument financier.

La mise en œuvre du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 a conduit La Poste à requalifier son portefeuille d'instruments financiers en opérations de couverture.

Au 31 décembre 2022, ces opérations sont réalisées exclusivement avec La Banque Postale.

Les prêts en devises font l'objet d'une couverture par des contrats d'échange de conditions de devises.

Autres opérations de couverture

La Poste a réalisé des opérations d'achats et de ventes à terme de devises, sur le dollar de Singapour et le dirham des Emirats Arabes Unis.

Au 31 décembre 2022, ces opérations à opération se traduisent par un engagement réciproque de 1 454 millions d'euros.

Gestion du risque de contrepartie

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en termes de notation et dans la limite des autorisations fixées par la Direction générale pour chaque contrepartie.

NOTE 24 Engagements envers le Personnel

- 24.1 Méthodes d'évaluation
- 24.2 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de l'ensemble des engagements envers le personnel
- 24.3 Régime de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste
- 24.4 Avantages postérieurs à l'emploi accordés aux retraités fonctionnaire
- 24.5 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste
- 24.6 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel
- 24.7 Autres avantages long terme
- 24.8 Compte Personnel de Formation

L'ensemble des informations relatives aux engagements postérieurs à l'emploi ou long terme envers le personnel de La Poste est regroupé dans la présente note.

Le tableau ci-dessous récapitule le traitement comptable des différents dispositifs existants :

	Bilan		Hors bilan	
	2023	2022	2023	2022
Avantages postérieurs à l'emploi accordés aux retraités fonctionnaires			X	X
Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste	X	X		
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel	X	X		
Autres avantages long terme (absences rémunérées)	X	X		

24.1 Méthodes d'évaluation

Avantages postérieurs à l'emploi et à long terme

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 révisée. Des évaluations actuarielles ont lieu chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc...) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc...).

24.2 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de l'ensemble des engagements envers le personnel

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation bruts retenus au titre de l'exercice 2022, en référence aux obligations privées de première catégorie de la zone euro sont les suivants :

Durée des engagements	5 ans	20 ans
Taux d'actualisation (zone euro)	3,7 %	3,7 %

Evolution des pensions et des rémunérations

Les pensions évoluent au même rythme que l'inflation. Les évolutions sur longue période retenues pour les traitements et les salaires sont basées sur une hypothèse raisonnable par rapport à l'inflation. Une hypothèse de revalorisation moyenne de 2% a été retenue (sans changement par rapport à 2021)

Description de l'obligation qui incombe à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, organise le régime de financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste. Ce régime modifie le dispositif antérieur de manière à placer progressivement La Poste en situation d'équité concurrentielle.

La réforme mise en place en décembre 2006, approuvée par la Commission européenne en 2007, comporte :

- la mise en place d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire à compter du 1er janvier 2006. Ce taux a été progressivement abaissé pour rejoindre en 2010 un taux dit « d'équité concurrentielle », soit un niveau égalisant les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire. Sur la période 2006-2009, la loi avait fixé un taux complémentaire (16,3% en 2006, 6,8% en 2007, 3,7% en 2008, 1,3% en 2009) qui s'ajoutait au taux d'équité concurrentielle ;
- la délégation à l'Etablissement Public National de Financement des Retraites de La Poste (EPNFRLP), préalablement créée par décret du 19 décembre 2006, de la mission d'assurer la centralisation et la répartition des flux de financement des retraites des fonctionnaires de La Poste entre l'Etat, La Poste et les autres organismes éventuellement concernés. En effet, l'EPNFRLP est chargé de négocier des conventions financières prévues au titre II du livre II et au titre II du livre IX du Code de la Sécurité Sociale ;
- le versement en 2006 par La Poste à cet établissement public d'une contribution forfaitaire exceptionnelle d'un montant de 2 milliards d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2015 le versement des cotisations de La Poste est effectué auprès du Centre d'Action Sociale (CAS pensions) suite à la dissolution de l'Etablissement Public National de Financement des Retraites de La Poste par décret 2015 -1742 du 23 décembre 2015.

Avec la mise en place de ce régime, et compte tenu du caractère libératoire de la contribution employeur, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

La contribution employeur acquittée par La Poste est calculée avec un taux dit « d'équité concurrentielle », permettant d'égaliser les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire.

Le décret 2021-1210 du 20 septembre 2021, qui prend effet au lendemain de sa publication, a entériné une modification des modalités de détermination de ce taux d'équité concurrentielle de manière à rendre plus juste son calcul au regard des différents prélèvements sociaux et fiscaux supportés par La Poste.

En application de ce décret, l'Etat a prévu de recalculer les cotisations payées au titre des années 2018 à 2020.

Une partie de cette régularisation a été prise en compte dans les taux notifiés en 2021 et 2022, pour un montant de 81 millions d'euros pour chacune de ces deux années.

La régularisation complémentaire attendue pour 2023 est estimée à un montant de 81 millions d'euros. Les modalités de détermination du taux d'équité concurrentielle pour 2023 n'étant pas connues, ce montant n'a pas été enregistré au 31 décembre 2022.

24.4

Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages assimilés

Les engagements relatifs à d'autres avantages versés postérieurement à l'emploi sont :

- des prestations d'action sociale accordées aux retraités fonctionnaires ;
- une prime de fidélité accordée aux retraités qui domicilient leur pension sur un compte ouvert à La Banque Postale ;
- divers engagements d'allocations.

Evaluation de l'engagement

Le montant total des engagements relatifs aux avantages postérieurement à l'emploi est estimé à 426 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 352 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Conformément à l'option offerte par l'article L123-13 du Code de Commerce, il n'est pas constitué de provision au titre de ces avantages versés postérieurement à l'emploi.

24.5

Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste

Description des dispositifs existants

L'agent quittant La Poste pour bénéficier d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant de la provision comptabilisée au titre des indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 288 millions d'euros au 31 décembre 2022 (339 millions d'euros au 31 décembre 2021).

24.6

Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel

• Temps Partiel aménagé senior (TPAS) :

Le personnel de La Poste peut bénéficier, dans certaines conditions, d'un dispositif intitulé Temps Partiel Aménagé Senior (TPAS). Il est proposé à certaines personnes qui remplissent des conditions d'âge (fonctionnaires et agents contractuels), et d'ancienneté. Ce dispositif a été mis en place en 2011, et ses caractéristiques sont adaptées chaque année aux conditions démographiques et économiques de l'entreprise, ainsi qu'aux dispositions législatives concernant les retraites.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant de la provision comptabilisée à ce titre (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 849 millions d'euros au 31 décembre 2022 (990 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Cette provision correspond aux personnes qui ont adhéré au dispositif à la date de clôture. Aucune provision n'est comptabilisée au titre des adhésions potentielles futures, qui sont estimées à 350 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les modalités de mise en œuvre du dispositif de TPAS, reconduites en 2020 jusqu'au 30 juin 2022, sont prolongées le 21 décembre 2021 du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, y compris pour l'ASFC (allocation spéciale de fin de carrière).

Les principales caractéristiques de ce dispositif sont les suivantes :

- Concernant l'âge d'entrée dans le dispositif :
 - ✓ Jusqu'au 30 juin 2022, l'entrée dans le dispositif peut s'effectuer à partir de 56 ans et 3 mois (fonctionnaires et salariés sédentaires) ou 53 ans et 6 mois (fonctionnaires du service actif), pour les personnes exerçant une fonction comportant des facteurs de pénibilité, ou ayant exercé dans le passé une telle fonction pendant au moins 10 ans.
Les personnes n'exerçant pas une fonction comportant des facteurs de pénibilité peuvent bénéficier de ce dispositif à compter de 57 ans et 6 mois (fonctionnaires et salariés sédentaires) ou à compter de 54 ans et 6 mois (fonctionnaires du service actif).
 - ✓ A compter du 1er juillet 2022, les âges minimum d'accès seront décalés :
 - de 3 mois pour les fonctions à caractère de pénibilité hors fonctionnaires du service actif
 - de 6 mois pour les autres fonctions
- Ce dispositif est ouvert aux personnels, fonctionnaires et salariés en contrat à durée indéterminée, en activité à La Poste et comptant au moins dix ans d'ancienneté, pour une entrée dans le dispositif jusqu'au 1er avril 2021, et au moins quinze ans d'ancienneté, pour une entrée au-delà.
- La durée de présence dans le dispositif est fixée de façon définitive dès l'origine. Cette durée est au minimum de un an, et l'âge maximum à la fin du dispositif correspond à l'âge légal d'ouverture des droits à pension.
- Pendant la durée du dispositif, le fonctionnaire ou salarié est en position administrative de temps partiel à 70%, avec une diminution proportionnelle de sa rémunération.
-
- L'activité pendant la durée du dispositif est aménagée et répartie entre une période d'activité opérationnelle, et une période d'activité « appui, soutien et conseil ».
- Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des personnels de La Poste remplissant les conditions ci-dessus.

Une modalité de TPAS dédié à l'Economie Sociale et Solidaire est reconduite pour les postières et postiers qui souhaitent mettre leur expérience au service d'une association.

Outre les conditions requises pour accéder au dispositif de temps partiel aménagé sénior déjà mentionnées ci-dessus, l'accès à ce dispositif est conditionné aux démarches suivantes :

- obtenir l'accord préalable du chef de service,
- faire acte de candidature auprès d'un organisme d'accueil habilités par La Poste afin d'obtenir la validation de la candidature et la définition de la mission qui sera attribuée à l'agent au sein de cet organisme,
- établir une convention de mise à disposition entre La Poste et l'organisme d'accueil dans le cadre du mécénat de compétences.

24.7 Autres avantages long terme

Description des dispositifs existants

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées :

- Compte Epargne Temps : dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris.
- Congés bonifiés : congés supplémentaires et prise en charge des frais de voyage concernant les fonctionnaires provenant ou en poste dans les DOM.
- Congés longue maladie : maintien total ou partiel du traitement des fonctionnaires atteints de certaines maladies graves.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant des engagements comptabilisés à ce titre (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 355 millions d'euros au 31 décembre 2022 (345 millions d'euros au 31 décembre 2021). Ces provisions correspondent aux personnes bénéficiaires, à la date de clôture, d'un des dispositifs d'absences rémunérés, décrits ci-dessus.

24.8 Compte Personnel de Formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les droits acquis et non consommés par les salariés au titre du Droit individuel à la formation sont transférables dans le compte personnel de formation de chaque agent (loi 2014-288 du 5 mars 2014 applicable au 1^{er} janvier 2015).

NOTE 25 Autres engagements hors bilan

- 25.1 Engagements hors bilan reçus
- 25.2 Engagements hors bilan donnés

25.1 Engagements hors bilan reçus

a). Engagements hors bilan reçus liés au périmètre du groupe consolidé

Engagements reçus relatifs au capital de la société : néant

Engagements relatifs à des cessions de branche d'activité : néant

b). Engagements hors bilan reçus liés au financement de la société

Lignes de crédit reçues et non utilisées, et autres ressources de liquidité potentielles.

- La Poste a mis en place le 16 mars 2018 une nouvelle ligne de crédit renouvelable pour un montant de 1 milliard d'euros à 5 ans, pour laquelle elle a reçu un engagement de onze banques constituant un pool bancaire. La mise en place de ce nouveau crédit renouvelable fait suite à la résiliation du précédent crédit renouvelable mis en place en octobre 2011 auprès de neuf banques pour un montant de 650 millions. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2022.
- L'autorisation de découvert obtenue en 2012 par La Poste auprès de La Banque Postale a fait l'objet d'un avenant en novembre 2017, qui porte le découvert autorisé de 300 millions d'euros à 400 millions d'euros. Cette autorisation de découvert est renouvelable tous les ans par tacite reconduction. Ce découvert n'a pas été utilisé au 31 décembre 2022.
- La Poste a obtenu une ligne de crédit renouvelable de 400 millions d'euros avec La Banque Postale pour une durée de 5 ans. La mise en place de cette nouvelle ligne de crédit fait suite à la résiliation du crédit renouvelable de 200 millions d'euros mis en place en 2009 avec La Banque Postale et renouvelée en 2018 par une nouvelle convention. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2022.

Instruments financiers conclus.

- Instruments financiers détenus et exerçables à une date postérieure à la date de clôture : néant

c). Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles de la société

Garanties reçues lors de l'activité courante :

- Le montant total des avals, cautions et garanties reçus par La Poste dans le cadre de son activité courante s'élève au 31 décembre 2022 à 59 millions d'euros.
- Le montant des engagements reçus par La Poste de ses filiales au titre des locations immobilières (GeoPost, Poste Immo, La Banque Postale) s'élève à 92 millions d'euros au 31 décembre 2022.
- En septembre 2022, La Poste a signé avec l'Etat, l'ADEME, des financeurs et des porteurs associés, une convention de mise en œuvre du programme « Baisse les watts » afin d'appuyer les TPE-PME à réaliser des économies d'énergies.

Les financeurs de ce programme se sont engagés à verser 31 millions d’euros pour la période de 2022 à 2025 auprès de La Poste, qui reversera une quote-part aux porteurs associés du programme.

Au 31 décembre 2022, l’engagement restant à ce titre est 22 millions d’euros.

25.2 Engagements hors bilan donnés

a). Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du groupe consolidé

- Néant.

b). Engagements hors bilan donnés liés au financement de la société

Instruments financiers conclus :

- Instruments financiers détenus et exerçables à une date postérieure à la date de clôture : néant.

c). Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la société

Engagements de paiements des loyers futurs :

- Les engagements internes de La Poste auprès des sociétés du Groupe s’élèvent à 1 571 millions d’euros dont 1 218 millions d’euros au titre des locations immobilières (Poste Immo) et 353 millions d’euros au titre des locations de véhicules (Véhiposte).
- La Poste s’est engagée pour le paiement des baux externes au Groupe : le montant de cet engagement est égal à 411 millions d’euros.

Engagements divers :

- Les engagements divers de La Poste (achats de biens et prestations de services) s’élèvent à 157 millions d’euros.
- Dans le cadre du programme « Baisse les watts », La Poste s’est engagé à reverser aux porteurs associés du programme une quote-part des fonds reçus des financeurs. Cet engagement s’élève à 20 millions d’euros au 31 décembre 2022.

Obligation d’emploi des travailleurs handicapés : néant

Fonds de Logement Social

- En décembre 2022, La Poste a signé avec Poste Habitat une convention de financement et de réservations locatives pour les personnels de La Poste pour une durée de 3 ans. L’engagement donné s’élève à 7 millions d’euros au 31 décembre 2022 pour l’ensemble de la période.

Crédit-bail : néant

Engagements d’investissement :

- Le montant des commandes à des fournisseurs d’immobilisations à fin 2022 est de 66 millions d’euros.

Engagements donnés au titre de dons et d'actions de mécénat :

- En juin 2021, La Poste s'est engagée à verser des fonds à La Fondation d'Entreprise La Poste, pour un montant total égal à 4,8 millions d'euros, sur la période allant de 2022 à 2026. Au 31 décembre 2022, cet engagement s'élève à 3,8 millions d'euros.
- Les autres engagements de La Poste relatifs aux actions de mécénat et de partenariat s'établissent à 9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 26 Dotations et reprises des amortissements, dépréciations et provisions pour risques et charges

	31/12/2022	31/12/2021
(en millions d'euros)		
Dotations - Reprises du résultat d'exploitation	67	77
Dotations - Reprises du résultat financier	123	19
Dotations - Reprises du résultat exceptionnel	526	(305)
TOTAL	716	(209)

NOTE 27 Variation du Besoin en Fonds de Roulement

	31/12/2022	31/12/2021
(en millions d'euros)		
Variation des stocks et encours	(17)	36
Variation des créances d'exploitation	139	(378)
Variation des dettes d'exploitation	107	32
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	(101)	(35)
TOTAL	128	(345)

NOTE 28 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations

	31/12/2022	31/12/2021
(en millions d'euros)		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(210)	(172)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(186)	(150)
Variations des fournisseurs d'immobilisations	49	11
TOTAL	(347)	(311)

NOTE 29 Encaissements sur cessions et sorties d'immobilisations

	31/12/2022	31/12/2021
(en millions d'euros)		
Immobilisations incorporelles et corporelles	4	13
Immobilisations financières	500	596
TOTAL	504	609

NOTE 30 Emissions d'Emprunts

	31/12/2022	31/12/2021
(en millions d'euros)		
Emprunts obligataires	1 550	2 225
Billets de trésorerie	871	725
TOTAL	2 421	2 950

NOTE 31 Remboursements d'Emprunts

	31/12/2022	31/12/2021
(en millions d'euros)		
Emprunts obligataires	-	(1 000)
Bons La Poste	(1)	(1)
Billets de trésorerie	(1 021)	(725)
TOTAL	(1 022)	(1 726)

NOTE 32 Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice

	31/12/2022	31/12/2021
(en millions d'euros)		
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	4 607	2 909
Comptes bancaires créditeurs	(38)	(15)
Comptes courants filiales	(207)	(381)
TOTAL	4 362	2 513

NOTE 33 Tableau des Filiales et Participations

	Capital	Capitaux propres autres que Capital	% de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société mère et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes 31/12/2022	Résultat au 31/12/2022	Dividendes encaissés par La Poste
(en millions d'euros)				Valeur brute	Valeur nette					
Renseignements détaillés sur les sociétés dont la valeur brute des titres excède 1 % du capital de La Poste :										
<u>Filiales (détenues à plus de 50 %)</u>										
Geopost 26, rue Guynemer 92130 Issy les Moulineaux	702	1 414	100%	1 240	1 240	3 707		83	80	288
La Banque Postale 115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06	6 585	2 589	100%	6 821	6 821			5 326	602	1 542
Poste Immo 111, bd Brune 75618 Paris Cedex 14	1 471	75	100%	1 493	1 493	1 045		107	42	30
Mediapost SAS 19, rue de la Villette 69425 Lyon Cedex 3	24	3	100%	155	0	29		343	-48	
Mediapost Holding 17, rue de la Vanne 92120 Montrouge	64	-19	100%	64	20	49		0	7	
Docaposte 45-47, boulevard Paul Vaillant Couturier 94200 Ivry sur Seine	89	-66	100%	281	281	519		6	8	
La Poste Telecom 855, avenue Roger Salengro 92370 Chaville	166	-277	51%	67	67			293	2	
Viapost SAS 67, avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin Bicêtre	16	6	100%	126	126			14	1	
<u>Participations (détenues entre 10 et 50 %)</u>										
néant										
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de La Poste :										
Filiales / Participations				167	162	1 057				7
Total				10 413	10 208	6 406				1 867